



## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

### PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT—COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES ; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Décembre 2021

Dans le cadre de la demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et de l'examen des résultats obtenus dans le cadre du programme de référence, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration ;
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 15 décembre 2021, après des entretiens qui ont pris fin le 27 octobre 2021 avec les autorités congolaises sur les développements et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 2 décembre 2021.
- Une **annexe d'information** rédigée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **supplément d'information** au rapport des services du FMI.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République démocratique du Congo.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et de données qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



## Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue au titre de l'Accord de Facilité Élargie de Crédit et approuve le décaissement de 212,3 millions de dollars EU pour la République Démocratique du Congo

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

15 décembre 2021

- Malgré la pandémie de COVID-19, le rebond de l'activité économique est plus fort qu'initialement prévu, soutenu par une production minière plus élevée qu'anticipé et la reprise de la croissance non extractive.
- La conclusion de la première revue au titre de l'accord FEC permet le décaissement immédiat de 212,3 millions de dollars EU pour renforcer les réserves internationales, compte tenu des risques à la baisse pour les perspectives et la reprise de l'économie nationale et mondiale.
- L'accord au titre de la FEC continue de soutenir le programme de réformes à moyen terme des autorités pour favoriser la stabilité macroéconomique et le développement durable en intensifiant la mobilisation des recettes intérieures, en renforçant la gouvernance et en soutenant la politique monétaire.

**Washington, DC – le 15 décembre 2021:**

Le 15 décembre 2021, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la première revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour la République Démocratique du Congo (RDC). L'achèvement de la revue permet le décaissement immédiat de 152,3 millions de DTS (14,3 pour cent de la quote-part ou 212,3 millions de dollars EU) pour aider à répondre aux besoins de la balance des paiements. L'accord de FEC sur 36 mois avec la RDC pour 1 066 millions de DTS (100 % de la quote-part, environ 1,52 milliard de dollars EU) a été approuvé par le Conseil d'administration le 15 juillet 2021 pour aider à répondre aux besoins de financement associés à la pandémie de COVID-19 (voir les communiqués de presse No. 21/217), après l'aide d'urgence octroyée par le FMI à la RDC au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) en décembre 2019 et avril 2020, pour un total de 533 millions de DTS (50 % de la quote-part ou 731,7 millions de dollars US, voir communiqués de presse No. 19/465 et 20/182).

Malgré la persistance de la pandémie de COVID-19, l'économie se redresse ; la croissance pour 2021-2022 a été révisée à la hausse à 5,4% et 6,2% respectivement, soutenue par une production minière plus élevée que prévu et un rebond de la croissance non extractive. L'inflation est restée ancrée à environ 5 pour cent. Les développements extérieurs meilleurs que prévu, soutenus par les prix élevés des matières premières, ont permis une augmentation significative des réserves internationales brutes à 3,3 milliards de dollars à la mi-octobre 2021 (contre 0,8 milliard de dollars fin 2020). Cela reflète des achats de devises plus proactifs par

la banque centrale et l'allocation générale de DTS du FMI à la fin août. L'augmentation des recettes fiscales a permis des dépenses supplémentaires, principalement d'investissement, sans remettre en cause le déficit budgétaire de la fin 2021.

À l'issue des débats du conseil d'administration, Mme. Kristalina Georgieva, directrice générale, a fait la déclaration suivante :

« La République Démocratique du Congo a connu un démarrage prometteur du programme soutenu par l'accord de facilité élargie de crédit. La performance du programme est satisfaisante et l'activité économique s'est améliorée en 2021 grâce à une demande extérieure et une production minière plus élevées, permettant une accumulation de réserves plus élevée que prévu. Cependant, de nouvelles mesures de restriction face à la COVID-19 ont été mises en place depuis l'été et les taux de vaccination restent très faibles.

« La politique budgétaire reste prudente. Le budget 2022 devrait soutenir la reprise économique, la moitié de la récente allocation de DTS étant consacrée à des projets d'investissement prioritaires qui seront mis en œuvre dans les prochaines années. Le renforcement de la gestion des investissements publics sera crucial pour en accroître l'efficacité.

« La création d'espace budgétaire en améliorant la mobilisation des recettes intérieures est la clé du succès du programme de réformes des autorités, notamment pour répondre aux besoins en infrastructures et aux besoins sociaux. Les financements concessionnels doivent être privilégiés, tout en continuant à éviter le financement monétaire de la Banque Centrale du Congo (BCC). L'amélioration de la gestion des finances publiques sera importante pour soutenir l'efficacité des dépenses ainsi que la transparence et la responsabilité budgétaires.

« La BCC devrait continuer à renforcer son cadre de politique monétaire et sa situation financière, améliorer la supervision bancaire et intensifier ses efforts pour renforcer les sauvegardes. Réduire la dollarisation contribuerait à améliorer le mécanisme de transmission de la politique monétaire. L'accumulation de réserves de change devrait se poursuivre tout en laissant le taux de change agir comme un amortisseur. Des efforts continus pour promouvoir l'inclusion financière sont également nécessaires.

« La mise en œuvre de réformes structurelles, notamment en matière de gouvernance, reste essentielle pour soutenir la reprise et promouvoir une croissance durable et tirée par le secteur privé. Faire avancer les réformes pour la lutte contre la corruption, la LBC/FT et la transparence des secteurs miniers et des ressources naturelles reste crucial pour améliorer le climat des affaires. Ce programme de réformes devrait continuer à bénéficier du renforcement des capacités pour la formulation et la mise en œuvre efficace des politiques, notamment en matière budgétaire, de gouvernance et pour les secteurs monétaire et financier ».



## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

### PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

#### RESUME

**Contexte.** Après une troisième vague de contaminations pendant l'été, le nombre de cas de COVID-19 diminue mais la vaccination patine. L'activité économique s'est améliorée sous l'effet d'un raffermissement de la demande extérieure, ce qui a permis d'accumuler des réserves internationales plus importantes que prévu. L'inflation et le taux de change se sont stabilisés. Les difficultés à court terme sont le fait de l'incertitude liée à la pandémie et à la reprise progressive de l'économie mondiale qui est à l'origine des cours élevés des produits de base.

**État d'avancement du programme.** L'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, approuvé le 15 juillet 2021 avec un accès équivalent à 100 pour cent de la quote-part, est globalement sur la bonne voie. Tous les critères de réalisation à fin juin 2021 ont été remplis, largement pour certains. Deux des trois repères structurels ont aussi été respectés. L'achèvement de la revue se traduira par le déblocage d'un montant de 152,3 millions de DTS, ce qui permettra de répondre aux besoins de financement de la balance des paiements.

**Politiques menées dans le cadre du programme.** Les autorités ont convenu de continuer de mener une politique macroéconomique prudente et de poursuivre les efforts de réforme pour accroître les recettes, renforcer l'indépendance de la banque centrale, améliorer la gouvernance et favoriser une croissance plus soutenue et plus inclusive. Le budget 2022, qui envisage, à juste titre, une orientation légèrement expansionniste, prévoit d'accroître les recettes et d'utiliser une partie de l'allocation de DTS pour augmenter l'investissement public. En retour, les autorités s'engagent à renforcer la surveillance des investissements publics et à mettre en place des mesures de sauvegarde adaptées. L'orientation de la politique monétaire est satisfaisante, et des réformes sont engagées pour consolider le cadre de politique monétaire, même si la forte dollarisation de l'économie nuit à son efficacité. Les réformes structurelles restent axées sur la gouvernance, dont la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), et la transparence dans la gestion des ressources naturelles. L'amplification des réformes avant l'élection présidentielle en 2023 et le développement des capacités demeurent indispensables à la réussite du programme.

Approuvé par  
**Annalisa Fedelino**  
 (département Afrique)  
 et  
**Geremia Palomba**  
 (département de la  
 stratégie, des  
 politiques et de  
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à distance (du 4 au 13 octobre 2021) et à Kinshasa (du 20 au 27 octobre 2021) de manière hybride. L'équipe des services du FMI était composée de M. Vera-Martin (chef de mission), C. Gicquel, H. Perez-Saiz, G. Nolin, S. Zerbo (tous du département Afrique), J. Andritzky (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), G. Leost (représentant résident) et E. Gbadi (économiste local). MM. A. Andrianarivelo, R. N'Sonde, T. Nguema Affane (tous du bureau des administrateurs, OEDAF) ont participé aux entretiens. La mission a rencontré le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, le ministre d'État et ministre du Budget, Aimé Boji Sangara, le ministre des Finances, Nicolas Kazadi, la ministre des Entreprises publiques, Adèle Kahinda Mayina, le gouverneur de la banque centrale, Malangu Kabedi Mbuyi, d'autres hauts fonctionnaires, des partenaires au développement et des représentants du secteur privé. M<sup>me</sup> Pohl a fourni une assistance à la recherche et M<sup>me</sup> Boyle a aidé à la préparation du document.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE</b>	<b>4</b>
<b>RÉSULTATS DU PROGRAMME</b>	<b>8</b>
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>9</b>
<b>POLITIQUES DU PROGRAMME</b>	<b>10</b>
A. Créer un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires	10
B. Renforcer la politique monétaire et la stabilité financière	15
C. Améliorer la gouvernance et le climat des affaires tout en s'attaquant aux risques liés aux changements climatiques	16
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT</b>	<b>18</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>20</b>
<b>ENCADRÉS</b>	
1. L'allocation de DTS 2021	14
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Indicateurs de fragilité	23
2. Évolution du secteur réel, 2016-21	24

3. Évolution du secteur extérieur, 2016-21	25
4. Évolution du secteur budgétaire, 2016-21	26
5. Évolution du secteur monétaire et financier, 2016-21	27
6. Indicateurs de gouvernance	28

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020-26	29
2. Balance des paiements, 2020-26	30
3a. Opérations financières de l'administration centrale, 2020-2024	31
3b. Opérations financières de l'administration centrale, 2020-2024	32
4. Situation des institutions de dépôts, 2020-26	33
5. Capacité à rembourser le FMI	34
6. Indicateurs de solidité financière	35
7. Revues et décaissements	35

**ANNEXES**

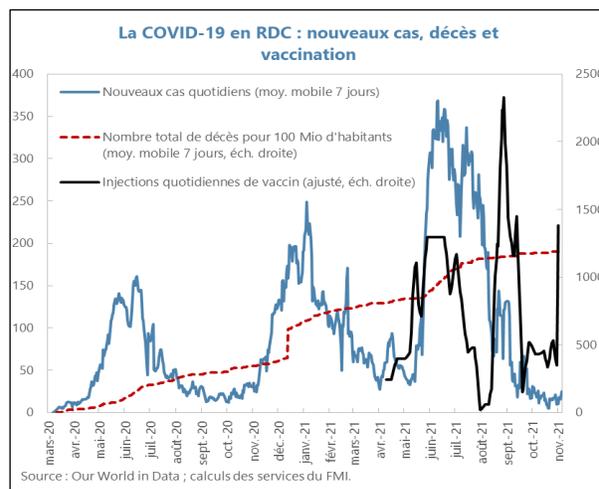
I. Matrice d'évaluation des risques	36
II. Plan stratégique de réforme des finances publiques 2022-28	39
III. Plan national stratégique de développement 2019-23	41

**Appendix**

I. Letter of Intention	42
Attachment I. Memorandum of Economic and Financial Policies	46
Attachment II. Technical Memorandum of Understanding	66

## ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

1. **Après une troisième vague de contaminations pendant l'été, le nombre de cas de COVID-19 a diminué.** Les mesures d'endiguement imposées à la mi-juin, dont la limitation des rassemblements publics et l'instauration d'un couvre-feu nocturne, demeurent efficaces. Le scepticisme généralisé a retardé la campagne de vaccination (seulement 0,1 pour cent de la population est au moins partiellement vaccinée), qui s'est accélérée en septembre. Actuellement, les obstacles à une vaccination massive dans le pays sont une défiance et un scepticisme très marqués<sup>1</sup>. Le pays doit aussi faire face à une nouvelle flambée d'Ébola dans le Nord-Kivu.



2. **Les résultats macroéconomiques ont été plus solides que prévu.**

- L'industrie minière est le moteur de la reprise en 2021. Selon les projections, la croissance dans les industries extractives se hissera à 11,4 pour cent, sous l'impulsion des cours du cuivre et du cobalt plus élevés que prévu<sup>2</sup>. Le secteur non extractif continue à se redresser, essentiellement grâce aux télécommunications, à l'énergie et à d'autres secteurs de biens ou services non échangeables. Les mesures d'endiguement ont eu un faible impact dans le commerce de détail et les autres secteurs.
- La position extérieure est devenue plus solide (tableau 1 du texte). Au premier semestre de 2021, le compte des transactions courantes a dégagé un excédent (estimé à 2,3 pour cent du PIB), sachant que le solde de la balance commerciale a atteint 6,9 pour cent du PIB sous l'effet d'une augmentation de

Tableau 1 du texte. RDC : résultats préliminaires du secteur extérieur, 1<sup>er</sup> semestre 2021

	Rapport 21/168 2021S1		Rapport 21/168 2021S1	
	(en millions de dollars)		(en % du PIB)	
<b>Solde des transactions courantes</b>	<b>-247</b>	<b>1,314</b>	<b>-0.5</b>	<b>2.3</b>
Balance commerciale	1,295	3,866	2.4	6.9
Exportations	10,265	9,817	18.7	17.4
Importations	-8,971	-5,951	-16.4	-10.6
Solde des services	-1,309	-1,702	-2.4	-3.0
Revenu primaire	-793	-1,017	-1.4	-1.8
Revenu secondaire	483	90	0.9	0.2
<b>Solde du compte de capital</b>	<b>-46</b>	<b>8</b>	<b>-0.1</b>	<b>0.0</b>
<b>Capacité (+)/besoin (-) de financement</b>	<b>-294</b>	<b>1,322</b>	<b>-0.5</b>	<b>2.3</b>
<b>Compte d'opérations financières</b>	<b>-294</b>	<b>831</b>	<b>-0.5</b>	<b>1.5</b>
IDE	-817	-685	-1.5	-1.2
Portefeuille	40	23	0.1	0.0
Dérivés financiers	0	0	0.0	0.0
Autres investissements	117	952	0.2	1.7
Avoirs de réserve (hausse = +)	367	541	0.7	1.0
<b>Erreurs et omissions nettes</b>	<b>0</b>	<b>-492</b>	<b>0.0</b>	<b>-0.9</b>

Sources : Banque centrale du Congo ; calculs des services du FMI.

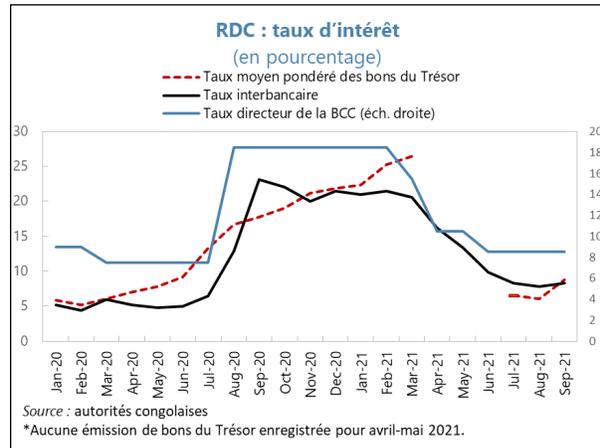
<sup>1</sup> Le déploiement des vaccins est surtout financé par des dons ou des ressources à des conditions hautement concessionnelles. L'objectif de la première étape du plan de vaccination est de couvrir 20 pour cent de la population, dont le personnel de santé, les personnes de plus de 55 ans et les personnes qui ont de graves problèmes de santé.

<sup>2</sup> Les cours ont été supérieurs d'environ 10 pour cent aux projections antérieures.

la production minière et d'une hausse des cours des produits de base. Le compte d'opérations financières s'est renforcé en raison d'autres flux d'investissement assez importants, dont le financement de projets. À la fin octobre, les réserves internationales brutes ont atteint 3,2 milliards de dollars (7,4 semaines d'importations) grâce à l'allocation de DTS (1,5 milliard de dollars) et à des achats de devises par la banque centrale plus importants que prévus.

- **La Banque centrale du Congo (BCC) a abaissé son taux directeur dans le contexte de l'apaisement des tensions inflationnistes et de la stabilisation du taux de change nominal.**

Le 17 juin, la BCC a procédé à une baisse de son taux directeur de 200 pb, à 8,5 pour cent. Cette baisse a marqué la poursuite d'un cycle d'assouplissement qui avait commencé début 2021 pour mettre fin au resserrement brutal qui avait été initié au début de la pandémie de COVID-19. L'inflation mesurée par l'IPC a atteint 6,4 pour cent en glissement annuel en octobre. Le taux de change effectif réel s'est déprécié de 0,8 pour cent, tandis que le taux de change effectif nominal a été stable depuis le début de l'année 2021.



- **Les résultats budgétaires ont été meilleurs que prévu au premier semestre de 2021 (tableau 2 du texte).**

Le solde budgétaire global a été excédentaire de 0,3 pour cent du PIB, contre une projection de déficit (0,1 pour cent du PIB), grâce à une hausse des recettes et des dons (0,4 pour cent du PIB) et d'une diminution des dépenses (de 0,3 pour cent du PIB). Les dépenses plus élevées que prévu consacrées aux salaires et aux dépenses extraordinaires ont été largement compensées par une réduction des biens et services et des subventions<sup>3</sup>. L'excédent budgétaire intérieur est estimé à 873 milliards de francs congolais (0,8 pour cent du PIB). Pour sa part, le crédit net de la BCC à l'État s'est amélioré de 734 milliards de francs congolais (0,7 pour cent du PIB)<sup>4</sup>. Après l'émission d'obligations du Trésor indexées sur le dollar en juillet, les placements nets ont atteint 226 milliards de francs congolais (0,2 pour cent du PIB) à fin septembre.

**Tableau 2 du texte. RDC : résultats budgétaires, premier semestre 2021**

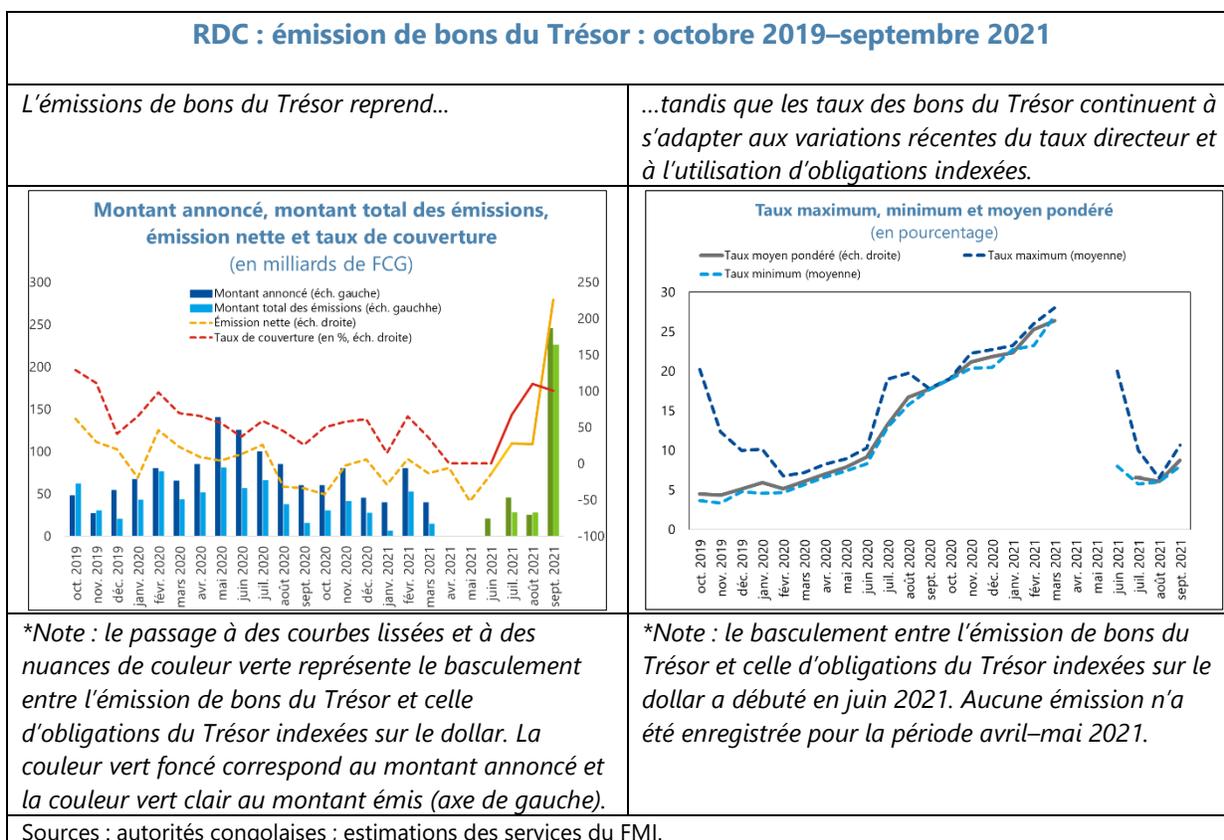
	2021			Différence (en pourcentage du PIB)
	S1, rapport n° 21/168	Prél. S1	Variation en pourcentage	
	(en milliards de FCG)			
<b>Recettes et dons</b>	<b>5,972</b>	<b>6,448</b>	<b>8.0</b>	<b>0.4</b>
Recettes	5,719	6,014	5.2	0.3
Recettes fiscales	4,130	4,328	4.8	0.2
Recettes non fiscales	1,589	1,686	6.1	0.1
Dons	254	434	71.2	0.2
<b>Dépenses</b>	<b>6,155</b>	<b>5,811</b>	<b>-5.6</b>	<b>-0.3</b>
Dépenses courantes	5,154	4,726	-8.3	-0.4
<i>dont salaires</i>	2,440	2,615	7.2	0.2
Dépenses d'équipement	940	965	2.6	0.0
Dépenses extraordinaires <sup>1/</sup>	61	120	98.4	0.1
Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -)	46	-234	-604.3	-0.3
<b>Solde budgétaire intérieur (base caisse)</b>	<b>229</b>	<b>873</b>	<b>281.2</b>	<b>0.6</b>
<b>Solde budgétaire global (base caisse)</b>	<b>-136</b>	<b>404</b>	<b>-396.2</b>	<b>0.5</b>
<i>Erreurs et omissions</i>	-77	-71	-7.9	0.0
<b>Financement</b>	<b>214</b>	<b>-333</b>	<b>-255.8</b>	<b>-0.5</b>
Financement intérieur (système bancaire)	-239	-870	264.4	-0.6
Financement extérieur	452	537	18.6	0.1
Prêts budgétaires	198	146	-26.0	0.0
Prêts-projet	483	565	16.9	0.1
Amortissement de la dette extérieure	-228	-174	-23.7	0.0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> Dépenses principalement liées à des questions de sécurité.

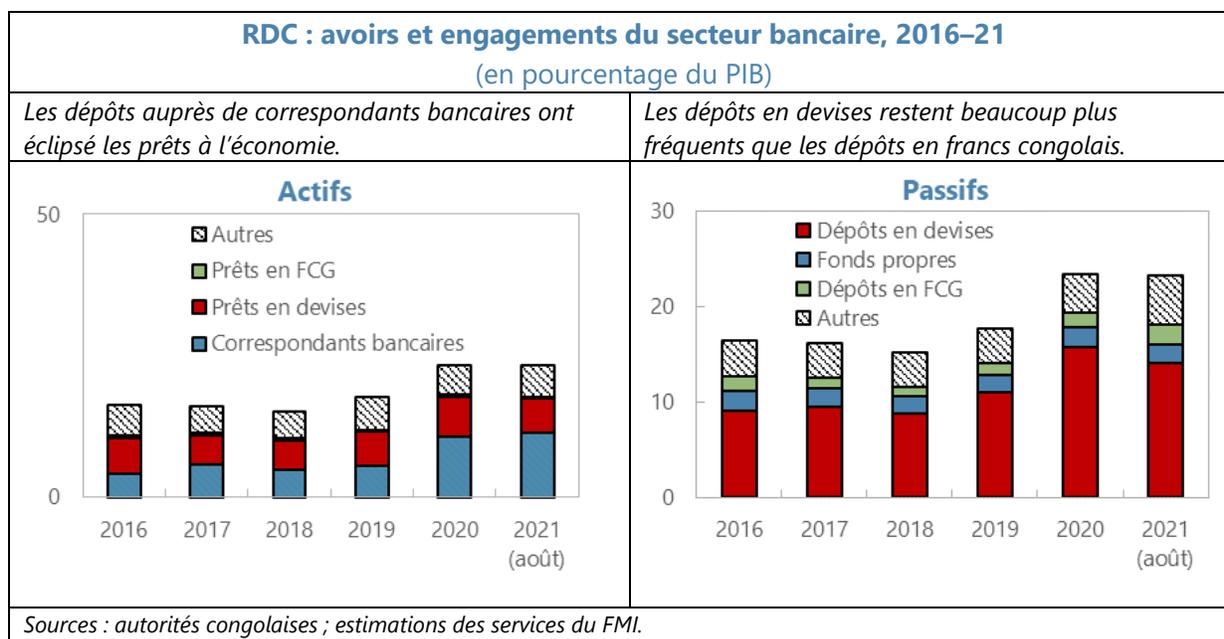
<sup>3</sup> L'alourdissement de la masse salariale s'explique par des changements de grade dans l'éducation, la justice et la défense, par le recrutement de nouveaux inspecteurs des finances, et par une régularisation des salaires dans le secteur de la santé.

<sup>4</sup> Les avances de la banque centrale ont été supprimées depuis le Pacte de stabilité de mai 2020 et aucune nouvelle garantie de la banque centrale n'a été émise au profit de l'administration centrale.



- Le crédit bancaire à l'économie continue de stagner.** Le secteur bancaire demeure liquide, rentable et bien capitalisé. Malgré une forte croissance des dépôts (35 pour cent en glissement annuel en août 2021), la croissance du crédit au secteur privé s'est établie à seulement 4,7 pour cent, presque intégralement sous la forme de prêts en devises à moyen terme. Les prêts improductifs ont représenté 8,8 pour cent des prêts bruts en août 2021 (contre 9,2 pour cent en juin) mais sont peut-être sous-évalués en raison de l'actuelle suspension du reclassement des prêts<sup>5</sup>. Les relations de correspondance bancaire demeurent limitées, une seule banque attirant quelque 70 pour cent des transactions en dollars.
- La dollarisation reste forte.** Fin août 2021, seuls 13 pour cent des dépôts et 4 pour cent des prêts bancaires étaient libellés en francs congolais. Les prêts intérieurs représentaient seulement 27 pour cent des actifs des banques, contre 49 pour cent pour les dépôts à l'étranger auprès de correspondants bancaires.

<sup>5</sup> Le 24 mars 2020, la BCC a suspendu l'application de réglementations relatives aux établissements de crédit (voir l'instruction de la BCC n° 44, « Suspension de l'application de certaines dispositions réglementaires ») et a abaissé à zéro le ratio de réserves obligatoires pour les dépôts en monnaie nationale. Les deux mesures restent en vigueur mais les autorités prévoient de les supprimer progressivement d'ici à fin 2022 (MPEF, §23).



## RÉSULTATS DU PROGRAMME

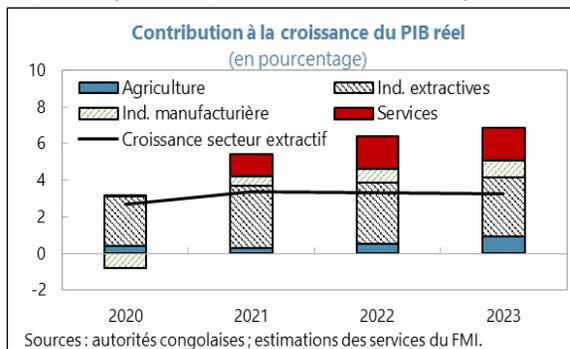
**3. Les critères de réalisation quantitatifs du programme ont été remplis et deux des trois repères structurels ont été respectés (MPEF §5, tableaux 1 et 2).** Les autorités restent très déterminées à atteindre les objectifs et cibles du programme.

- Tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, à l'exception de l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales, ont été atteints, largement pour certains. Le solde budgétaire intérieur a nettement dépassé le critère de réalisation quantitatif à fin juin 2021. Tous les critères de réalisation quantitatifs de nature monétaire, dont les réserves internationales nettes et le crédit net à l'État, validés par le commissaire externe aux comptes, ont été largement remplis. La sous-exécution des dépenses sociales s'explique par une coordination insuffisante pour mettre en œuvre les volets du programme ; les autorités restent déterminées à atteindre l'enveloppe de fin d'année<sup>6</sup>.
- Deux des trois repères structurels ont été respectés. Début août, la Gécamines a publié les états financiers vérifiés 2020, y compris les observations des commissaires externes aux comptes. Toutes les lois portant sur les recettes non fiscales ont été regroupées dans un document à fin septembre. Le projet de loi sur les banques commerciales devrait être présenté au Parlement en décembre (repère structurel à fin novembre 2021) car des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour le finaliser. Les autorités avancent vers les repères structurels pour la fin de l'année.

<sup>6</sup> Les deux sous-catégories dans lesquelles les dépenses ont été sous-exécutées sont a) les dépenses de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente et les soins de santé primaires ; et b) les décaissements du cofinancement tuberculose/paludisme/VIH/sida.

## PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET RISQUES

**4. La croissance en 2021–23 devrait être plus solide que prévu au moment de l’approbation du programme.** La croissance pour 2021 est à présent estimée à 5,4 pour cent, contre 4,9 pour cent précédemment, l’inflation globale (fin de période) étant actuellement prévue à 5,2 pour cent. La croissance en 2022 sera tirée par un rebond de l’activité dans le secteur non extractif, qui renouera avec son niveau d’avant la COVID-19, et par les projets d’expansion actuels dans les industries extractives qui augmenteront les capacités de production. Les décaissements au titre de la FEC, l’allocation de DTS et l’amélioration de la dynamique du compte des transactions courantes contribueront à accroître les réserves.



L’analyse actualisée de la viabilité de la dette montre que la RDC présente toujours un risque modéré de surendettement extérieur et global et conserve une certaine marge d’absorption des chocs.

**5. Les perspectives à moyen terme restent favorables et dépendent de la mise en œuvre de réformes structurelles ambitieuses.** La croissance à moyen terme a été revue à la hausse pour intégrer les projets annoncés récemment dans l’industrie minière, qui continue à prospérer à la faveur de prix élevés et de la vigueur de la demande mondiale. Selon les projections, le compte des transactions courantes sera équilibré d’ici à 2026, les réserves correspondront à huit semaines d’importations environ. Compte tenu de sa grande dépendance à l’égard des industries extractives, l’économie est exposée à des chocs exogènes, essentiellement du fait de la volatilité des prix. Le programme de réformes des autorités, qui vise à éliminer des goulots d’étranglement structurels, contribuera à diversifier les sources de croissance, à créer des emplois et à favoriser une croissance plus inclusive et durable.

**Tableau 3 du texte. RDC : cadre macroéconomique à moyen terme**

	2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026
	Rapport n° 21/168	Prél.	Rapport n° 21/168	Proj.	Rapport n° 21/168	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
PIB réel (variation en %)	1.7	1.7	4.9	5.4	5.6	6.4	6.9	6.7	6.8	6.6
dont : industries extractives	9.7	9.7	11.0	11.3	7.9	10.4	9.9	7.6	6.9	6.3
Déflateur du PIB (variation en pourcentage)	6.7	6.7	16.0	16.7	6.2	4.8	6.0	5.8	5.1	5.2
Inflation de l’IPC, moyenne (en %)	11.4	11.4	9.4	9.0	6.4	5.6	6.2	6.4	6.0	5.9
Inflation de l’IPC, fin de période (en %)	15.8	15.8	6.0	5.2	6.3	5.8	6.2	6.6	6.2	5.7
Solde budgétaire global (en % du PIB), base engagements	-2.1	-1.1	-1.7	-1.8	-1.2	-1.9	-2.0	-1.4	-1.5	-1.7
Dette publique extérieure (en % du PIB)	14.4	15.2	14.6	16.5	15.5	17.1	17.6	17.5	16.6	16.2
Déficit des transactions courantes (en % du PIB), transferts compris	-2.2	-2.2	-2.1	-0.5	-1.8	-0.5	-0.8	0.1	0.0	-0.1
Déficit des transactions courantes (en % du PIB), hors transferts	-3.3	-3.3	-3.5	-2.0	-3.4	-1.9	-1.7	-0.9	-0.8	-0.8
Réserves internationales brutes (en semaines d’importations)	1.9	2.1	3.4	6.8	4.6	7.8	8.5	8.7	8.5	8.5

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

**6. Les perspectives risquent encore d’être révisées à la baisse sur fond d’incertitude accrue (annexe I).** Les perspectives économiques reposent sur le caractère provisoire de la

pandémie et sur une reprise progressive de l'économie mondiale qui conforte les résultats solides des industries extractives. Une évolution imprévue de la pandémie de COVID-19 pourrait provoquer un choc sur les termes de l'échange et fragiliser les perspectives de reprise. Sur le plan intérieur, la situation sécuritaire continue à peser sur les perspectives de croissance, tandis que la stabilité politique pourrait être remise en cause avant l'élection présidentielle de 2023, ce qui retarderait les mesures de réforme<sup>7</sup>. Les perspectives pourraient être révisées à la hausse si l'activité minière ou les cours des produits de base étaient plus élevés que prévu, ce qui renforcerait les positions budgétaire et extérieure. À l'inverse, les perspectives pourraient être revues à la baisse du fait de l'actuelle hausse de l'inflation à l'échelle mondiale, imputable aux perturbations des chaînes d'approvisionnement, qui engendre une inflation par les coûts, ce qui réduirait la demande de minéraux et les investissements directs étrangers dans les industries extractives. Le résultat net dépendra de l'ampleur de la demande de minerais nécessaires à la transition climatique ces prochaines années.

**7. Les autorités souscrivent aux vues des services du FMI concernant les perspectives et les risques.** Elles conviennent que la croissance a été vigoureuse en 2021 et estiment qu'une politique macroéconomique prudente est indispensable pour inspirer la confiance dans un contexte de forte incertitude. Les autorités observent qu'une augmentation des réserves et des dépôts des administrations publiques leur permettrait dans une certaine mesure de riposter si les risques de détérioration se concrétisent.

## POLITIQUES DU PROGRAMME

*Les autorités ont consenti à continuer d'appliquer une politique macroéconomique prudente et à poursuivre les efforts de réforme pour favoriser une croissance plus soutenue et plus inclusive. Le budget 2022, qui prévoit une orientation légèrement expansionniste avec un accroissement des recettes et l'utilisation partielle de l'allocation de DTS, ouvre la possibilité d'augmenter les investissements publics financés sur ressources intérieures. La politique monétaire reste ancrée sur la stabilité des prix et du taux de change et la constitution d'amortisseurs extérieurs, tandis que les réformes renforceront l'indépendance de la banque centrale. L'accélération des réformes structurelles demeure axée sur la gouvernance, dont la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et la transparence dans la gestion des ressources naturelles.*

### A. Créer un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires

**8. Les perspectives budgétaires pour 2021 demeurent globalement conformes aux projections du programme, un accroissement des recettes dégagant un espace pour des dépenses supplémentaires.** Le déficit budgétaire intérieur 2021 (objectif du programme) est estimé à 231 milliards de francs congolais, ce qui est conforme aux engagements du programme. Par rapport aux projections antérieures, les recettes budgétaires devraient progresser de 0,6 pour

<sup>7</sup> Les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri dans l'est du pays sont en état de siège depuis le 6 mai 2021.

cent du PIB, même si ce résultat supérieur aux attentes s'explique pour  $\frac{3}{4}$  environ par des redressements fiscaux et par les amendes infligées. Les dépenses devraient quant à elles augmenter de 0,9 pour cent du PIB, surtout sous l'effet d'investissements plus élevés que prévu (0,7 pour cent du PIB) mais aussi en raison de l'augmentation des salaires et des subventions. Le déficit sera financé sur ressources extérieures, malgré une amélioration sur le front des émissions de bons du Trésor<sup>8</sup>. Les autorités ont pris acte de la difficulté à obtenir des prêts concessionnels et sollicitent une révision à la hausse de 20 millions de dollars du plafond de prêts non concessionnels à fin décembre pour inclure un prêt de la BADEA destiné à financer des infrastructures, qui au départ était jugé de nature concessionnelle. D'ici à fin 2021, les autorités devraient constituer des dépôts en raison du transfert de 50 pour cent de l'allocation de DTS à des fins budgétaires prévu en 2022–23. Les autorités se sont engagées à éviter d'augmenter les arriérés intérieurs, en améliorant la budgétisation des subventions et le fonctionnement de la TVA (voir ci-dessous). La comptabilisation de l'accumulation nette d'arriérés intérieurs liés à la subvention au pétrole, aux crédits de TVA et aux autres fournisseurs a porté la dette intérieure à 8,5 pour cent du PIB en septembre 2021. La régularisation du stock d'arriérés intérieurs est indispensable pour améliorer la confiance des entreprises mais constitue un défi qui doit être relevé progressivement en tenant compte des contraintes budgétaires<sup>9</sup>.

**9. Le budget 2022, dont l'utilisation partielle de l'allocation de DTS, continue à reposer sur l'absence de financement de l'État par la banque centrale et sur le maintien d'un risque modéré de surendettement.** Le budget présenté à l'Assemblée nationale est globalement conforme aux projections de recettes des services du FMI et comprend l'utilisation de l'allocation de DTS à hauteur de 300 millions de dollars (encadré 1) pour des investissements prioritaires. Selon les projections, le déficit budgétaire intérieur s'établira à 580 milliards de francs congolais à fin juin et à 1 100 milliards de francs congolais (0,9 pour cent du PIB) à fin 2022. Les dépenses courantes augmenteront en 2021 et au-delà de 0,3 pour cent du PIB d'après les projections, en raison de hausses permanentes des salaires surtout dans les secteurs de l'éducation et de la santé et aussi des subventions, tandis que l'investissement restera globalement constant en pourcentage du PIB et en glissement annuel, les projets étant de plus en plus financés sur ressources intérieures. Le plafond de 625 millions de dollars du critère de réalisation quantitatif portant sur la nouvelle dette extérieure (en VA) autorisera des projets d'infrastructure financés sur ressources extérieures tout en maintenant un risque modéré de surendettement (voir l'AVD en annexe). Les autorités restent déterminées à privilégier les prêts concessionnels et à éviter les arriérés extérieurs.

**10. Les dépenses sociales demeurent un objectif important du programme.** Même si l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales à fin juin 2021 n'a pas été atteint, les autorités restent déterminées à respecter l'enveloppe de dépenses sociales à fin 2021 dans le cadre de l'objectif

<sup>8</sup> Les avances de la banque centrale ont été supprimées depuis le Pacte de stabilité de mai 2020 et aucune nouvelle garantie de la BCC n'a été émise au profit de l'administration centrale.

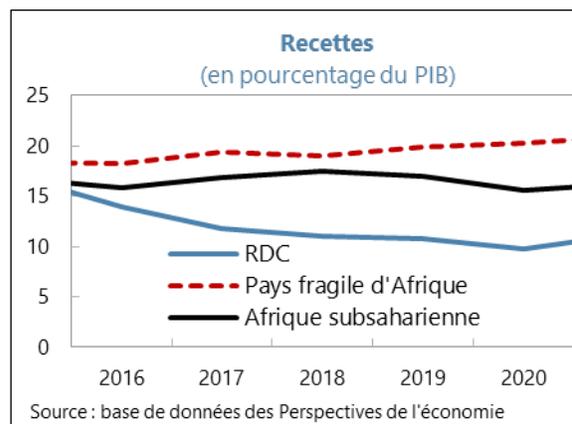
<sup>9</sup> Le FMI apporte une assistance technique pour analyser de manière approfondie le stock d'arriérés intérieurs et proposer un plan d'action en vue de leur apurement qui conciliera souplesse d'ajustement des remboursements annuels à l'espace budgétaire disponible, équité satisfaisante envers les créanciers et surveillance publique du remboursement des arriérés.

indicatif. En outre, les autorités sont résolues à augmenter les dépenses de couverture sociale, de santé et d'autres domaines qui ne relèvent pas de l'objectif indicatif. Elles s'entretiendront avec les services du FMI sur les modalités d'élargissement du suivi et de la couverture des dépenses sociales au cours de la prochaine revue.

### 11. Un accroissement des recettes est nécessaire pour créer un espace budgétaire destiné aux dépenses prioritaires.

Un accroissement des recettes budgétaires de 3,5 points de pourcentage du PIB demeure une pierre angulaire du programme. Toutefois, il ne devrait s'accélérer qu'en 2023, compte tenu du retard pris dans la mise en œuvre des réformes de la politique et de l'administration fiscales. Après la prise en compte des recettes exceptionnelles en 2021, les recettes augmenteront de 0,9 pour cent du PIB en 2022 selon les projections, essentiellement au titre de l'impôt sur les sociétés, de la TVA et des droits d'accise. D'autres mesures, principalement axées

sur une meilleure gestion et sur une réduction des exonérations fiscales, devraient se traduire par une augmentation des recettes fiscales en 2023. Malgré un gros potentiel, les recettes ne se concrétiseront que si des efforts permanents sont déployés pour mettre sur pied une administration fiscale efficace et pour élargir la base d'imposition, tout en réfléchissant à des mesures de politique fiscale. Les réformes s'articuleront autour des quatre piliers ci-dessous (MPEF, §12) :



- Rétablir le bon fonctionnement de la TVA.** Le système de TVA comptable sur les importations dans l'industrie minière a été mis en place et sera renforcé en adoptant un décret revu et corrigé sur la TVA conforme à la législation actuelle et aux meilleures pratiques internationales (repère structurel à fin juin 2022). Cependant, les autres crédits de TVA ne sont pas remboursés, ce qui accroît le stock d'arriérés de TVA. Par conséquent, le flux de recettes est quelque peu surévalué<sup>10</sup>. D'autres réformes pour une gestion plus efficace des demandes de remboursement de TVA dans d'autres secteurs seront proposées avec l'assistance technique du FMI. L'audit de certification en matière de TVA pour les sociétés minières est prévu début 2022 et sa régularisation sera examinée au cours de la prochaine revue de l'accord au titre de la FEC.
- Moderniser l'administration des recettes.** Les bureaux des douanes dotés du logiciel SYDONIA représentent plus de 95 pour cent des recettes douanières. Malgré le retard initial pour mettre en place le système de traçabilité des droits d'accise (STDA), la première phase

<sup>10</sup> Les autorités ont insisté sur l'insuffisance des capacités de traitement des crédits de TVA. Une mission d'assistance technique du département des finances publiques s'est penchée sur les difficultés rencontrées avec les autorités en novembre 2021.

devrait être totalement lancée début 2022 (repère structurel à fin juin 2022)<sup>11 12</sup>. LOGIRAD, qui améliore la gestion des recettes non fiscales, sera élargi à d'autres provinces après avoir été installé à Kinshasa fin 2021.

- **Rationaliser les charges non fiscales et parafiscales.** Avec l'assistance technique du FMI, les autorités adopteront un plan de rationalisation des charges non fiscales (repère structurel proposé à fin juin 2022, au départ à fin mars 2022), des droits d'accise et des charges parafiscales en 2023.
- **Alléger les dépenses fiscales.** Les autorités ont préparé le rapport sur les dépenses fiscales 2019–20 (qui sera publié dans le budget 2022) et adopteront des projets de rationalisation de ces charges, conformément aux recommandations en matière de développement des capacités, d'ici à fin juin 2022.

**12. Une gestion des finances publiques plus solide renforcera la transparence et la responsabilité budgétaires.** Le premier projet de loi de finances 2022 a été présenté à la mi-septembre, pour la première fois conformément au processus budgétaire. Les autorités ont adopté la nouvelle stratégie de gestion des finances publiques le 26 novembre, élaborée avec l'appui au développement des capacités du FMI, qui fixe des priorités notamment en matière de programmation budgétaire, de gestion de trésorerie et de compte du Trésor, de maîtrise de la chaîne de dépenses et de passation de marchés (annexe II, MPEF §18). Un rapport sur les risques budgétaires a été intégré dans le cadre budgétaire à moyen terme 2022. Les services du FMI ont préconisé un renforcement de la coordination inter-institutionnelle sur les plans d'emprunt et la surveillance des entreprises publiques. Les autorités ont observé qu'une nouvelle législation, notamment à travers l'adoption d'une nouvelle loi sur la dette publique, renforcerait la transparence et la couverture de la dette.

---

<sup>11</sup> La première phase devait au départ débuter en juillet 2021 pour certains produits mais elle a été retardée en raison de l'opposition du secteur des entreprises.

<sup>12</sup> La phase 1 du STDA couvrira les boissons, le tabac, les télécommunications et d'autres produits. La phase 2 devrait débuter 6 mois environ après la phase 1 et couvrira les véhicules, les produits pétroliers, les plastiques et autres.

### Encadré 1. Utilisation par la RDC de l'allocation générale de DTS 2021

**L'allocation de DTS servira à renforcer la situation des réserves et à répondre aux besoins de développement à moyen terme.** Le 23 août 2021, la RDC a bénéficié d'une allocation de DTS de 1,02 milliard de DTS (quelque 1,45 milliard de dollars), dont la moitié (environ 725 millions de dollars) sera consacrée à des projets d'investissement prioritaires au cours des prochaines années. La BCC consolidera les réserves internationales avec l'autre moitié de l'allocation de DTS. Cela ne modifiera guère la conduite de la politique monétaire, sachant que les fonds seront conservés en devises et que les projets auront un fort contenu en importations.

**Les autorités ont confirmé que le transfert de DTS entre la BCC et le ministère des Finances se ferait dans le respect du cadre juridique et institutionnel national.** D'ici à fin 2021, les deux institutions signeront une convention et un protocole pour transférer la moitié des avoirs et des engagements liés à la récente allocation de DTS (\$8) et définiront les rôles et les responsabilités de chaque partie. Le ministère des Finances s'engagera à couvrir les paiements d'intérêts découlant de l'écart entre les engagements et les avoirs en DTS de sa moitié. Pour préserver les fonds, les avoirs en DTS seront placés sur un compte distinct auprès de la BRI (via la BCC), à l'exception d'une première tranche de 300 millions de dollars qui seront déposés auprès de banques commerciales nationales.

**La première tranche (21 pour cent de l'allocation de DTS, soit environ 0,5 pour cent du PIB) sera consacrée à des projets d'investissement prioritaires en 2022.** Les autorités ont préparé une première liste de 15 projets d'investissement prioritaires dans 7 secteurs. Ces projets seront gérés par trois institutions : le bureau central de coordination (BCECO), la cellule d'exécution des financements en faveur des États fragiles (CFEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (MPEF, §10). Ce dernier appliquera le Programme d'urgence de développement communautaire.

#### République démocratique du Congo : projets d'investissement prioritaires

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Secteurs	Projets	Total	Part (en pourcentage)
Santé	2	70.2	10
Éducation	2	94.2	13
Infrastructures	2	299.8	41
Agriculture	1	38.6	5
Développement rural	2	81.4	11
Projets hydrauliques	4	67.9	9
Transports	2	72.5	10

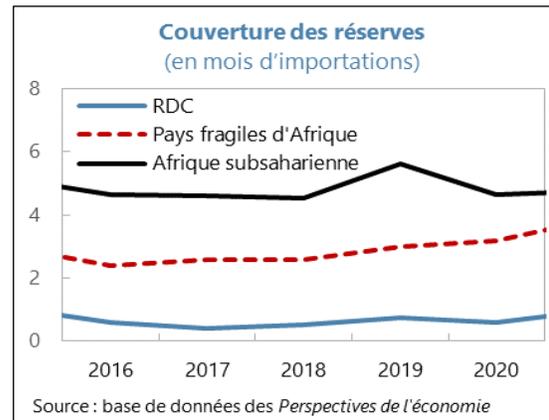
**Les autorités s'engagent à mettre en place des garde-fous adaptés pour promouvoir une utilisation efficiente et transparente de ces fonds.** Tous les appels d'offres liés à ces projets respecteront les principes de transparence en vertu de la loi sur les marchés publics. Le BCECO sera renforcé, à commencer par une micro-évaluation dans le cadre de l'approche harmonisée de remise d'espèces (HACT) des Nations Unies d'ici à fin 2021, au moyen de réformes de la gouvernance de grande ampleur, d'abord avec le recrutement de commissaires externes aux comptes pour les états financiers passés et à venir (repère structurel à fin mars). Parallèlement, le BCECO renforce ses moyens opérationnels afin de remplir les conditions requises pour devenir un équivalent du Fonds vert pour le climat et de tenir compte des recommandations du rapport de l'Inspection générale des finances (IGF). Les appels d'offres pour des projets respecteront les dispositions de la loi sur les marchés publics sous le contrôle de l'Autorité de régulation des marchés publics. Plus généralement, le FMI et les autorités coopéreront pour augmenter la capacité d'absorption du pays et améliorer la gestion des investissements publics.<sup>1/</sup>

1/ La prochaine mission d'évaluation de la gestion des investissements publics du FMI début 2022 contribuera à renforcer le cadre institutionnel de la gestion des investissements publics.

## B. Renforcer la politique monétaire et la stabilité financière

**13. L'orientation de la politique monétaire de la BCC est appropriée dans le contexte actuel de stabilité des prix.** Les autorités ont convenu que l'objectif d'inflation de 7 pour cent demeure le point d'ancrage souhaitable à moyen terme de la politique monétaire, dont la mise en œuvre suppose de s'abstenir constamment de recourir aux avances et aux garanties de la banque centrale pour les prêts à l'administration centrale. La BCC a fait valoir que la période récente de stabilité du taux de change favorisait la stabilité des prix et a aussi permis un accroissement des réserves plus important que prévu en raison de la forte liquidité du marché des changes. À la suite du financement monétaire dans le passé, la BCC s'est retrouvée sous-capitalisée, ce qui nuit à sa capacité à mener la politique monétaire puisque son indépendance opérationnelle est entravée.

**14. La BCC prévoit d'accumuler davantage de réserves que prévu en 2021 mais a appelé à la prudence en 2022 (MPEF, §21).** Grâce à une plus forte intervention sur le marché des changes, la BCC a pu accumuler des réserves supérieures aux projections et proposer de revoir le critère de réalisation quantitatif portant sur les réserves internationales nettes à fin décembre 2021, de 200 millions de dollars à 1,6 milliard de dollars, afin de pérenniser le résultat supérieur aux attentes et d'inclure la moitié de l'allocation de DTS. Concernant 2022, la BCC et les services du FMI se sont entendus sur une accélération de l'accumulation des réserves par rapport au rythme au moment de l'approbation du programme compte tenu de la faiblesse des amortisseurs extérieurs, tout en constatant que les risques de dépréciation demeurent élevés en raison de la confiance fragile et de l'incertitude. Par conséquent, s'agissant du critère de réalisation quantitatif à fin juin 2022, la BCC a proposé un montant de 200 millions de dollars, avec une accumulation en fin d'année de 300 millions de dollars, tout en se montrant disposée à revoir les objectifs si la situation le permet.



**15. La BCC s'emploie à consolider le cadre de politique monétaire (MPEF, §20).** À court terme, la BCC régularisera l'encours du crédit résultant des prêts antérieurs à l'État et améliorera son cadre de réserves obligatoires, en satisfaisant partiellement à l'obligation de détenir des réserves dans la même devise que celle des nouveaux dépôts<sup>13</sup>. Elle procédera aussi à une analyse approfondie de ses besoins de recapitalisation, qui sera validée par son conseil d'administration (repère structurel à fin novembre 2022), et s'efforcera d'améliorer son processus de formulation de

<sup>13</sup> Dans le contexte de la fragilité macroéconomique persistante et de la forte dollarisation de l'économie, l'impératif de satisfaire à l'obligation de convertir les dépôts en devises en monnaie locale n'a pas permis de collecter des dépôts en monnaie nationale, tandis que l'obligation fastidieuse de détenir des réserves évince les prêts en monnaie nationale.

la politique monétaire<sup>14</sup>. La dédollarisation de l'économie est indispensable pour accroître l'efficacité de la politique monétaire, ce qui imposera une longue période de stabilité macroéconomique.

**16. Le conseil d'administration de la BCC redouble d'efforts pour renforcer les garde-fous de la banque centrale (MPEF, §22).** Conformément à l'évaluation des sauvegardes par le FMI en 2020, le conseil d'administration de la BCC a remis sur pied le comité d'audit en novembre 2021, dans le respect des pratiques exemplaires en matière de capacité et de surveillance, et se préparera i) à adopter les normes IFRS comme cadre comptable et à élaborer une feuille de route pour sa mise en œuvre ; ii) à renforcer la gouvernance et le contrôle de la gestion des réserves et à réduire les investissements intérieurs ; et iii) à créer une fonction de conformité. Les autorités prévoient aussi de nommer de nouveaux commissaires aux comptes.

**17. Des mesures visant à améliorer le contrôle bancaire permettraient de renforcer la stabilité financière (MPEF, §23).** Les services du FMI soutiennent le projet de la BCC de revenir sur la suspension de réglementations dans le contexte de la COVID-19 d'ici à fin 2022. Cela ne devrait pas avoir un impact significatif en termes de qualité de crédit et/ou de liquidité. Avec l'appui du FMI, les autorités devraient présenter au Parlement la nouvelle loi sur les banques commerciales en décembre (repère structurel à fin novembre 2021). Une fois appliquée, la loi précisera en particulier la nature des établissements de crédit ; confèrera à la BCC de nouveaux pouvoirs de surveillance ; et consolidera le cadre de contrôle et de résolution bancaires. En outre, l'examen de la stabilité du secteur financier prévu début 2022 contribuera à livrer un diagnostic du secteur bancaire, ce qui aidera la BCC à élaborer une stratégie de réformes bien ciblées d'ici à fin 2022.

## C. Améliorer la gouvernance et le climat des affaires tout en s'attaquant aux risques liés aux changements climatiques

**18. Les autorités et les services du FMI ont convenu de la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles.** Les mesures concrètes sont notamment les suivantes :

- **Renforcer le cadre juridique de lutte contre la corruption.** La nouvelle Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC) continuera à être renforcée, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et aux meilleures pratiques internationales. En outre, les autorités prévoient d'achever le premier cycle du mécanisme d'examen de l'application de la CNUCC. La Cour des comptes et l'Inspection générale des finances (IGF) seront dotées de ressources supplémentaires pour accomplir leur mission (MPEF, §25–26).
- **Une plus grande transparence dans l'industrie minière est indispensable pour promouvoir une bonne gouvernance.** Les autorités ont adopté un plan de travail triennal du comité national de l'ITIE (initiative pour la transparence des industries extractives) qui améliorera la

<sup>14</sup> Le projet d'assistance technique portant sur les systèmes de prévision et d'analyse des politiques (Forecasting and Policy Analysis Systems (FPAS)) améliorera la formulation de la politique monétaire par la BCC, notamment en appliquant un modèle de projection trimestriel adapté pour la RDC.

transparence dans l'industrie minière et prévoira des ressources humaines et budgétaires suffisantes (MPEF, §27)<sup>15</sup>. Les autorités restent déterminées à renforcer la transparence de la Gécamines en publiant ses états financiers vérifiés 2021 d'ici à fin août 2022.

- **Renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).** Le rapport d'évaluation mutuelle du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) a souligné que le dispositif de LBC/FT restait inefficace et a formulé des recommandations prioritaires pour le renforcer<sup>16</sup>. Les autorités s'emploient à donner suite aux mesures prioritaires du GABAC, notamment à mettre la législation nationale en conformité avec les normes internationales en matière de LBC/FT, à améliorer la collaboration entre les organismes et la capacité de suivi et à renforcer les moyens de détection, d'enquête et de prévention des activités de LBC/FT dont dispose la justice. La Cellule nationale des renseignements financiers (CENAREF) a préparé un plan d'action pour réexaminer le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et modifier la loi sur la LBC/FT, qui contient un système renforcé de déclaration de patrimoine. Il sera présenté au Parlement d'ici à fin 2021. Un dossier de candidature au groupe Egmont sera déposé en 2022 (MPEF, §28).

**19. Une réglementation excessive et une gouvernance insuffisante nuisent au climat des affaires.** En collaboration avec d'autres partenaires, les autorités restent déterminées à mettre en œuvre de grandes réformes, notamment i) rationaliser la fiscalité pour qu'elle soit équitable et prévisible ; ii) améliorer les droits de propriété et le règlement des différends commerciaux ; iii) stimuler l'investissement privé dans l'agriculture, le tourisme ou l'industrie ; et iv) encourager les paiements électroniques et la transformation numérique (MPEF, §29)<sup>17</sup>.

**20. Une plus grande transparence des marchés publics et des dépenses liées à la COVID-19 faciliterait la reddition de comptes à la population**<sup>18</sup>. Les engagements de transparence dans le cadre de l'accord au titre de la facilité de crédit rapide ont été amplement honorés. Les marchés des dépenses liées à la COVID-19 ont été publiés par le ministère de la Santé et un audit de la Cour des comptes a été présenté au Parlement en novembre avant sa publication d'ici à fin 2021

<sup>15</sup> Au moins 12 nouveaux contrats miniers ont été publiés depuis mars 2021. Pour plus de précisions sur le plan de travail triennal, merci de consulter le [site Internet de l'ITIE-RDC](#). Les réformes s'articulent autour de cinq axes stratégiques : renforcer la redevabilité des institutions publiques envers la population sur les questions liées aux industries extractives ; renforcer la redevabilité des entreprises extractives sur leurs responsabilités sociales ; assurer le suivi de la mise en œuvre des réformes dans les industries extractives ; intégrer les meilleures pratiques de l'ITIE dans les systèmes d'information de l'État et des entreprises extractives ; et renforcer les moyens institutionnels et techniques du Comité national de l'ITIE-RDC.

<sup>16</sup> [GABAC-REM-RDC-2021](#).

<sup>17</sup> Le Conseil des ministres a adopté un plan d'amélioration du climat des affaires préparé par l'Agence nationale pour la promotion des investissements le 2 juillet 2021.

<sup>18</sup> Les 36 marchés recensés dépassant 12 000 dollars ont tous été publiés sur le site Internet du ministère de la Santé et aucun autre marché n'a été identifié.

(MPEF, §19)<sup>19</sup>. Pour accroître la transparence, avec l'assistance technique du FMI, les autorités s'emploient à modifier le système de passation des marchés du pays afin de faciliter le recueil et la publication des informations concernant les bénéficiaires effectifs pour tous les marchés publics.

**21. L'adaptation aux changements climatiques fait partie des priorités de la RDC.** Bien que ses émissions de gaz à effet de serre figurent parmi les plus faibles au monde, la RDC est sujette à des précipitations intenses, à une érosion côtière, à des vagues de chaleur et à des sécheresses saisonnières. La contribution déterminée au niveau national révisée privilégie des mesures d'atténuation dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la sylviculture et des déchets (MPEF, §30)<sup>20</sup>.

## MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

**22. Les autorités et les services du FMI sont parvenus à un accord pour proposer de mettre à jour la conditionnalité du programme comme suit (MPEF, tableaux 1–3) :**

- **Modification des critères de réalisation quantitatifs :** Il est suggéré de revoir la définition du critère de réalisation quantitatif portant sur les réserves internationales nettes afin d'exclure l'allocation de DTS des engagements en devises à long terme, conformément à la méthode adoptée dans d'autres pays. À compter de 2022, un facteur d'ajustement du solde budgétaire intérieur est proposé pour relever (abaisser) le plafond du déficit budgétaire intérieur si le remboursement des arriérés intérieurs est plus (moins) élevé que prévu. Un autre facteur d'ajustement est suggéré pour réduire le solde budgétaire intérieur si les dépenses d'investissement public sont inférieures au niveau prévu. En application de la politique de plafonds d'endettement, le critère de réalisation quantitatif relatif aux emprunts non concessionnels sera remplacé par la valeur actuelle nette des emprunts extérieurs à compter de 2022. Le plafond est défini en fonction du plan d'emprunts des autorités, conformément à l'objectif du programme que la RDC conserve un risque modéré de surendettement.

<sup>19</sup> En outre, l'Inspection générale des finances a réalisé un audit des dépenses liées à la COVID-19 et constaté plusieurs irrégularités qui ont déjà fait l'objet de procédures judiciaires.

<sup>20</sup> Lors de la conférence sur le climat COP26, le Président Tshisekedi a annoncé la contribution déterminée au niveau national de la RDC. L'objectif est de réduire de 21 pour cent les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, en lançant un programme qui vise à planter un milliard d'arbres d'ici à 2023 et en élargissant le bouquet énergétique pour intégrer des solutions plus écologiques.

Tableau 4 du texte : RDC : programme des emprunts extérieurs prévus, 2021–22

Dettes extérieures contractées ou garanties par l'État	Volume de nouvelle dette en 2021		VA de la nouvelle dette en 2021 (aux fins du programme)		Volume de nouvelle dette en 2022		VA de la nouvelle dette en 2022 (aux fins du programme)	
	Mio de dollars	Pourcentage	Mio de dollars	Pourcentage	Mio de dollars	Pourcentage	Mio de dollars	Pourcentage
<b>Par source de financement par l'emprunt</b>	<b>2,608.0</b>	<b>100</b>	<b>1,629.2</b>	<b>100</b>	<b>1,252.2</b>	<b>100</b>	<b>738.6</b>	<b>100</b>
<i>Dettes concessionnelles, dont</i>	<b>768.0</b>	<b>29</b>	<b>311.7</b>	<b>19</b>	<b>893.5</b>	<b>71</b>	<b>469.6</b>	<b>64</b>
Dettes multilatérales	768.0	29	311.7	19	893.5	71	469.6	64
Dettes bilatérales	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Autres	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
<i>Dettes non concessionnelles, dont</i>	<b>1,840.0</b>	<b>71</b>	<b>1,317.4</b>	<b>81</b>	<b>358.7</b>	<b>29</b>	<b>269.1</b>	<b>36</b>
Semi-concessionnelles	1,840.0	71	1,317.4	81	358.7	29	269.1	36
Conditions commerciales	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
<b>Par type de créanciers</b>	<b>2,608.0</b>	<b>100</b>	<b>1,629.2</b>	<b>100</b>	<b>1,252.2</b>	<b>100</b>	<b>738.6</b>	<b>100</b>
Multilatéral	2,338.0	90	1,418.9	87	988.5	79	542.8	73
Bilatéral - Club de Paris	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Bilatéral - hors Club de Paris	270.0	10	210.3	13	263.7	21	195.9	27
Autre	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
<b>Utilisation du financement par l'emprunt</b>	<b>2,608.0</b>	<b>100</b>	<b>1,629.2</b>	<b>100</b>	<b>1,252.2</b>	<b>100</b>	<b>738.6</b>	<b>100</b>
Infrastructure	1,088.0	42	561.8	34	1,252.2	100	738.6	100
Dépenses sociales	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Financement budgétaire	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Autre	1,520.0	58	1,067.4	66	0.0	0	0.0	0

- **Modification de la conditionnalité à fin décembre 2021** : Il est suggéré de revoir à la hausse les critères de réalisation quantitatifs portant sur les réserves internationales nettes et les emprunts non concessionnels à fin décembre 2021, à respectivement 1,6 milliard de dollars et 320 millions de dollars<sup>21</sup>.
- **De nouveaux critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs** sont proposés pour fin juin 2022, avec des objectifs indicatifs trimestriels d'ici à fin décembre 2022, en phase avec les projections semestrielles.
- **Repères structurels.** Les autorités sollicitent un report à fin juin 2022 du repère structurel à fin mars 2022 portant sur l'adoption d'un plan de rationalisation des charges non fiscales. En outre, de nouveaux repères structurels sont proposés pour i) recruter une entreprise afin de réaliser un audit externe du BCECO pour 2017–21 d'ici à fin mars 2022 ; ii) mettre en place la première phase du système de traçabilité des droits d'accise (STDA) d'ici à fin juin 2022 ; iii) signer un décret pour confirmer le système d'autoliquidation de la TVA dans la loi conformément aux meilleures pratiques internationales qui s'appliquent aux sociétés minières plutôt qu'à certains produits (fin juin 2022) ; et iv) faire valider (par le conseil d'administration de la BCC) une analyse approfondie des besoins de recapitalisation (fin novembre 2022).

<sup>21</sup> La révision à la hausse s'explique par un prêt destiné à financer des infrastructures routières indispensables à Kinshasa, jugé de nature concessionnelle au départ. Cette révision n'entraîne pas un accroissement sensible des risques d'endettement et ne modifie pas la note de la dette extérieure de la RDC.

**23. Conformément à la stratégie du FMI en matière de réduction de la pauvreté, les autorités ont communiqué leur document de développement économique.**

Le Plan national de développement stratégique (pour 2019–23), adopté par le Conseil des ministres le 27 décembre 2019, s’articule autour de cinq principaux piliers (voir l’annexe III). Les services du FMI évaluent la stratégie à l’aune de l’accord au titre de la FEC.

**24. Des assurances de financement sont en place pour la première revue.** Le programme est intégralement financé pour les 12 prochains mois. Les perspectives de disposer de financements suffisants pour la durée restante de l’accord sont satisfaisantes, malgré des hypothèses plus prudentes concernant les financements exceptionnels en 2023–24. Le déficit de financement de la balance des paiements 2022 s’élève à 1 milliard de dollars. Il sera comblé à hauteur de 0,4 milliard de dollars par des décaissements du FMI (tableau 2). Le pays conserve un risque modéré de surendettement et les autorités mettent tout en œuvre pour apurer les arriérés extérieurs envers les créanciers officiels. Un soutien rapide du FMI est indispensable pour que le programme d’ajustement des autorités porte ses fruits. Celles-ci s’efforcent, en toute bonne foi, de parvenir à un accord de collaboration afin d’apurer les arriérés envers les créanciers privés (voir l’AVD en annexe).

**25. La capacité de la RDC à rembourser le FMI reste satisfaisante, même si des risques considérables pèsent sur celle-ci compte tenu de la fragilité de l’État, de la faiblesse des réserves et de la forte exposition à des chocs répétés.** Selon les projections, l’encours des crédits du FMI se maintiendra à environ 40–50 pour cent des réserves internationales brutes pendant toute la durée du programme, malgré une certaine amélioration par rapport aux estimations précédentes, essentiellement en raison de l’allocation de DTS (tableau 5). Le montant total des engagements envers le FMI culminera à 7,5 pour cent des réserves internationales brutes (0,4 pour cent du PIB) en 2029. Une accumulation plus rapide d’amortisseurs extérieurs contribuerait à renforcer la résistance aux chocs.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**26. Les résultats économiques de la RDC se sont améliorés mais le pays reste fortement exposé à des chocs, compte tenu de la fragilité de son économie.** La reprise économique prend de la vitesse, l’inflation a reculé et reste stable, et la position extérieure est devenue plus solide. Les recettes supérieures aux attentes ouvrent la possibilité de dépenses en capital supplémentaires. Le secteur bancaire demeure liquide et bien capitalisé. Malgré ces résultats positifs, l’économie reste exposée à des chocs exogènes et se caractérise par des recettes publiques faibles et éclatées, des besoins de développement considérables, des flambées épidémiques répétées, une forte dollarisation du système financier et une faible capacité institutionnelle. Les autorités doivent rester vigilantes et poursuivre leurs efforts de réforme afin de surmonter les obstacles structurels à la croissance.

**27. Les résultats du programme ont été satisfaisants.** La politique macroéconomique a contribué à la stabilité de l’économie, notamment en supprimant les avances de la banque centrale. Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été remplis, largement pour certains, et deux des trois

repères structurels ont été respectés. Les autorités redoublent d'efforts pour atteindre l'objectif indicatif portant sur leurs dépenses sociales d'ici à fin 2021.

**28. Le budget 2022 soutient comme il se doit la reprise économique.** Le budget 2022 prévoyait l'utilisation d'une partie de l'allocation de DTS et un léger creusement du déficit, ce qui permettrait d'augmenter les dépenses en capital financées sur ressources intérieures par rapport à 2021. Il faudrait renforcer la gouvernance et les mesures de sauvegarde pour faciliter la réalisation de projets efficaces. Les autorités devraient aussi s'efforcer davantage de freiner les dépenses courantes et l'accumulation d'arriérés intérieurs.

**29. La mise en œuvre résolue de réformes visant à accroître les recettes est capitale pour élargir l'espace budgétaire destiné aux dépenses prioritaires.** Les mesures visant à renforcer l'administration des recettes devraient continuer à privilégier le rétablissement du bon fonctionnement de la TVA, surtout pour empêcher l'accumulation de demandes de remboursement de TVA ; la rationalisation des recettes non fiscales, des charges parafiscales et des exonérations ; et le renforcement des capacités de l'administration fiscale, notamment au moyen de la dématérialisation des services des impôts et des douanes.

**30. La discipline en matière de dépenses et les réformes de la gestion des finances publiques visent à améliorer la qualité et l'exécution des dépenses publiques.** Les initiatives visant à améliorer les processus budgétaires et la communication d'informations financières, y compris en améliorant la couverture et la mesure des agrégats et risques budgétaires et la coordination interinstitutionnelle, contribueront à accroître la transparence et la responsabilité budgétaires. Les efforts déployés pour mettre en place le compte unique du Trésor, pour consolider le système de passation de marchés publics et pour renforcer la chaîne de dépenses et la fonction comptable de l'État permettront d'améliorer l'exécution budgétaire. Un cadre de gestion des investissements publics plus solide contribuera à augmenter la capacité d'absorption et à utiliser les ressources publiques de manière plus efficace.

**31. La politique monétaire reste, à juste titre, axée sur la stabilité des prix, appuyée par les initiatives visant à moderniser son cadre et à renforcer le mécanisme de sa transmission.** L'orientation de la politique monétaire est judicieuse au regard de la stabilisation de l'inflation. La stabilité du taux de change, dans le contexte des cours élevés des produits de base, permettrait d'accumuler des réserves. Il faudrait poursuivre les efforts en ce sens compte tenu de la faiblesse des amortisseurs extérieurs. Les mesures pour accroître l'efficacité du cadre de politique monétaire, en renforçant la gouvernance et l'indépendance de la BCC, et la recapitalisation augmenteront la marge de manœuvre pour les opérations monétaires, que la forte dollarisation du système financier continue à entraver.

**32. Les mesures qui visent à renforcer la résilience du secteur bancaire sont une bonne chose.** La nouvelle loi sur les banques commerciales renforcerait les conditions de délivrance d'autorisations et la gouvernance des banques, tout en élargissant les pouvoirs de la BCC à la réglementation, au contrôle et à la résolution bancaires, ainsi qu'en améliorant la protection des consommateurs. Il faudra favoriser l'inclusion financière pour stimuler une croissance tirée par le secteur privé.

**33. Améliorer la gouvernance et le climat des affaires demeure essentiel pour la diversification de l'économie et la croissance inclusive.** Après avoir nettement progressé sur le front de la transparence de l'industrie minière, les autorités ont officiellement adopté la feuille de route à moyen terme de l'ITIE et s'engagent à accroître la transparence des industries extractives. Les efforts déployés pour renforcer le dispositif de LBC/FT et pour le mettre en conformité avec les meilleures pratiques internationales, pour alléger les multiples prélèvements et pour adopter un système de recouvrement de l'impôt équitable et prévisible jouent un rôle déterminant pour améliorer le climat des affaires, condition nécessaire pour attirer des investissements.

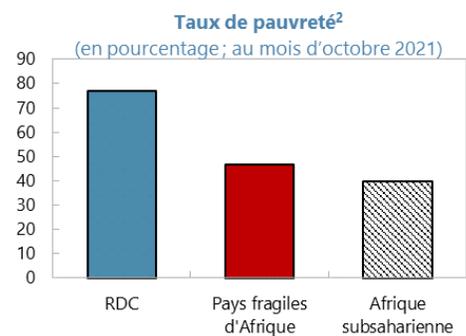
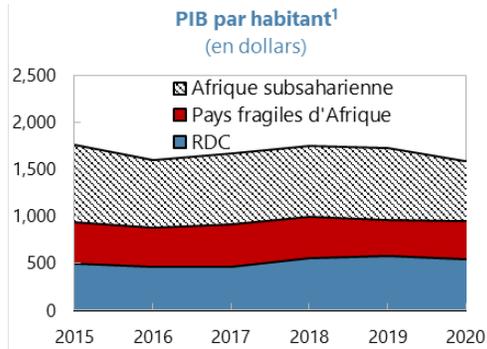
**34. Pour atteindre les objectifs du programme, il est indispensable de poursuivre les efforts d'accélération des réformes structurelles.** Le programme économique et de réformes à moyen terme des autorités privilégie la préservation de la stabilité macroéconomique, l'élargissement de l'espace budgétaire pour les dépenses infrastructurelles et sociales et la promotion d'une croissance économique durable et tirée par le secteur privé. Pour passer de l'élaboration du programme de réformes à sa mise en œuvre, il faudra renforcer les capacités, obtenir le soutien de la classe politique et agir avec résolution.

**35. Les services du FMI souscrivent aux demandes formulées par les autorités d'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, de modification de trois critères de réalisation quantitatifs et d'achèvement de la revue des assurances de financement.** Un engagement ferme à mener une politique macroéconomique prudente et à prendre des mesures pour amplifier les réformes structurelles, qui va de pair avec un renforcement des capacités, donne à penser que le programme élaboré par le pays atteindra ses objectifs. Les services du FMI sont favorables à la modification des objectifs pour fin décembre en ce qui concerne les réserves internationales nettes et les emprunts non concessionnels, ainsi qu'aux modifications proposées en ce qui concerne la conditionnalité quantitative.

**Graphique 1. République démocratique du Congo : indicateurs de fragilité**

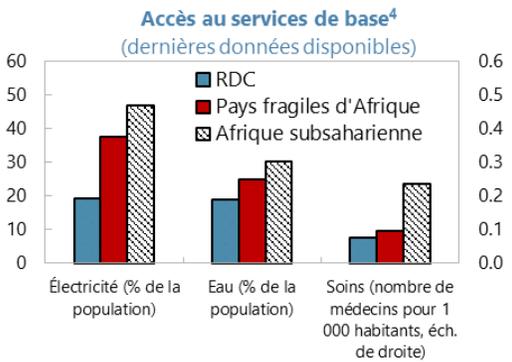
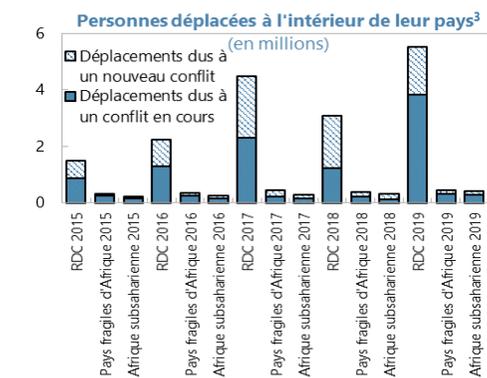
Le PIB par habitant est bien inférieur à celui de pays comparables...

...et le taux de pauvreté se distingue de ceux des pays fragiles d'Afrique et des pays comparables de l'Afrique subsaharienne.



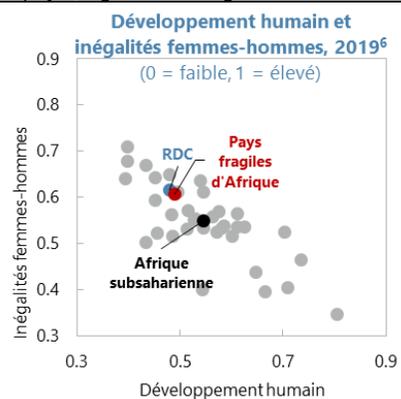
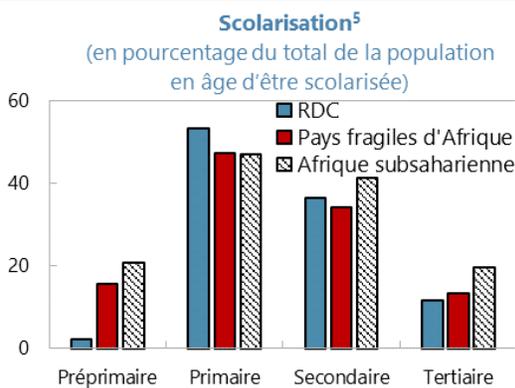
La population est contrainte à des déplacements dus à des conflits.

L'accès aux services de base reste très faible.



Mais les taux de scolarisation sont semblables à ceux de pays comparables.

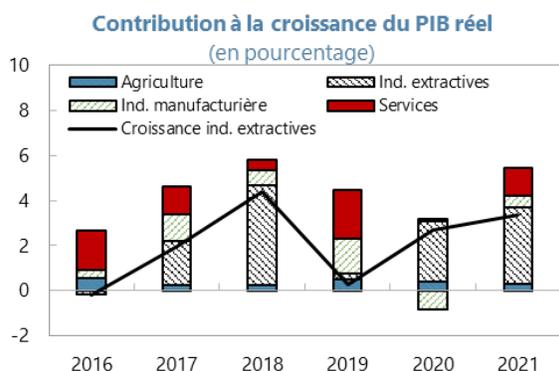
Le niveau d'égalité femmes-hommes et le capital humain sont insuffisants pour la croissance, mais conformes à ceux des autres pays fragiles de la région.



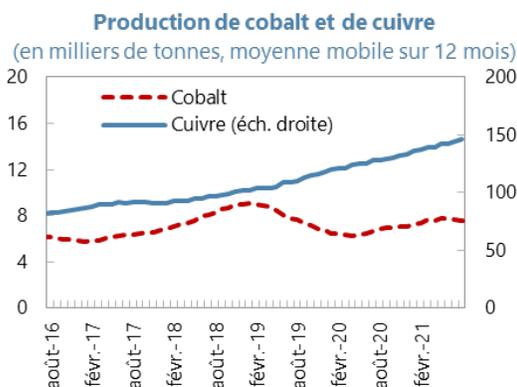
Sources : 1/ base de données des PEM du FMI ; 2/ Haver Analytics ; 3/ Internal Displacement Monitoring Center (IDMC) ; 4/ Groupe de la Banque mondiale ; 5/ Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique ; 6/ Rapports mondiaux du PNUD sur le développement humain. Comparaison par rapport à d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Les pays fragiles d'Afrique sont le Burundi, les Comores, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, Madagascar, le Malawi, le Mali, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, la Sierra Leone, le Soudan du Sud, le Tchad, le Togo et le Zimbabwe.

**Graphique 2. République démocratique du Congo : évolution du secteur réel, 2016-21**

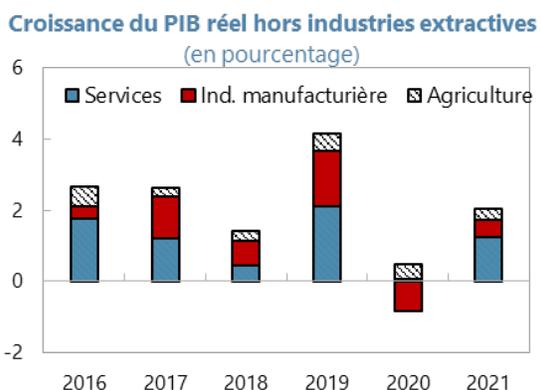
*Le secteur extractif domine la dynamique de croissance...*



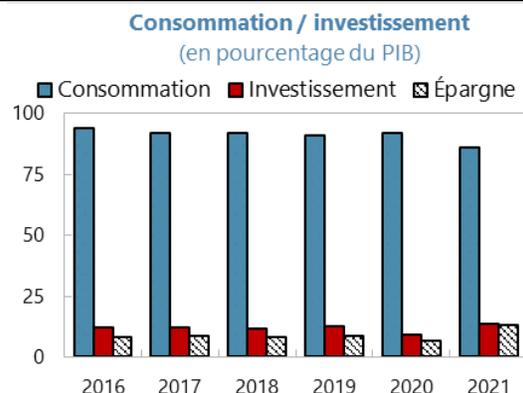
*... et la croissance bénéficie de l'augmentation de la production minière.*



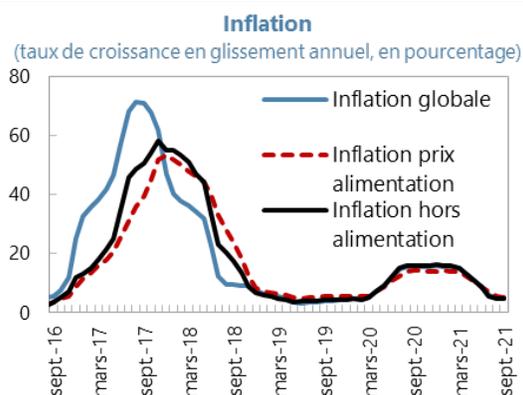
*Les services et l'industrie manufacturière sont les moteurs de la croissance hors secteur extractif...*



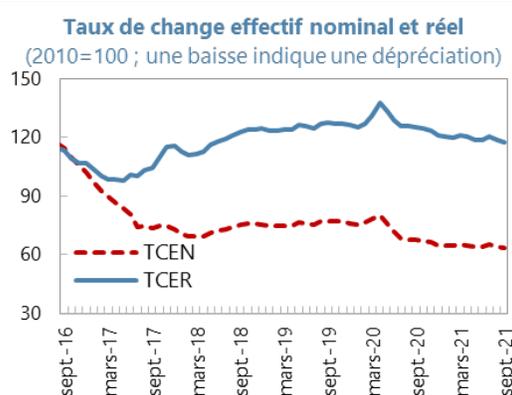
*...mais l'investissement et l'épargne restent très faibles.*



*L'inflation a récemment ralenti...*



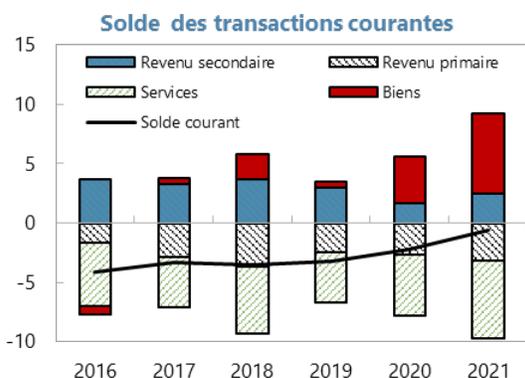
*...et le taux de change est resté stable.*



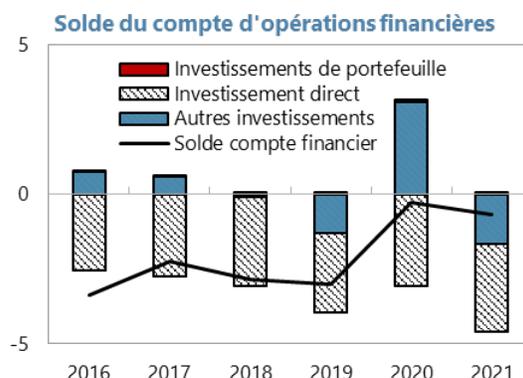
Sources : autorités congolaises ; base de données du département des statistiques du FMI et de l'Institut national de la statistique ; estimations des services du FMI.

**Graphique 3. République démocratique du Congo : évolution du secteur extérieur, 2016-21**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

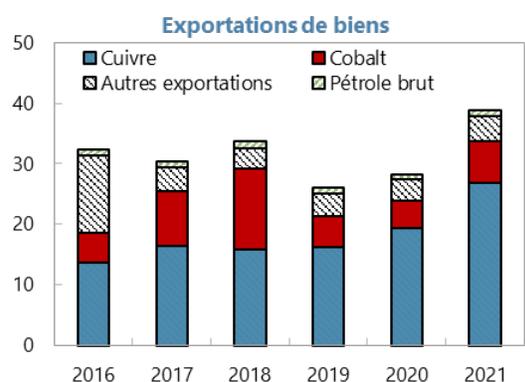
*Le déficit des transactions courantes s'est réduit, grâce à un excédent commercial...*



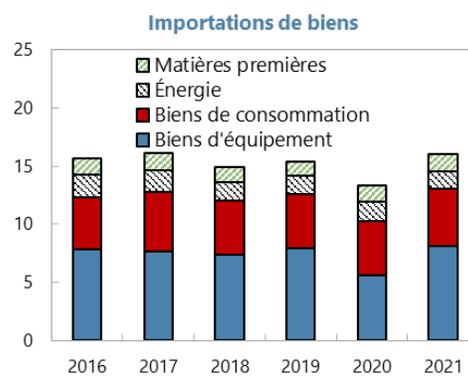
*...et le compte d'opérations financières a bénéficié des IDE et d'autres flux.*



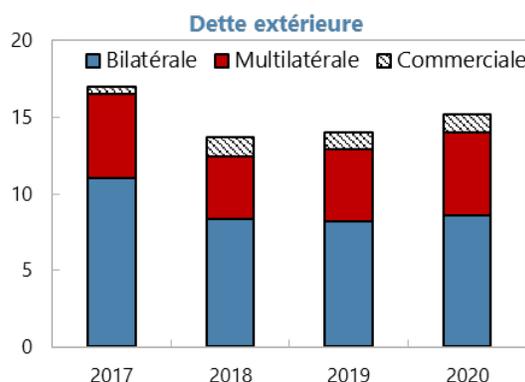
*Les exportations sont concentrées sur les produits miniers...*



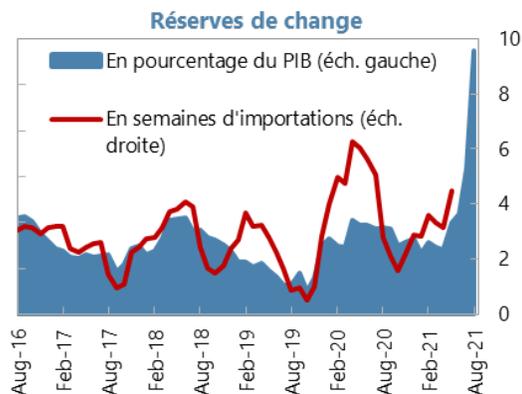
*...tandis que les importations sont constituées de produits divers.*



*La dette extérieure reste faible compte tenu du peu de financements obtenus...*



*...et les réserves ont augmenté, mais restent inférieures aux niveaux adéquats.*

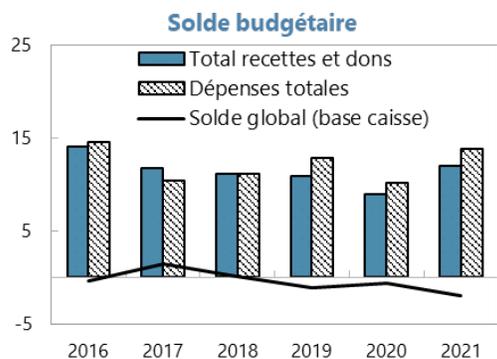


Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

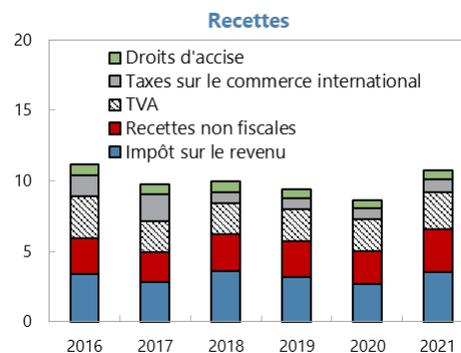
### Graphique 4. République démocratique du Congo : évolution du secteur budgétaire, 2016-21

(en pourcentage du PIB)

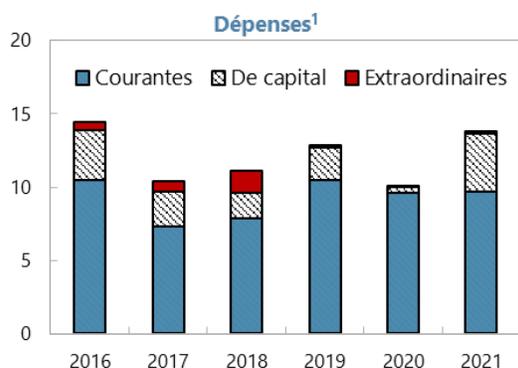
Le déficit budgétaire s'est détérioré au cours de ces dernières années...



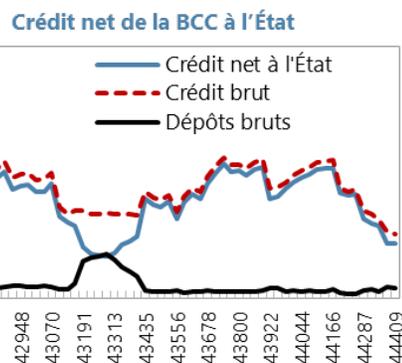
...en raison de recettes relativement faibles...



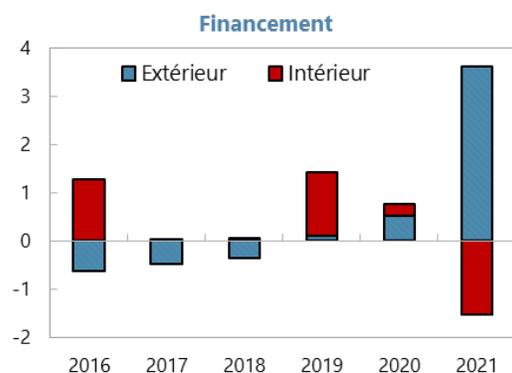
...et de l'augmentation des dépenses courantes et des dépenses d'investissement.



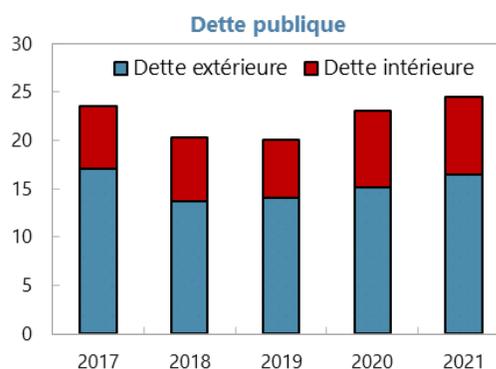
Le crédit net à l'État s'est amélioré à la suite des bons résultats enregistrés au premier semestre 2021 et de l'arrêt des avances versées par la BCC depuis avril 2020.



Le financement extérieur a augmenté alors que le financement intérieur est resté modéré...



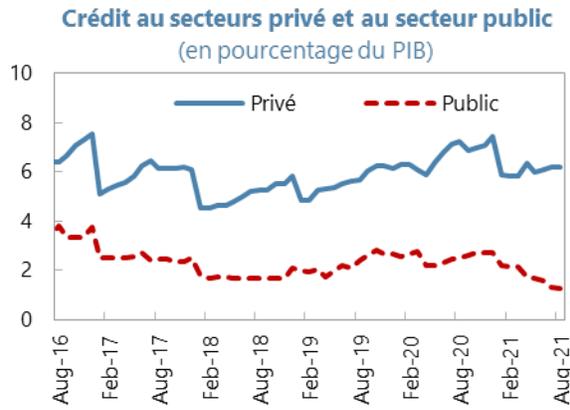
...et la dette publique a augmenté, mais se situe toujours à de faibles niveaux.



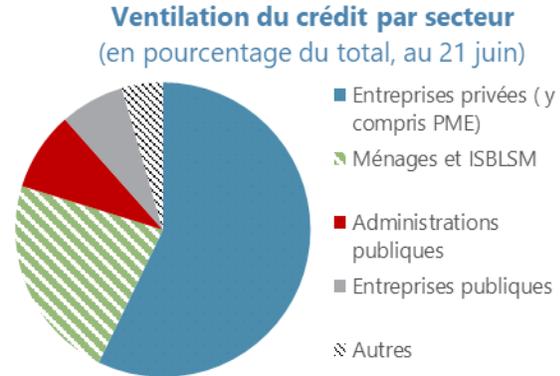
Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI. 1/ Les dépenses extraordinaires sont notamment celles liées à la sécurité et aux élections.

**Graphique 5. République démocratique du Congo : évolution du secteur monétaire et financier, 2016-21**

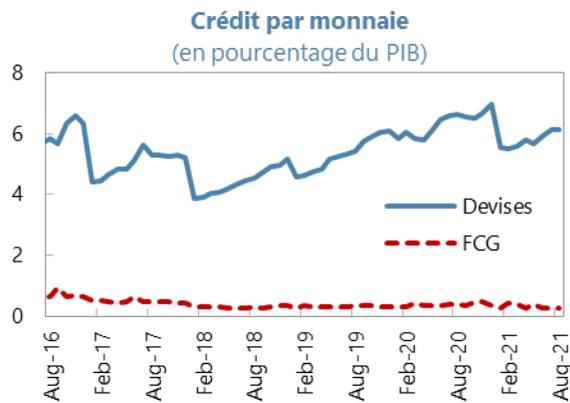
*Le crédit reste très faible et stagnant.*



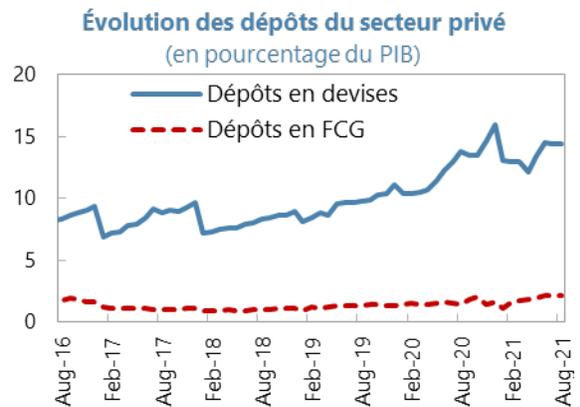
*Les entreprises privées reçoivent la plupart des prêts.*



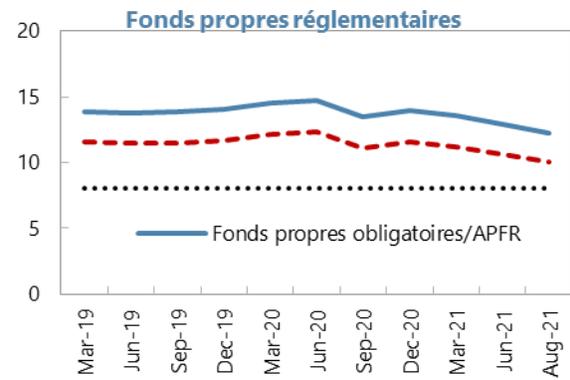
*Les crédits en francs congolais sont rares.*



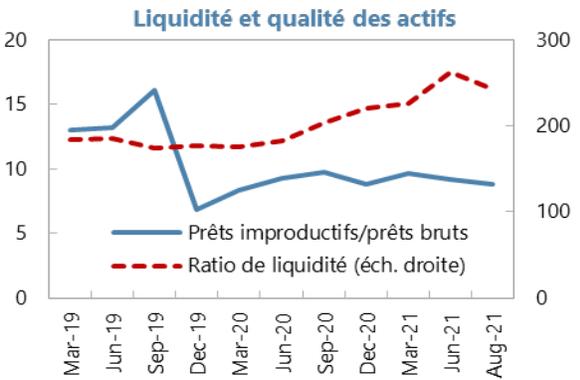
*Les dépôts bancaires sont presque tous en devises étrangères.*



*Les ratios de fonds propres ont diminué, mais restent bien supérieurs aux seuils obligatoires.*



*La suspension en cours des règles relatives à la qualité du crédit a entraîné une stagnation des prêts improductifs.*



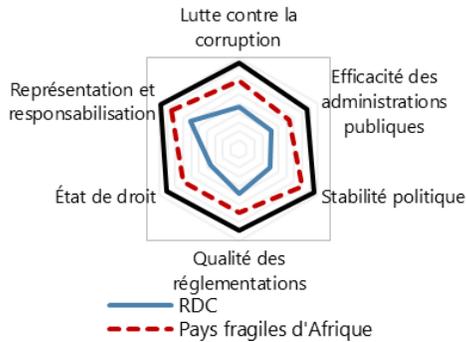
Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

**Graphique 6. République démocratique du Congo : indicateurs de gouvernance**

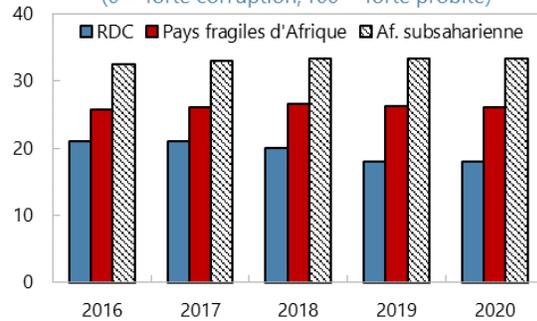
Tous les indicateurs de gouvernance restent inférieurs à ceux des pays comparables...

...alors que l'indice de corruption s'est détérioré ces dernières années...

**Indicateurs de gouvernance, 2020<sup>1</sup>**  
(nouvelle échelle: 0 = faible, 5 = forte)



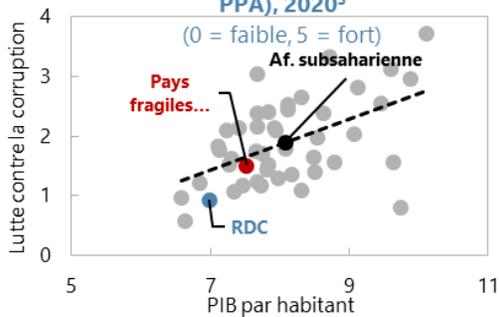
**Indice de perception de la corruption<sup>2</sup>**  
(0 = forte corruption, 100 = forte probité)



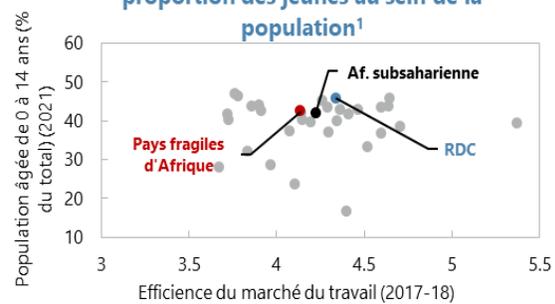
...et la lutte contre la corruption est moins efficace que dans les pays ayant un niveau de revenu similaire.

L'efficacité du marché du travail est légèrement supérieure à celle des pays comparables.

**Gouvernance (lutte contre la corruption) et PIB par habitant (In, PPA), 2020<sup>3</sup>**  
(0 = faible, 5 = fort)



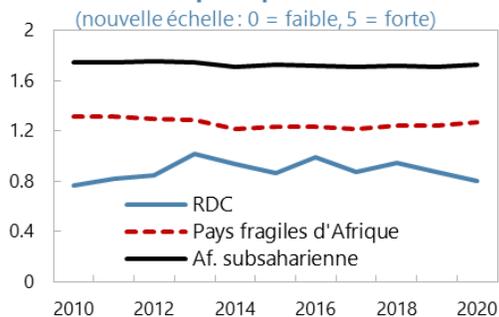
**Efficacité du marché du travail et proportion des jeunes au sein de la population<sup>1</sup>**



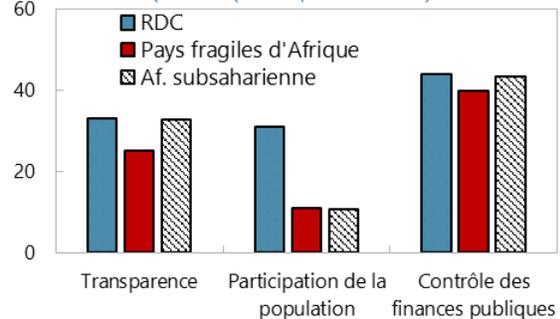
L'efficacité des administrations publiques reste faible et stable par rapport aux autres pays de la région...

...mais les indicateurs de transparence budgétaire sont bien supérieurs à ceux des pays comparables.

**Efficacité des administrations publiques<sup>1</sup>**  
(nouvelle échelle: 0 = faible, 5 = forte)



**Enquête « Open Budget »<sup>4</sup>**  
(Indice (0-100, 100 = fort))



Sources : 1/ Groupe de la Banque mondiale ; 2/ Transparency International ; 3/ PEM du FMI et Groupe de la Banque mondiale ; 4/ Enquête « Open Budget » de l'International Budget Partnership (IBP).

**Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2020-26**

	2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026
	Rapport n° 21/168	Prél.	Rapport n° 21/168	Proj.	Rapport n° 21/168	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en %, sauf indication contraire)										
<b>PIB et prix</b>										
PIB réel	1.7	1.7	4.9	5.4	5.6	6.4	6.9	6.7	6.8	6.6
PIB (industries extractives)	9.7	9.7	11.0	11.3	7.9	10.4	9.9	7.6	6.9	6.3
PIB (hors industries extractives)	-1.3	-1.3	2.2	2.9	4.5	4.5	5.4	6.2	6.7	6.8
Déflateur du PIB	6.7	6.7	16.0	16.7	6.2	4.8	6.0	5.8	5.1	5.2
Prix à la consommation, moyenne de la période	11.4	11.4	9.4	9.0	6.4	5.6	6.2	6.4	6.0	5.9
Prix à la consommation, fin de période	15.8	15.8	6.0	5.2	6.3	5.8	6.2	6.6	6.2	5.7
<b>Secteur extérieur</b>										
Exportations en dollars, valeur f.à.b.	4.6	4.6	46.7	58.9	7.8	12.9	11.9	9.6	8.6	8.3
Importations en dollars, valeur f.à.b.	-8.3	-8.3	54.1	52.5	7.2	14.7	11.4	9.2	10.0	7.9
Volume des exportations	13.9	13.9	10.8	11.5	9.1	13.9	14.2	12.4	11.6	10.9
Volume des importations	0.7	1.1	32.2	27.8	8.1	11.0	12.4	8.7	9.2	7.2
Termes de l'échange	1.9	3.2	19.1	20.0	0.6	-1.7	0.7	-0.8	-1.5	-0.9
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)										
<b>Monnaie et crédit</b>										
Avoirs extérieurs nets	36.4	38.1	18.7	42.4	13.7	35.3	27.4	25.2	20.2	19.8
Avoirs intérieurs nets	8.3	7.6	5.3	-19.7	3.5	-5.6	-10.4	-6.5	-1.9	-0.8
Crédit intérieur	12.4	13.2	6.2	-3.5	6.3	9.1	8.0	6.3	9.2	9.1
dont : crédit net à l'État	-0.1	0.0	0.6	-8.2	0.5	2.9	2.1	0.3	3.1	2.9
crédit au secteur privé	12.0	12.4	5.6	3.9	5.8	5.8	5.9	6.0	6.1	6.2
Monnaie au sens large	44.6	45.7	24.1	22.6	17.3	29.7	17.0	18.7	18.3	19.0
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
<b>Situation financière de l'administration centrale</b>										
Recettes et dons	9.8	9.0	11.2	12.0	12.2	12.3	12.7	13.9	14.4	14.4
Recettes	8.7	8.7	10.2	10.8	11.4	11.2	12.2	13.4	14.1	14.1
Dons	1.0	0.2	1.0	1.2	0.8	1.2	0.5	0.5	0.3	0.2
Dépenses	11.9	10.1	12.9	13.8	13.4	14.2	14.7	15.2	15.8	16.1
Solde budgétaire global (base engagements)	-2.1	-1.1	-1.7	-1.8	-1.2	-1.9	-2.0	-1.4	-1.5	-1.7
Solde budgétaire global hors ressources naturelles	-3.9	-3.9	-3.2	-3.3	-3.7	-4.6	-4.6	-4.5	-5.2	-5.8
<b>Investissement et épargne</b>										
Épargne nationale brute	9.3	6.7	10.6	13.2	12.3	14.2	14.2	15.9	16.5	16.5
Administrations publiques	-2.9	-2.9	-1.4	-1.2	-0.1	-1.4	-0.3	1.1	2.3	2.4
Non public	12.2	9.6	12.0	14.4	12.4	15.5	14.5	14.8	14.1	14.1
Investissement	11.0	9.2	13.1	13.8	14.6	14.7	14.9	15.8	16.5	16.6
Administrations publiques	2.1	0.3	3.3	4.0	3.8	3.9	4.2	5.1	6.0	6.3
Non public	8.9	8.9	9.8	9.8	10.8	10.8	10.7	10.7	10.5	10.3
<b>Balance des paiements</b>										
Exportations de biens et services	28.6	28.6	37.3	39.3	37.2	40.8	41.6	41.9	41.8	41.7
Importations de biens et services	29.9	29.9	38.5	39.1	38.1	40.7	41.2	41.3	41.7	41.3
Solde des transactions courantes (transferts inclus)	-2.2	-2.2	-2.1	-0.5	-1.8	-0.5	-0.8	0.1	0.0	-0.1
Solde des transactions courantes (hors transferts)	-3.3	-3.3	-3.5	-2.0	-3.4	-1.9	-1.7	-0.9	-0.8	-0.8
Solde global	-0.7	-0.7	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réserves officielles brutes (en millions de dollars)	709	803	1,344	2,953	1,922	3,860	4,606	5,282	5,538	5,590
Réserves officielles brutes (en semaines d'importations)	1.9	2.1	3.4	6.8	4.6	7.8	8.5	8.7	8.5	8.5
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
<b>Dettes extérieures</b>										
Encours total, y compris FMI services)	14.4	15.2	14.6	16.5	15.5	17.1	17.6	17.5	16.6	16.2
Service de la dette inscrit à l'échéancier (en millions de dollars)	39.8	41.5	31.0	32.2	32.0	31.3	30.7	29.7	27.9	27.2
Pourcentage des exportations de biens et services	3.0	2.9	2.7	2.9	2.9	3.0	2.7	2.4	2.4	2.1
Pourcentage des recettes de l'État	9.3	8.9	9.5	10.3	8.9	10.6	8.6	7.1	6.9	6.0
Taux de change (FCG pour 1 dollar)										
Moyenne sur la période	1,852	1,852	...	...	...	...	...	...	...	...
Fin de période	1,972	1,972	...	...	...	...	...	...	...	...
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal (milliards de FCG)	90,181	90,181	109,699	110,974	123,052	123,739	140,175	158,208	177,535	199,230

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 2. République démocratique du Congo : balance des paiements, 2020-26

	2020	2021		2022		2023	2024	2025	2026
	Projections	Rapport n° 21/168	Proj.	Rapport n° 21/168	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(en millions de dollars, sauf indication contraire)								
<b>Solde du compte des transactions courantes</b>	-1,095	-1,136	-308	-1,088	-319	-533	61	-22	-76
<b>Solde des transactions courantes (hors dons budgétaires) [A]</b>	-1,194	-1,297	-526	-1,388	-588	-533	-11	-22	-76
Balance des marchandises	1,923	1,943	3,810	2,206	3,984	4,563	5,101	5,186	5,741
Exportations de biens	13,789	20,225	21,910	21,804	24,744	27,681	30,336	32,954	35,701
dont secteur extractif	13,597	19,999	21,682	21,538	24,476	27,368	29,970	32,528	35,201
Importations de biens	11,865	18,282	18,100	19,598	20,760	23,118	25,235	27,768	29,960
dont biens d'équipement	5,201	7,629	8,264	8,224	9,543	10,741	11,442	12,430	13,466
Solde des services	-2,548	-2,621	-3,683	-2,706	-3,877	-4,315	-4,683	-5,125	-5,421
Revenu primaire	-1,274	-1,586	-1,802	-1,714	-1,716	-2,018	-1,980	-1,997	-2,438
Revenu secondaire (hors dons d'appui budgétaire)	705	967	1,149	827	1,022	1,237	1,552	1,914	2,042
Dons budgétaires	99	161	219	300	268	0	71	0	0
<b>Solde du compte de capital [B]</b>	626	197	181	-46	237	95	67	14	-4
<b>Capacité (+)/besoin (-) de financement [A+B]</b>	-568	-1,100	-345	-1,434	-350	-438	56	-8	-79
<b>Solde du compte d'opérations financières (hors prêts budgétaires ou du FMI) [C]</b>	262	1,576	1,772	1,909	667	377	651	-127	-238
Investissement de portefeuille	40	53	46	53	53	53	53	54	59
Investissements directs	-1,498	-1,623	-1,638	-1,647	-1,798	-1,864	-1,924	-1,975	-1,974
Passifs d'investissement direct	1,498	1,623	1,638	1,647	1,798	1,864	1,924	1,975	1,974
Autres investissements (hors prêts au titre de l'appui budgétaire et prêts du FMI)	1,890	641	1,214	893	1,505	1,442	1,846	1,538	1,624
dont :									
prêts-projets	381	1,049	1,231	875	976	1,102	1,008	1,058	1,383
Variation des réserves (+ = hausse)	-169	635	2,150	578	907	746	676	256	52
<b>Erreurs et omissions nettes [D]</b>	342	0	-258	0	0	0	0	0	0
<b>Solde global [A+B-C+D]</b>	-488		-2,376		-1,017	-815	-595	119	159
<b>Besoins de financement globaux</b>	488		2,376		1,017	815	595	-119	-159
Financement du FMI	-17	441	434	444	440	444	224	-119	-159
Décaissements	0	441	434	444	440	444	224	0	0
Remboursements	17	0	0	0	0	0	0	119	159
Allocation de DTS	0	0	1,467	0	0	0	0	0	0
Autres financements exceptionnels	505	357	475	630	577	371	371	0	0
Prêts au titre de l'appui budgétaire	406	196	256	330	309	371	300	0	0
Banque mondiale	0	153	256	330	309				
BAfD	44	43	0	0	0				
Autres	0	0	0	0	0				
Dons budgétaires	99	161	219	300	268	0	71	0	0
<b>Pour mémoire :</b>									
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-2.2	-2.1	-0.5	-1.8	-0.5	-0.8	0.1	0.0	-0.1
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	3.2	20.0	20.0	-1.7	0.7	-1.5	-0.8	-1.5	-0.9
Solde du compte d'opérations financières (hors prêts budgétaires ou du FMI et allocations de DTS, en pourcentage du PIB)	0.5	2.9	3.1	3.2	1.1	0.6	0.9	-0.2	-0.3
dont passifs d'investissement direct	3.1	3.0	2.9	2.8	2.9	2.8	2.6	2.5	2.3
Réserves brutes	802.8	1,344.4	2,952.7	1,922.5	3,859.6	4,606.1	5,282.0	5,537.7	5,589.8
en semaines d'importations hors aide	2.1	3.4	6.8	4.6	7.8	8.5	8.7	8.5	8.5

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 3a. République démocratique du Congo : opérations financières de l'administration centrale, 2020-2024<sup>1/</sup>**  
(en milliards de FCG)

	2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026
	Rapport n° 21/168	Prél.	Rapport n° 21/168	Proj.	Rapport n° 21/168	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(en milliards de FCG, sauf indication contraire)									
<b>Recettes et dons</b>	<b>8,820</b>	<b>8,073</b>	<b>12,286</b>	<b>13,316</b>	<b>14,999</b>	<b>15,277</b>	<b>17,757</b>	<b>21,914</b>	<b>25,482</b>	<b>28,655</b>
<b>Recettes<sup>2/</sup></b>	<b>7,889</b>	<b>7,889</b>	<b>11,154</b>	<b>11,951</b>	<b>14,000</b>	<b>13,826</b>	<b>17,086</b>	<b>21,146</b>	<b>25,004</b>	<b>28,162</b>
Recettes fiscales	5,634	5,634	8,115	8,594	10,514	10,371	13,264	16,826	20,263	22,867
Impôt sur le revenu	2,384	2,384	3,831	3,936	4,929	4,695	6,135	7,004	9,098	11,084
Personnes physiques	1,123	1,123	1,497	1,525	1,844	1,667	1,815	2,049	2,299	2,838
Entreprises	876	876	2,145	2,199	2,837	2,751	3,999	4,590	6,389	7,786
Taxes sur les biens et services	2,558	2,558	3,681	3,648	4,687	4,595	5,778	7,766	8,858	9,195
Ratio TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	2,019	2,019	2,874	2,931	3,586	3,671	4,515	5,911	6,777	7,645
Accises	539	539	807	717	1,101	923	1,263	1,855	2,081	1,550
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	692	692	603	1,010	898	1,081	1,351	2,056	2,307	2,588
Recettes non fiscales	2,159	2,159	3,039	3,357	3,486	3,455	3,822	4,320	4,741	5,295
Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications	1,019	1,019	1,353	1,505	1,547	1,541	1,802	2,060	2,290	2,544
Redevances minières	586	586	718	899	823	1,029	1,053	1,204	1,329	1,465
Redevance et rente pétrolières	105	105	160	211	169	243	263	295	332	373
Télécommunications	178	178	324	250	379	161	362	421	472	530
Dividendes des entreprises publiques	150	150	151	144	175	107	124	140	157	176
Redevances versées à des ministères sectoriels	233	233	542	422	753	563	588	663	745	836
Comptes et budgets spéciaux	828	828	956	1,249	1,053	1,219	1,283	1,436	1,612	1,808
<b>Dons</b>	<b>931</b>	<b>183</b>	<b>1,132</b>	<b>1,365</b>	<b>999</b>	<b>1,451</b>	<b>670</b>	<b>768</b>	<b>478</b>	<b>492</b>
Projet	799	0	809	934	377	909	670	614	478	492
Appui budgétaire	132	183	323	431	622	542	0	154	0	0
<b>Dépenses</b>	<b>10,693</b>	<b>9,096</b>	<b>14,112</b>	<b>15,322</b>	<b>16,503</b>	<b>17,625</b>	<b>20,540</b>	<b>24,069</b>	<b>28,077</b>	<b>32,115</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>8,690</b>	<b>8,690</b>	<b>10,376</b>	<b>10,772</b>	<b>11,614</b>	<b>12,429</b>	<b>13,925</b>	<b>15,803</b>	<b>17,314</b>	<b>19,365</b>
Salaires	4,758	4,758	5,120	5,277	5,796	6,176	6,975	7,873	8,835	9,914
Intérêts exigibles	218	219	240	189	313	338	429	505	602	787
Extérieurs	47	48	82	47	131	159	199	242	267	296
Intérieurs	171	171	159	142	182	178	230	262	335	491
Biens et services	1,471	1,471	2,346	2,385	2,632	2,659	3,012	3,400	3,816	4,277
Subventions et autres transferts courants	2,243	2,243	2,669	2,922	2,873	3,256	3,509	4,026	4,062	4,386
Subventions (y compris remboursements de TVA)	1,336	1,336	1,550	1,508	1,646	1,865	2,024	2,356	2,228	2,345
Transferts à d'autres niveaux de l'administration centrale	79	79	164	165	174	172	201	234	221	233
Comptes et budgets spéciaux	828	828	956	1,249	1,053	1,219	1,283	1,436	1,612	1,808
<b>Dépenses en capital</b>	<b>1,906</b>	<b>308</b>	<b>3,612</b>	<b>4,387</b>	<b>4,736</b>	<b>4,792</b>	<b>5,952</b>	<b>8,093</b>	<b>10,627</b>	<b>12,596</b>
Financées sur ressources extérieures	1,655	57	2,907	3,361	2,194	2,879	2,967	2,788	2,831	3,658
Financées sur ressources intérieures	251	251	705	1,026	2,542	1,913	2,985	5,306	7,795	8,939
<b>Dépenses extraordinaires<sup>3/</sup></b>	<b>98</b>	<b>98</b>	<b>124</b>	<b>164</b>	<b>153</b>	<b>404</b>	<b>662</b>	<b>172</b>	<b>137</b>	<b>154</b>
<b>Solde budgétaire global (base engagements)</b>	<b>-1,873</b>	<b>-1,024</b>	<b>-1,826</b>	<b>-2,006</b>	<b>-1,505</b>	<b>-2,348</b>	<b>-2,783</b>	<b>-2,154</b>	<b>-2,595</b>	<b>-3,460</b>
<b>Base solde budgétaire intérieur</b>	<b>-1,102</b>	<b>-1,102</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	<b>-179</b>	<b>-760</b>	<b>-288</b>	<b>108</b>	<b>25</b>	<b>2</b>
Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -)	450	450	-185	-267	-477	-304	-309	-309	-481	-481
<b>Solde budgétaire intérieur (base caisse)</b>	<b>-652</b>	<b>-652</b>	<b>-155</b>	<b>-231</b>	<b>-655</b>	<b>-1,064</b>	<b>-596</b>	<b>-201</b>	<b>-456</b>	<b>-479</b>
<b>Solde budgétaire global (base caisse)</b>	<b>-1,424</b>	<b>-574</b>	<b>-2,012</b>	<b>-2,274</b>	<b>-1,981</b>	<b>-2,651</b>	<b>-3,092</b>	<b>-2,463</b>	<b>-3,076</b>	<b>-3,941</b>
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>86</b>	<b>-72</b>	<b>-77</b>	<b>-44</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Financement</b>	<b>1,372</b>	<b>680</b>	<b>2,089</b>	<b>2,317</b>	<b>1,981</b>	<b>2,651</b>	<b>3,092</b>	<b>2,463</b>	<b>3,076</b>	<b>3,941</b>
Financement intérieur (système bancaire)	190	210	108	-1,689	108	677	628	101	1,277	1,445
Financement extérieur	1,182	470	1,981	4,007	1,873	1,974	2,463	2,362	1,799	2,496
Prêts budgétaires (décaissements)	650	731	392	505	686	623	774	647	0	0
Prêts-projets (décaissements)	856	57	2,098	2,427	1,817	1,970	2,297	2,174	2,353	3,165
Amortissement de la dette extérieure	-324	-318	-509	-384	-630	-619	-607	-459	-554	-669
Autres emprunts à l'étranger <sup>4/</sup>	0	0	0	1,458	0	0	0	0	0	0
<b>Postes pour mémoire :</b>										
Produit intérieur brut (en milliards de FCG)	90,181	90,181	109,699	110,974	123,052	123,739	140,175	158,208	177,535	199,230
Recettes minières	2,375	2,375	3,561	3,647	4,317	4,945	6,199	7,183	9,324	11,590
Obligations financières intérieures cumulées non réglées <sup>5/</sup>	5,675	7,105	5,490	8,915	5,013	8,615	8,311	8,007	7,530	7,053

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> Y compris les comptes budgétaires de l'administration centrale.

<sup>2/</sup> Les recettes comprennent une compensation de 560 milliards de FCG en 2019 et de 97 milliards de FCG en 2020.

<sup>3/</sup> Dépenses principalement liées à des questions de sécurité et aux élections.

<sup>4/</sup> Y compris 50 % de l'allocation de DTS transférés au ministère des Finances à la fin 2022.

<sup>5/</sup> Arriérés de remboursement de crédits de TVA et autres arriérés intérieurs non réglés (montant cumulé).

**Tableau 3b. République démocratique du Congo : opérations financières de l'administration centrale, 2020-2024<sup>1/</sup>**  
(en pourcentage du PIB)

	2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026
	Rapport n° 21/168	Prél.	Rapport n° 21/168	Proj.	Rapport n° 21/168	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
<b>Recettes et dons</b>	<b>9.8</b>	<b>9.0</b>	<b>11.2</b>	<b>12.0</b>	<b>12.2</b>	<b>12.3</b>	<b>12.7</b>	<b>13.9</b>	<b>14.4</b>	<b>14.4</b>
<b>Recettes<sup>2/</sup></b>	<b>8.7</b>	<b>8.7</b>	<b>10.2</b>	<b>10.8</b>	<b>11.4</b>	<b>11.2</b>	<b>12.2</b>	<b>13.4</b>	<b>14.1</b>	<b>14.1</b>
Recettes fiscales	6.2	6.2	7.4	7.7	8.5	8.4	9.5	10.6	11.4	11.5
Impôt sur le revenu	2.6	2.6	3.5	3.5	4.0	3.8	4.4	4.4	5.1	5.6
Personnes physiques	1.2	1.2	1.4	1.4	1.5	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4
Entreprises	1.0	1.0	2.0	2.0	2.3	2.2	2.9	2.9	3.6	3.9
Taxes sur les biens et services	2.8	2.8	3.4	3.3	3.8	3.7	4.1	4.9	5.0	4.6
TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	2.2	2.2	2.6	2.6	2.9	3.0	3.2	3.7	3.8	3.8
Accises	0.6	0.6	0.7	0.6	0.9	0.7	0.9	1.2	1.2	0.8
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	0.8	0.8	0.5	0.9	0.7	0.9	1.0	1.3	1.3	1.3
Recettes non fiscales	2.4	2.4	2.8	3.0	2.8	2.8	2.7	2.7	2.7	2.7
Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications	1.1	1.1	1.2	1.4	1.3	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3
Redevances minières	0.7	0.7	0.7	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7
Redevance et rente pétrolières	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Télécommunications	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3
Dividendes des entreprises publiques	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Redevances versées à des ministères sectoriels	0.3	0.3	0.5	0.4	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4
Comptes et budgets spéciaux	0.9	0.9	0.9	1.1	0.9	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9
<b>Dons</b>	<b>1.0</b>	<b>0.2</b>	<b>1.0</b>	<b>1.2</b>	<b>0.8</b>	<b>1.2</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.3</b>	<b>0.2</b>
Projet	0.9	0.0	0.7	0.8	0.3	0.7	0.5	0.4	0.3	0.2
Appui budgétaire	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5	0.4	0.0	0.1	0.0	0.0
<b>Dépenses</b>	<b>11.9</b>	<b>10.1</b>	<b>12.9</b>	<b>13.8</b>	<b>13.4</b>	<b>14.2</b>	<b>14.7</b>	<b>15.2</b>	<b>15.8</b>	<b>16.1</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>9.6</b>	<b>9.6</b>	<b>9.5</b>	<b>9.7</b>	<b>9.4</b>	<b>10.0</b>	<b>9.9</b>	<b>10.0</b>	<b>9.8</b>	<b>9.7</b>
Salaires	5.3	5.3	4.7	4.8	4.7	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Intérêts exigibles	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4
Extérieurs	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1
Intérieurs	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Biens et services	1.6	1.6	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Subventions et autres transferts courants	2.5	2.5	2.4	2.6	2.3	2.6	2.5	2.5	2.3	2.2
Subventions (y compris remboursements de TVA)	1.5	1.5	1.4	1.4	1.3	1.5	1.4	1.5	1.3	1.2
Comptes et budgets spéciaux	0.9	0.9	0.9	1.1	0.9	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9
<b>Dépenses en capital</b>	<b>2.1</b>	<b>0.3</b>	<b>3.3</b>	<b>4.0</b>	<b>3.8</b>	<b>3.9</b>	<b>4.2</b>	<b>5.1</b>	<b>6.0</b>	<b>6.3</b>
Financées sur ressources extérieures	1.8	0.1	2.6	3.0	1.8	2.3	2.1	1.8	1.6	1.8
Financées sur ressources intérieures	0.3	0.3	0.6	0.9	2.1	1.5	2.1	3.4	4.4	4.5
<b>Dépenses Extraordinaires<sup>3/</sup></b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.3</b>	<b>0.5</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>
<b>Solde budgétaire global (base engagements)</b>	<b>-2.1</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.7</b>	<b>-1.8</b>	<b>-1.2</b>	<b>-1.9</b>	<b>-2.0</b>	<b>-1.4</b>	<b>-1.5</b>	<b>-1.7</b>
<b>Base solde budgétaire intérieur</b>	<b>-1.2</b>	<b>-1.2</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>-0.1</b>	<b>-0.6</b>	<b>-0.2</b>	<b>0.1</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -)	0.5	0.5	-0.2	-0.2	-0.4	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2
<b>Solde budgétaire intérieur (base caisse)</b>	<b>-0.7</b>	<b>-0.7</b>	<b>-0.1</b>	<b>-0.2</b>	<b>-0.5</b>	<b>-0.9</b>	<b>-0.4</b>	<b>-0.1</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.2</b>
<b>Solde budgétaire global (base caisse)</b>	<b>-1.6</b>	<b>-0.6</b>	<b>-1.8</b>	<b>-2.0</b>	<b>-1.6</b>	<b>-2.1</b>	<b>-2.2</b>	<b>-1.6</b>	<b>-1.7</b>	<b>-2.0</b>
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>0.1</b>	<b>-0.1</b>	<b>-0.1</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Financement</b>	<b>1.5</b>	<b>0.8</b>	<b>1.9</b>	<b>2.1</b>	<b>1.6</b>	<b>2.1</b>	<b>2.2</b>	<b>1.6</b>	<b>1.7</b>	<b>2.0</b>
Financement intérieur	0.2	0.2	0.1	-1.5	0.1	0.5	0.4	0.1	0.7	0.7
Financement extérieur	1.3	0.5	1.8	3.6	1.5	1.6	1.8	1.5	1.0	1.3
Prêts budgétaires (décaissements)	0.7	0.8	0.4	0.5	0.6	0.5	0.6	0.4	0.0	0.0
Prêts-projets (décaissements)	0.9	0.1	1.9	2.2	1.5	1.6	1.6	1.4	1.3	1.6
Amortissement de la dette extérieure	-0.4	-0.4	-0.5	-0.3	-0.5	-0.5	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3
Autres emprunts à l'étranger <sup>4/</sup>	0.0	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Postes pour mémoire :</i>										
Produit intérieur brut (en milliards de FCG)	90,181	90,181	109,699	110,974	123,052	123,739	140,175	158,208	177,535	199,230
Recettes minières	2.6	2.6	3	3.3	3.5	4.0	4.4	4.5	5.3	5.8
Obligations financières intérieures cumulées non réglées <sup>5/</sup>	6.3	7.9	5.0	8.0	4.1	7.0	5.9	5.1	4.2	3.5

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> Y compris les comptes budgétaires de l'administration centrale.<sup>2/</sup> Les recettes comprennent une compensation de 560 milliards de FCG en 2019 et de 97 milliards de FCG en 2020.<sup>3/</sup> Dépenses principalement liées à des questions de sécurité et aux élections.<sup>4/</sup> Y compris 50 % de l'allocation de DTS transférés au ministère des Finances à la fin 2022.<sup>5/</sup> Arriérés de remboursement de crédits de TVA et autres arriérés intérieurs non réglés (montant cumulé).

**Tableau 4. République démocratique du Congo : situation des institutions de dépôts, 2020-26**  
(en milliards de FCG)

	2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026
	Rapport n° 21/168	Prél.	Rapport n° 21/168	Proj.	Rapport n° 21/168	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Situation de la banque centrale :</b>										
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>-823</b>	<b>-543</b>	<b>-406</b>	<b>2,488</b>	<b>-165</b>	<b>3,413</b>	<b>4,058</b>	<b>5,083</b>	<b>5,904</b>	<b>6,579</b>
Créances sur les non-résidents <sup>1/</sup>	1,448	1,700	2,795	7,048	4,125	9,075	10,924	12,724	13,648	14,143
Engagements envers les non-résidents	-2,272	-2,243	-3,201	-4,560	-4,290	-5,662	-6,866	-7,641	-7,743	-7,564
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>4,478</b>	<b>4,199</b>	<b>5,026</b>	<b>1,988</b>	<b>5,555</b>	<b>1,973</b>	<b>1,820</b>	<b>1,449</b>	<b>1,361</b>	<b>1,581</b>
Créances nettes sur l'État	2,298	2,318	2,298	1,298	2,298	1,293	2,181	2,177	2,173	2,168
Créances sur les banques créatrices de monnaie	1,406	1,311	1,715	1,213	1,715	1,217	1,253	1,291	1,329	1,369
Autres postes, net	726	534	961	-559	1,487	-574	-1,654	-2,061	-2,185	-2,005
<b>Base monétaire</b>	<b>3,655</b>	<b>3,655</b>	<b>4,619</b>	<b>4,476</b>	<b>5,390</b>	<b>5,386</b>	<b>5,877</b>	<b>6,532</b>	<b>7,266</b>	<b>8,159</b>
<b>Situation des institutions de dépôts :</b>										
<b>avoirs extérieurs nets</b>	<b>9,670</b>	<b>9,969</b>	<b>13,165</b>	<b>17,944</b>	<b>16,347</b>	<b>26,075</b>	<b>34,265</b>	<b>43,069</b>	<b>51,458</b>	<b>61,165</b>
Banque centrale	-823	-543	-406	2,488	-165	3,413	4,058	5,083	5,904	6,579
Banques commerciales	10,494	10,512	13,572	15,456	16,512	22,662	30,208	37,986	45,554	54,586
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>8,995</b>	<b>8,829</b>	<b>9,993</b>	<b>5,125</b>	<b>10,811</b>	<b>3,827</b>	<b>710</b>	<b>-1,563</b>	<b>-2,353</b>	<b>-2,725</b>
Crédit intérieur	9,600	9,701	10,755	9,042	12,214	11,149	13,528	15,732	19,533	24,007
Crédit net à l'État	2,159	2,178	2,267	637	2,389	1,314	1,942	2,043	3,319	4,764
Crédit à l'économie	7,442	7,523	8,488	8,405	9,825	9,832	11,586	13,689	16,214	19,242
Autres postes, net	-605	-872	-762	-3,917	-1,403	-7,319	-12,818	-17,295	-21,886	-26,732
<b>Monnaie au sens large (M2)</b>	<b>18,665</b>	<b>18,797</b>	<b>23,158</b>	<b>23,053</b>	<b>27,158</b>	<b>29,894</b>	<b>34,974</b>	<b>41,513</b>	<b>49,122</b>	<b>58,468</b>
Monnaie au sens étroit (M1)	3,417	3,424	4,405	4,654	5,216	5,976	6,271	7,070	7,790	8,870
Monnaie en circulation	2,219	2,217	2,605	2,679	3,111	3,407	3,189	3,372	3,332	3,523
Dépôts à vue	1,197	1,207	1,799	1,976	2,105	2,568	3,082	3,699	4,438	5,326
Quasi-monnaie	15,249	15,373	18,753	18,399	21,941	23,919	28,703	34,443	41,332	0
Dépôts à terme en monnaie nationale	288	291	614	636	719	827	992	1,191	1,429	1,715
Dépôts en devises	14,960	15,082	18,139	17,763	21,223	23,092	27,710	33,252	39,902	47,883
(variation annuelle en %)										
Avoirs extérieurs nets	94.3	97.3	36.1	80.0	24.2	45.3	31.4	25.7	19.5	18.9
Avoirs intérieurs nets	13.4	12.4	11.1	-42.0	8.2	-25.3	-81.5	-320.2	50.6	15.8
Crédit intérieur	22.9	24.1	10.7	-1.4	12.4	14.7	23.7	15.3	15.9	16.4
Crédit net à l'État	-0.6	0.3	5.0	-70.8	5.4	106.3	47.8	5.2	62.5	43.5
Crédit au secteur privé	30.2	31.2	15.7	11.0	17.3	17.9	19.9	20.0	20.0	20.0
Autres postes, net	825.5	511.1	25.9	349.0	84.1	86.8	75.1	34.9	26.5	22.1
Monnaie au sens large (M2)	44.6	45.7	24.1	22.6	17.3	29.7	17.0	18.7	18.3	19.0
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)										
Avoirs extérieurs nets	36.4	38.1	18.7	42.4	13.7	35.3	27.4	25.2	20.2	19.8
Avoirs intérieurs nets	8.3	7.6	5.3	-19.7	3.5	-5.6	-10.4	-6.5	-1.9	-0.8
Crédit intérieur	12.4	13.2	6.2	-3.5	6.3	9.1	8.0	6.3	9.2	9.1
Crédit net à l'État	-0.1	0.0	0.6	-8.2	0.5	2.9	2.1	0.3	3.1	2.9
Crédit au secteur privé	12.0	12.4	5.6	3.9	5.8	5.8	5.9	6.0	6.1	6.2
Crédit aux entreprises semi-publiques	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.5	0.0	2.1	0.3	3.1	2.9
Autres postes, net	-4.2	-5.7	-0.8	-16.2	-2.8	-14.8	-18.4	-12.8	-11.1	-9.9
Monnaie au sens large (M2)	44.6	45.7	24.1	22.6	17.3	29.7	17.0	18.7	18.3	19.0
<b>Postes pour mémoire :</b>										
PIB nominal (en milliards de FCG)	90,181	90,181	109,699	110,974	123,052	123,739	140,175	158,208	177,535	199,230
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large)	5	4.8	5	4.8	4.5	4.3	4.0	3.8	3.6	3.4
Dépôts en devises (en pourcentage de M2)	80	80.2	78	77.1	78.1	77.2	79.2	80.1	81.2	81.9
Dépôts en devises (en pourcentage du total des dépôts)	91	91.0	88	87.2	88.3	87.2	87.2	87.2	87.2	899.0
Avoirs intérieurs nets de la BCC (en milliards de FCG)	4,478	4,199	5,026	1,988	5,555	1,973	1,820	1,449	1,361	1,581

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1 / Comprend le reclassement des comptes pour se conformer aux normes du FMI en matière de communication des données.

Tableau 5. République démocratique du Congo : capacité à rembourser le FMI.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif<sup>1/</sup></b>														
Total des obligations (en millions de DTS)	32.0	9.9	0.3	0.3	0.3	80.2	106.9	183.0	243.9	304.9	240.1	213.5	137.3	76.4
Principal	29.7	9.9	0.0	0.0	0.0	80.0	106.6	182.8	243.7	304.6	239.9	213.2	137.1	76.1
Commissions et intérêts <sup>2/</sup>	2.3	0.0	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Total des obligations (en millions de dollars)	44.6	14.2	0.4	0.4	0.4	118.9	159.3	272.8	363.6	454.4	357.9	318.2	204.7	113.9
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.4	0.4	0.7	1.0	1.2	0.9	0.8	0.5	0.3
En pourcentage du PIB	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2	0.1
En pourcentage de la quote-part	3.0	0.9	0.0	0.0	0.0	7.5	10.0	17.2	22.9	28.6	22.5	20.0	12.9	7.2
En pourcentage du service de la dette extérieure totale <sup>2/</sup>	14.6	9.3	3.8	4.8	5.8	6.8	7.8	8.8	9.8	10.8	11.8	12.8	13.8	14.8
En pourcentage des réserves internationales brutes	5.6	0.5	0.0	0.0	0.0	2.1	2.8	4.7	6.2	7.8	5.5	4.7	3.0	1.6
<b>Encours du crédit auprès du FMI (fin de période)</b>														
En millions de DTS	542.9	837.6	1142.2	1446.8	1599.1	1519.1	1412.5	1229.8	986.1	681.5	441.7	228.5	91.4	15.3
En millions de dollars	780.8	1199.2	1657.6	2118.4	2360.4	2257.1	2111.0	1837.9	1473.7	1018.5	660.1	341.4	136.6	22.8
En pourcentage des exportations de biens et de services	5.6	5.4	6.6	7.6	7.7	6.8	5.8	5.0	3.9	2.6	1.7	0.8	0.3	0.1
En pourcentage du PIB	1.6	2.1	2.7	3.1	3.2	2.8	2.4	2.0	1.5	1.0	0.6	0.3	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	50.9	78.6	107.1	135.7	150.0	142.5	132.5	115.4	92.5	63.9	41.4	21.4	8.6	1.4
En pourcentage de la dette extérieure totale	11.2	13.1	16.1	18.2	18.7	17.3	15.2	12.7	9.9	6.6	4.2	2.1	0.8	0.1
En pourcentage des réserves internationales brutes	97.3	40.6	42.9	46.0	44.7	40.8	37.8	31.4	25.0	17.4	10.2	5.0	2.0	0.3
<b>Postes pour mémoire</b>														
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	13932.3	22154.06	25019.2	27989.3	30699.53	33382.38	36272.03	36947.15	37674.97	38604.18	39689.29	40711.26	42061.44	45155.74
Quote-part (en millions de DTS)	1066	1066	1066	1066	1066	1066	1066	1066	1066	1066	1066	1066	1066	1066
PIB (en millions de dollars)	48706.52	56300.7	61284.07	67261	73348.7	79864.94	87064.35	92984.31	99312.97	106287	113837.6	121972.1	131028.2	141908
Dette extérieure du secteur public (fin de période, en millions de dollars)	6944.524	9179.853	10323.56	11667.8	12644.26	13074.18	13868.26	14494.87	14953.29	15320.9	15720.87	16126.84	16684.47	17302.63
Réserves internationales brutes (en millions de dollars)	802.7636	2952.697	3859.606	4606.058	5282.023	5537.676	5589.834	5858.026	5896.136	5841.249	6449.433	6786.974	6880.874	7216.433

Sources : estimations et projections des services du FMI.

1/ Les obligations envers le FMI sont déterminées en tenant compte de l'allègement de la dette accordée au titre du fonds fiduciaire ARC.

2/ Le 22 juillet 2021, le conseil d'administration du FMI a accepté que les taux d'intérêt applicables à tous les prêts octroyés dans le cadre des mécanismes du fonds fiduciaire RPC resteront restés nuls jusqu'à la prochain

**Tableau 6. République démocratique du Congo : indicateurs de solidité financière**

	Dec-19	Mar-20	Jun-20	Sep-20	Dec-20	Mar-21	Jun-21	Aug-21
<b>Adéquation</b>								
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	14.1	14.5	14.7	13.5	14.0	13.6	12.9	12.2
Ratio fonds propres réglementaires (tier 1)/actifs pondérés en fonction des risques	11.7	12.1	12.3	11.1	11.6	11.2	10.6	10.0
<b>Qualité des actifs</b>								
Ratio prêts improductifs/prêts bruts	21.1	17.2	18.1	20.6	8.8	9.6	9.2	8.8
Ratio prêts improductifs net de provisions/fonds propres	15.0	20.6	22.7	23.6	18.6	13.1	12.7	12.7
<b>Bénéfices et rentabilité</b>								
Rentabilité des actifs (ratio revenu net/total des actifs)	1.0	1.4	1.1	2.2	2.1	0.3	1.9	1.4
Rentabilité du revenu net (revenu net/fonds propres)	4.9	8.3	5.9	16.4	3.1	5.4	15.9	10.8
Ratio marge d'intérêt/revenu brut	38.0	38.7	37.3	36.1	32.6	30.5	28.7	29.1
Ratio charges hors intérêts/revenu brut	71.9	66.3	68.3	68.2	67.1	65.9	65.3	66.0
<b>Liquidité</b>								
Ratio actifs liquides/total des actifs								
Ratio actifs liquides/total des dépôts et passif à court terme	76.0							
Ratio dépôts/prêts	176.3	174.8	182.3	203.1	220.5	226.0	262.2	242.6
<b>Sensibilité au risque de marché</b>								
Ratio position ouverte nette en devises/fonds propres	4.0	7.2	10.9	10.2	11.7	10.6	10.7	9.9
Ratio passifs libellés en monnaies étrangères/total des passifs	88.0	86.6	87.9	88.2	90.1	86.3	86.1	86.1
Ratio prêts libellés en devises/total des prêts	91.7	89.5	87.9	87.9	89.0	88.9	92.6	88.9

Source : Banque centrale de la République démocratique du Congo (BCC).

**Tableau 7. République démocratique du Congo : revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord de trois ans au titre de la facilité élargie de crédit<sup>1/</sup>**

Date de disponibilité	Action	Décaissement correspondant	Part de la quote-part
Le 15 juillet 2021	Approbation de l'accord de 3 ans au titre de la FEC	DTS 152.3 millions	14.3
Le 15 septembre 2021 ou après	Achèvement de la première revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2021	DTS 152.3 millions	14.3
Le 15 mars 2022 ou après	Achèvement de la deuxième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2021	DTS 152.3 millions	14.3
Le 15 septembre 2022 ou après	Achèvement de la troisième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2022	DTS 152.3 millions	14.3
Le 15 mars 2023 ou après	Achèvement de la quatrième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2022	DTS 152.3 millions	14.3
Le 15 septembre 2023 ou après	Achèvement de la cinquième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2023	DTS 152.3 millions	14.3
Le 15 mars 2024 ou après	Achèvement de la sixième et dernière revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2023	DTS 152.2 millions	14.3
<b>Total</b>		<b>DTS 1066.0 millions</b>	<b>100.0</b>

Source : Fonds monétaire international.

1/ La somme des quotes-parts peut ne pas être égale à 100, car certains chiffres ont été arrondis.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques<sup>22</sup>

Source des risques	Probabilité	Incidence potentielle sur l'économie	Mesures à prendre
<b>Risques extérieurs potentiels – chocs conjoncturels</b>			
<b>Résurgence mondiale de la pandémie de COVID-19.</b> Les foyers locaux entraînent une résurgence mondiale de la pandémie (éventuellement due à des variants résistants aux vaccins), ce qui nécessite l'adoption de mesures d'endiguement coûteuses et entraînent des changements de comportement persistants qui rendent de nombreuses activités non viables.	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b> Un ralentissement mondial de l'activité économique réduirait la demande d'exportations, notamment en provenance de Chine, ce qui nuirait à l'économie nationale. Un soutien insuffisant de la part des pouvoirs publics risque d'accroître la pauvreté et les inégalités parmi les populations vulnérables, en particulier celles de l'économie informelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer d'appliquer des politiques macroéconomiques prudentes pour préserver la stabilité, en cherchant à hiérarchiser les dépenses pour créer une marge de manœuvre pour l'appui budgétaire.</li> <li>- Continuer de mobiliser l'aide de la communauté internationale.</li> <li>- Laisser le taux de change agir comme un amortisseur de chocs et utiliser des volants extérieurs pour éviter une dépréciation désordonnée qui pourrait avoir des effets négatifs sur la stabilité financière.</li> <li>- Intensifier la campagne de vaccination contre la COVID-19.</li> </ul>

<sup>22</sup>La matrice d'évaluation des risques présente les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus susceptible de se concrétiser selon les services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 pour cent, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 pour cent et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 pour cent). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui devraient perdurer à plus long terme.

Risques extérieurs potentiels – chocs conjoncturels			
<p><b>Hausse des prix des produits de base dans un contexte marqué par des épisodes de volatilité.</b> Le cours des produits de base augmente plus que prévu en raison de la faiblesse du dollar, de la compression de la demande au sortir de la pandémie et des ruptures d'approvisionnement, et pour certains matériaux, de l'accélération des plans d'adoption des énergies renouvelables. L'incertitude entourant chacun de ces facteurs entraîne des épisodes de volatilité.</p>	<p><b>Moyenne</b></p>	<p><b>Faible</b> La hausse des prix des produits de base et l'accélération des plans d'adoption des énergies renouvelables entraîneront un choc positif sur les termes de l'échange pour la RDC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer de mener des politiques macroéconomiques prudentes, en affectant des ressources supplémentaires à l'élimination des goulets d'étranglement structurels qui freinent la croissance.</li> <li>- Accumuler des réserves extérieures et intérieures supplémentaires qui faciliteraient la mise en œuvre de politiques durables en cas d'épisodes de volatilité.</li> <li>- Donner la priorité à l'utilisation de recettes supplémentaires dans les dépenses non récurrentes afin de répondre aux besoins de développement les plus urgents.</li> </ul>
<p><b>Exacerbation des tensions géopolitiques et des risques pour la sécurité.</b> Les tensions géopolitiques dans certains pays ou régions entraînent des perturbations sur le plan économique ou politique, des migrations désordonnées, une plus grande volatilité des cours des produits de base (si l'approvisionnement est interrompu) et l'érosion de la confiance, ce qui a des répercussions sur d'autres pays.</p>	<p><b>Élevée</b></p>	<p><b>Moyenne</b> Une volatilité accrue des cours des produits de base compliquera la mise en œuvre de politiques macroéconomiques durables et sera source de tensions sur la monnaie locale, les réserves et les recettes budgétaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accumuler des réserves de change pouvant servir d'amortisseurs. Diversifier la structure de l'économie et les sources d'exportation.</li> <li>- Accroître la participation aux accords commerciaux régionaux (CAE et ZLECAf).</li> <li>- Ajuster les dépenses aux recettes disponibles et aux financements extérieurs.</li> </ul>

Risques spécifiques à la RDC			
<p><b>Instabilité politique et mécontentement social à l'approche des élections présidentielles.</b></p>	<p><b>Moyenne</b></p>	<p><b>Élevée</b></p> <p>L'élaboration des politiques et la stabilité macroéconomique pourraient être compromises, et l'incertitude économique augmenterait, ce qui pèserait sur la confiance et la croissance.</p> <p>Les tensions sociales pourraient compromettre la capacité à faire avancer des réformes structurelles ambitieuses et indispensables. Elles pourraient également menacer les flux de financement extérieur (déjà limités) en provenance d'institutions financières internationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer de mener des politiques macroéconomiques prudentes et de maîtriser les dépenses, et éviter un financement monétaire des opérations des administrations publiques.</li> <li>- Continuer de s'approprier les réformes et de respecter l'engagement pris à cet égard.</li> <li>- Trouver des sources de financement extérieur, tout en restant prudent en ce qui concerne l'endettement de l'État.</li> <li>- Renforcer la riposte des pouvoirs publics et améliorer la communication sur la politique économique, en particulier pour la définition d'un programme de réformes à moyen terme.</li> <li>- Renforcer les dispositifs de sécurité sociale afin de protéger les groupes les plus vulnérables de la population.</li> </ul>
<p><b>Épidémies récurrentes d'Ebola</b></p>	<p><b>Moyenne</b></p>	<p><b>Faible</b></p> <p>Risques élevés de contagion dans certaines des zones les plus fragiles du pays, ce qui aurait de graves répercussions sur les collectivités locales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer des plans d'urgence et apporter une aide aux groupes les plus vulnérables de la population.</li> <li>- Obtenir une aide extérieure sur le plan des capacités et des financements, et mobiliser des ressources intérieures pour lutter contre l'épidémie.</li> </ul>
<p><b>Escalade des conflits armés</b></p>	<p><b>Faible</b></p>	<p><b>Faible (pour l'ensemble du pays)</b></p> <p>L'activité économique serait entravée, surtout dans les régions qui ne sont pas bien reliées au reste du pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ménager un espace budgétaire pour faire face à une telle urgence.</li> <li>- Prévenir une escalade des conflits dans les régions minières et les provinces voisines.</li> </ul>

## Annexe II. RDC : Plan stratégique de réforme des finances publiques 2022-28

**Le 26 novembre 2021, le gouvernement a adopté un nouveau plan stratégique de réforme des finances publiques (PSRFP) pour la période 2022-28.** Le plan précédent (2010) prévoyait plusieurs réformes importantes, notamment la modernisation des cadres législatif et réglementaire correspondants et l'amélioration de la transparence de la gestion budgétaire. Il reste cependant beaucoup à faire. En effet, l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière menée en 2019 a révélé une détérioration globale des indicateurs de la gestion des finances publiques par rapport à l'évaluation précédente (2012). Le gouvernement a admis qu'il fallait redéfinir les priorités dans le cadre d'un nouveau plan de réforme des finances publiques.

**Les objectifs du nouveau PSRFP cadrent avec les objectifs et priorités stratégiques énoncés dans le Plan national stratégique de développement (PNSD).** Les objectifs du nouveau plan sont les suivants : i) doter le pays d'un cadre budgétaire pluriannuel crédible qui concorde avec les politiques publiques ; ii) augmenter les ressources internes en optimisant la mobilisation des recettes ; iii) améliorer la qualité des dépenses publiques ; iv) faire en sorte que les systèmes de comptabilité et de gestion de trésorerie et les statistiques de finances publiques respectent les meilleures pratiques internationales ; v) veiller à la bonne utilisation des fonds publics et à la maîtrise des risques associés à la gestion des finances publiques ; vi) améliorer la transparence budgétaire et faciliter le contrôle public ; vii) assurer l'interconnexion et l'intégration des différents systèmes d'information en matière de finances publiques.

**Les mesures proposées s'articulent autour de huit axes et comprennent les réformes clefs prévues dans l'accord au titre de la FEC.** Les principaux axes sont : i) les réformes relatives à l'établissement, à l'exécution et au contrôle du budget ; ii) la politique et l'administration fiscales ; iii) la gestion des dépenses publiques ; iv) la comptabilité publique et la gestion de la trésorerie ; v) le contrôle des finances publiques ; vi) la gestion des finances publiques provinciales et locales ; vii) la gouvernance participative en matière de finances publiques ; viii) la numérisation du système de gestion des finances publiques. Parmi les réformes clefs, qui sont également prévues dans l'accord au titre de la FEC, figurent la rationalisation des dépenses fiscales, le renforcement de la crédibilité du budget et l'amélioration du système des marchés publics.

**La mise en œuvre de la nouvelle stratégie dépend du suivi et de l'appui apportés par les partenaires.** Établi avec le concours du FMI, le PSRFP a été présenté aux différents partenaires à l'occasion d'un atelier technique organisé à la mi-novembre. Un plan opérationnel devrait être élaboré d'ici à mars 2022. Le Premier ministre présidera un comité de pilotage national chargé d'encadrer les principales réformes de la gestion des finances publiques, tant au niveau central que provincial. Ce comité comprendra des représentants des ministères des Finances et du Budget ainsi que d'autres ministères concernés et sera coordonné par le Comité d'orientation de la réforme des finances publiques (COREF). En outre, divers comités de pilotage provinciaux et locaux et des sous-

comités de travail techniques dirigeront leurs travaux sur la décentralisation et d'autres domaines de la réforme.

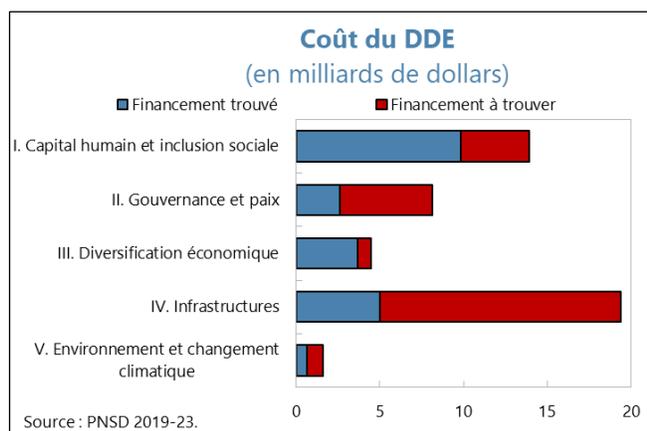
**Il faudra que des ressources financières considérables, un appui politique et une assistance technique soient fournies pour assurer la bonne mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques.** Le PSRFP comprend des réformes ambitieuses et sa mise en œuvre nécessite des ressources financières importantes ainsi que des activités de formation, compte tenu des capacités actuelles limitées de l'administration publique. Si les autorités doivent intensifier leur action, un fort et large appui politique aux réformes sera nécessaire, y compris au plus haut niveau.

## Annexe III. RDC : Plan national stratégique de développement 2019-23

**Le DDE (PNSD pour 2019-23) a été adopté par le Conseil des ministres le 27 décembre 2019.** Il repose sur les programmes économiques et sociaux à long terme du gouvernement, sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et a bénéficié de l'appui technique de partenaires pour le développement, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le PNUD. Sur fond d'extrême fragilité, exacerbée par des décennies de crises humanitaires et politiques récurrentes, et sachant que plus des deux tiers de la population vit dans la pauvreté, il reste beaucoup à faire pour réduire la pauvreté et favoriser la croissance inclusive, y compris dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, des infrastructures, des affaires et de la protection de l'environnement (par exemple, la gestion des terres et des forêts).

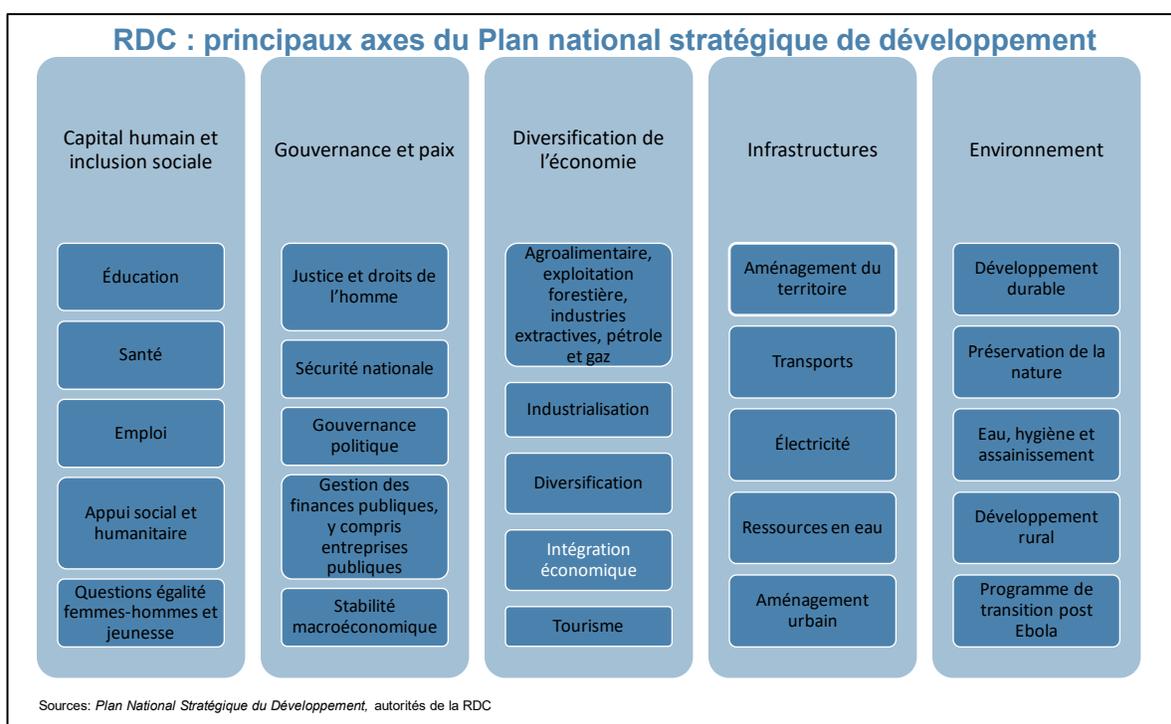
**Pour relever ces défis, le DDE énonce des objectifs stratégiques organisés autour de cinq piliers principaux :** i) le développement du capital humain et l'inclusion sociale, grâce à l'amélioration des politiques sociales et l'augmentation des dépenses correspondantes, en privilégiant largement l'éducation, la santé et le logement ; ii) le renforcement de la gouvernance et la consolidation de la paix ; iii) la consolidation et la diversification de la croissance économique, en particulier dans les secteurs à fort potentiel de croissance (mines, hydrocarbures, métallurgie) et dans ceux à fort potentiel de création d'emplois (foresterie, agriculture, agro-industrie) ; iv) la reconstruction et la modernisation des infrastructures indispensables dans les domaines des transports, de l'énergie et des télécommunications ; v) la protection de l'environnement, en utilisant les vastes ressources naturelles du pays de manière durable et dans le respect des normes environnementales et en améliorant la résilience aux changements climatiques.

**Les stratégies qui sous-tendent le DDE concordent avec l'accord au titre de la FEC,** qui prévoit surtout des réformes structurelles bien ciblées destinées à promouvoir une croissance inclusive, à réduire la pauvreté et à panser les fragilités à long terme. En particulier, le DDE indique que pour améliorer la gouvernance, il faudra établir une séparation plus nette entre les affaires publiques et privées et consolider l'administration publique, renforcer le processus budgétaire, rationaliser les dépenses publiques et améliorer le climat des affaires et des investissements. En ce qui concerne la croissance et la diversification économiques, le DDE souligne le rôle de l'investissement privé et public et de la mobilisation de recettes dans le développement de la croissance économique. Pour y parvenir, le DDE préconise d'augmenter les recettes fiscales en élargissant la base d'imposition, d'améliorer la perception des impôts et de



favoriser la discipline fiscale. En outre, le DDE propose de remédier aux risques découlant des changements climatiques et d'améliorer la protection sociale, notamment en renforçant la résilience de l'agriculture et des autres moyens de subsistance face aux aléas climatiques.

**Le coût des mesures de mise en œuvre du DDE a été estimé à près de 10 milliards de dollars par an**, tandis que le budget total de l'État s'élève à environ 6 milliards de dollars en 2021. Dans ce contexte, les partenaires techniques et financiers de la RDC ont engagé les autorités à sélectionner rigoureusement les projets les plus prioritaires et à renforcer leur efficacité en améliorant la gouvernance et la transparence. En plus de promouvoir l'augmentation des recettes intérieures, l'accord au titre de la FEC devrait amener les partenaires pour le développement et le secteur privé à apporter l'appui extérieur indispensable.



## Appendice I. Lettre d'intention

Kinshasa, RDC  
1<sup>er</sup> décembre 2021

Mme Kristalina Georgieva  
Directrice Générale  
Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431

Chère Madame la directrice Générale :

- 1. Nous restons déterminés à mettre en œuvre les politiques décrites dans notre lettre d'intention et dans notre mémorandum de politiques économiques et financières du 28 juin 2021.** Notre programme économique s'appuie sur la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, développée dans le Plan national stratégique de développement 2019-23, sur la base de notre programme de réformes à moyen terme visant à maintenir la stabilité macroéconomique, à accroître l'espace budgétaire (notamment par la mobilisation des recettes intérieures) et à promouvoir une croissance durable et soutenue par le secteur privé, tout en favorisant une meilleure gouvernance et une meilleure transparence.
- 2. La reprise économique offre une fenêtre d'opportunité pour faire avancer notre programme de réforme.** La croissance en 2021 a été révisée à la hausse à 5,4 pour cent, soutenue par une production minière plus élevée que prévu et un plus fort rebond de la croissance du secteur non extractif. Comme anticipé, l'inflation a commencé à ralentir. La solide performance économique a permis une accumulation plus forte que prévu des réserves extérieures ainsi que des recettes budgétaires plus élevées. Toutefois, dans ce contexte d'une meilleure situation économique, nous excluons toute inertie et restons pleinement engagés pour une mise en œuvre soutenue des réformes.
- 3. L'allocation générale de DTS aidera à renforcer les réserves et à répondre aux besoins de développement.** Les réserves de change brutes ont fortement augmenté cette année, en raison d'une politique d'intervention sur le marché des changes plus volontariste, du décaissement au titre de la FEC et de l'allocation de DTS. À partir de l'année prochaine et conformément à notre cadre juridique et institutionnel, une partie de cette allocation sera utilisée pour financer le budget afin de soutenir la reprise économique en cours, sans retarder les réformes prévues dans le cadre de l'accord FEC.
- 4. Nous avons réalisé la quasi-totalité des conditionnalités de notre programme soutenu par le FMI.** Nous avons atteint tous les critères de réalisation (CR) quantitatifs à fin juin 2021, le CR continu, ainsi que tous les objectifs indicatifs (OI), sauf un. Le CR sur le solde budgétaire domestique ainsi que celui sur l'accumulation nette de réserves ont tous deux été respectés avec des marges

importantes. Deux des trois repères structurels ont également été pleinement mis en œuvre, celui restant devrait être mis en œuvre avec un léger retard.

5. **Nous nous abstenons d'introduire des mesures ou des politiques qui aggraveraient les difficultés actuelles de la balance des paiements.** Nous nous abstenons d'imposer de nouvelles restrictions ou d'intensifier les restrictions existantes sur les paiements et transferts pour les transactions internationales courantes, d'imposer des restrictions à l'importation à des fins de balance des paiements ou des pratiques en matière de taux de change multiples, ou de conclure des accords de paiement bilatéraux qui soient incompatibles avec l'article VIII des statuts du FMI.

6. **Le MPEF ci-joint, qui actualise et prolonge le précédent, nous permettra d'atteindre les objectifs de notre programme économique.** Nous évaluerons les progrès en continu et en consultation avec le FMI et nous sommes prêts à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour atteindre ces objectifs. Dans ce cadre, afin d'accroître les marges de manœuvre budgétaires nécessaires et en fonction du niveau de réserves atteint, nous discuterons avec les services du FMI l'option de commuer une partie des appuis à la balance des paiements futurs en appui budgétaire en 2022. Nous consulterons le FMI avant d'adopter toute révision des politiques énoncées dans la présente lettre d'intention et le MPEF, conformément aux usages du FMI sur ces consultations. Nous fournirons également au personnel du Fonds toutes les données et informations nécessaires pour évaluer les politiques et les mesures contenues dans le protocole d'accord technique (PAT).

7. **Dans ce contexte, nous sollicitons la conclusion de la première revue au titre du programme soutenu par la FEC.** Nous acceptons la publication de la présente lettre d'intention (LI), du MPEF et du PAT ci-joints, ainsi que du rapport des services du FMI relatif à la première revue au titre de la FEC, après approbation par le Conseil d'administration du FMI.

Cordialement,

/s/

Jean-Michel Sama Lukonde  
Premier Ministre

/s/

Nicolas KAZADI  
Ministre des Finances

/s/

Malangu KABEDI MBUYI  
Gouverneur de la BCC

/s/

Aimé BOJI SANGARA  
Ministre d'Etat  
Ministre du Budget

Pièces jointes :

- Mémoire des Politiques Economiques et Financières
- Protocole d'Accord Technique

## Pièce jointe I. Mémoire des Politiques Economiques et Financières

*Ce mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) met à jour le précédent dévoilé dans le programme soutenu par la FEC et approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 15 juillet 2021. Il décrit les évolutions économiques récentes, la mise en œuvre du programme soutenu par la FEC, les perspectives économiques et les risques, et les politiques de réforme macroéconomique et structurelle du gouvernement pour renforcer la stabilité macroéconomique, créer de l'espace budgétaire, améliorer la gouvernance et renforcer la stabilité et le développement du secteur financier, conformément aux objectifs du gouvernement de renforcer la croissance économique durable, d'élever le niveau de vie et d'améliorer les conditions sociales.*

### A. Evolutions Economiques et Perspectives

**1. Notre économie s'est bien comportée cette année, soutenue par des politiques prudentes et un rebond marqué de la croissance.** Soutenues par des prix mondiaux des minerais élevés, les exportations ont augmenté de 56,3 pour cent en glissement annuel en juin 2021, améliorant notre balance commerciale, notre solde courant et augmentant nos réserves. Les réserves officielles brutes sont passées de 0,8 milliard de dollars en décembre 2020 à 3,3 milliards de dollars au 31 août 2021, soutenues par les achats de devises proactifs de la BCC pour 1,06 milliard de dollars et l'allocation de DTS (1,45 milliard de dollars). L'inflation a ralenti à 6,4 pour cent en glissement annuel en octobre. Cette performance économique positive a entraîné une augmentation des recettes budgétaires, qui, combinée à la prudence budgétaire au premier semestre 2021, a entraîné un excédent budgétaire intérieur plus élevé que prévu et une accumulation de dépôts du gouvernement.

**2. Les perspectives restent favorables dans un contexte de cours mondiaux élevés des matières premières.** La croissance en 2021 est désormais projetée à 5,4 pour cent, contre 4,9 pour cent au moment de l'approbation du programme, soutenue par un fort rebond de la production minière. Prévue à 5,2 pour cent à la fin de 2021, l'inflation devrait être légèrement inférieure à notre projection de juillet. La perspective de croissance en 2022 est révisée à la hausse, à 6,4 pour cent, supportée principalement par la production minière. La politique budgétaire devrait soutenir la reprise économique en 2022 avec l'utilisation d'une partie de l'allocation de DTS pour un appui budgétaire destiné au financement de projets d'investissement. Au-delà de 2021, le secteur minier devrait continuer à soutenir la croissance à mesure que de nouveaux projets d'expansion seront achevés, tandis que les réformes structurelles devraient soutenir la diversification économique et la croissance à long terme, en particulier dans l'agriculture, le développement rural, l'énergie et les transports.

**3. En tant que pays fragile à faible revenu, la République Démocratique du Congo est confrontée à d'importants risques à la baisse.** Les risques internes et externes posent des défis pour la croissance et la stabilité économique. L'incertitude liée à la pandémie et les problèmes de

sécurité pourraient peser sur les perspectives de croissance, tandis que nous attendons que la stabilité politique soit préservée avant les élections présidentielles de 2023. Des retards dans les réformes structurelles pourraient entraver le potentiel de croissance à moyen terme. Les risques externes découlent de la détérioration des termes de l'échange étant donné la volatilité des prix internationaux des minéraux et la sensibilité vis-à-vis du financement des partenaires externes. Nous sommes prêts à ajuster nos politiques si nécessaire, et l'accord avec le FMI fournirait un point d'ancrage supplémentaire pour nous aider à faire face aux chocs négatifs.

**4. Un scénario plus favorable pourrait également se matérialiser.** Les aléas à la hausse découleraient d'une demande intérieure plus forte et/ou de perspectives extérieures plus favorables, avec des prix miniers plus élevés qu'anticipé qui pourraient contribuer à accroître la production minière et à constituer des marges de manœuvre externes et budgétaire. L'impact sur la croissance de nos investissements publics à la hausse et de nos réformes structurelles visant à améliorer l'environnement des affaires et la gouvernance pourrait être plus important qu'assumé à ce stade s'ils renforcent la confiance et encouragent l'investissement privé. Si des aléas à la hausse se matérialisent, nous resterons déterminés à accumuler des réserves externes pour renforcer la résilience économique et créer un espace budgétaire pour des dépenses prioritaires supplémentaires.

## B. Politiques Macroéconomiques et Structurelles

### A. Politiques Budgétaires

**5. Au premier semestre de 2021, nous avons atteint notre cible de solde budgétaire intérieur avec une marge importante, en raison de la hausse des recettes et de la maîtrise des dépenses.** Le solde budgétaire intérieur a atteint un excédent de 873 milliards de FC, contre un objectif de 152 milliards de FC (critère de réalisation (CR)). La bonne performance des recettes a été tirée par l'impôt sur les bénéfices et profits, les recettes des douanes et les recettes non fiscales, tandis que les dépenses exceptionnelles et salariales plus élevées que prévu ont été plus que compensées par des achats de biens et services et transferts moindres. De ce fait, nous avons constitué des dépôts et la position nette du gouvernement (PNG) à la banque centrale s'est améliorée. Nous nous sommes abstenus de constituer des arriérés de salaires (objectif indicatif (OI)), mais nous n'avons pas atteint l'objectif indicatif sur les dépenses sociales en raison de l'exécution d'autres dépenses du Ministère de la Santé qui ont conduit à une sous-performance sur les dépenses de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente et de soins primaires.

**6. Nous nous engageons à atteindre la cible de déficit budgétaire intérieur prévue pour 2021.** Notre déficit budgétaire intérieur est projeté à 231 milliards FC (0,2 pour cent du PIB), respectant le plafond du programme (232 milliards CGF, CR). Des recettes fiscales plus élevées (0,6 pour cent PIB) permettront des dépenses courantes primaires plus élevées (environ 0,2 pour cent du PIB au-dessus de la projection de juillet) qui résulte d'une masse salariale (principalement pour les secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité) et de subventions plus élevées que

prévu et une augmentation des investissements publics sur les ressources propres (à 0,9 pour cent PIB, 0,3 pour cent du PIB plus élevés que la prévision lors de l'approbation du programme FEC) sans compromettre nos engagements dans le cadre du programme. Nous avons aussi augmenté les projets d'investissements publics sur ressources extérieures (d'environ 0,4] pour cent PIB).

**7. Le budget 2022 prévoit une hausse soutenue des recettes et des financements plus élevés, générant un espace pour plus de dépenses d'investissement public et sociales pour soutenir la reprise économique.**

La politique budgétaire restera ancrée sur l'absence de financement de la banque centrale au gouvernement et le maintien d'un risque modéré de surendettement. Conformément au programme soutenu par le FMI, le budget 2022 prévoit un déficit budgétaire intérieur à 1 100 milliards de FC (0,9 pour cent du PIB) (OI pour fin décembre 2022), accompagné de recettes à 12 200 milliards FC (OI pour fin décembre 2022). Sur cette base, le déficit budgétaire intérieur ne dépasserait pas 580 milliards de FC (CR pour fin juin 2022) avec des recettes d'au moins 5 900 milliards de FC (OI pour fin juin 2022). Le budget prévoit les éléments suivants :

- Nous poursuivrons nos efforts pour contenir les dépenses courantes primaires, qui augmenteront de 14,2 pour cent en 2022. Cependant, nous nous attendons à ce que les dépenses de santé augmentent à un rythme plus élevé, car nous luttons toujours contre la pandémie de COVID19.
- Dans l'esprit de renforcer davantage les finances publiques, le budget 2022 envisage de régulariser les obligations financières en souffrance à fin 2021 envers les distributeurs de produits pétroliers résultant des subventions des prix à la pompe.
- Le budget 2022 a prévu utiliser 50 pour cent de l'allocation de DTS (environ 725 millions de dollars au titre des investissements publics. Nous prévoyons d'exécuter une première tranche de 300 millions de dollars, que nous pourrions revoir en consultation avec les équipes du FMI.
- En consultation avec le FMI, nous sommes prêts à adopter des mesures d'urgence, si nécessaire, pour ramener le solde budgétaire intérieur au-dessus du plancher du programme 2022. Nous nous engageons également à utiliser toute recette supplémentaire, en consultation avec le FMI, pour des projets sociaux et/ou d'infrastructures prioritaires en tenant compte de notre capacité d'absorption.

**8. La réponse à nos besoins d'investissement doit s'inscrire dans le cadre de viabilité de la dette.**

Nous avons demandé à changer le plafond sur les emprunts non concessionnels à 320 millions de dollars à fin décembre 2021 (CR) pour inclure le prêt BADEA pour la réhabilitation de 14 artères de Kinshasa, qui n'est pas concessionnel contrairement à ce que nous avons envisagé. Le plafond de 359 millions de dollars requis pour 2022 inclut l'augmentation des projets sur financement extérieur pour répondre à nos besoins en développement importants, tout en maintenant un risque de surendettement modéré. Nous sommes en discussion pour des prêts

additionnels d'un montant total de 512 millions de dollars. Nous restons engagés à privilégier les prêts concessionnels.

**9. L'utilisation des DTS à des fins budgétaires contribuera à répondre aux besoins de développement à moyen terme.** Le Ministère des Finances s'appropriera 50 pour cent de l'allocation des DTS tout en respectant le cadre juridique et institutionnel national. A cet effet, un protocole d'accord entre la BCC et le Ministère des Finances sera signé avant fin 2021 pour transférer au maximum la moitié des actifs et passifs en DTS liés à la récente allocation générale. Pour sauvegarder les fonds à des fins d'investissement, nous sommes engagés à garder les fonds en devises dans un compte à la BRI, sauf pour la première tranche de 300 millions de dollars à déboursier en 2022. Nous nous engageons à publier un rapport annuel consolidé sur l'utilisation de l'allocation de DTS.

**10. Nous renforcerons la gestion des investissements publics afin de nous assurer de l'utilisation efficace et transparente de l'allocation DTS.**

- A cette fin, nous améliorerons la collaboration entre les différentes entités en charge des dépenses d'investissement, et en rationaliser les fonctions. Nous nous engageons aussi plus largement à améliorer notre programme d'investissement public en coordination avec le FMI.
- Tous les appels d'offres associés à ces projets respecteront les principes de transparence et seront en accord avec la loi de passation des marchés publics, sans exception, en évitant les marchés de gré à gré.
- Nous avons identifié trois institutions pour gérer nos projets d'investissement : le Bureau Central de Coordination (BCECO), la Cellule d'Exécution des Financements en Faveur des Etats Fragiles (CFEF), et le PNUD (programme pour les Nations Unis pour le Développement).

**a) BCECO** est une des institutions du gouvernement central chargées de la mise en œuvre, du suivi et de l'exécution des projets. Nous nous engageons à renforcer la capacité et la gouvernance du BCECO grâce à un plan de réformes à court terme pour pallier les défaillances les plus urgentes, répondant aux recommandations des évaluations et des audits antérieurs (audit interne, IGF, Fonds vert) qui seront finalisées avant fin décembre 2021. De plus, un plan de réforme à moyen terme sera formulé avant fin juin 2022 pour réformer en profondeur l'institution. Dans ce but :

- D'ici à fin 2021, nous nous engageons à réaliser une micro-évaluation du BCECO dans le cadre pour l'Approche Harmonisée de Remises d'Espèces aux Partenaires d'Exécution (HACT) utilisée par les Nations-Unies par un cabinet d'audit indépendant et mettre en place un plan d'actions conformément aux recommandations. En prenant en compte les recommandations de la micro-évaluation, nous mettrons en place un plan d'action et un calendrier de reprise du rôle de BCECO dans nos projets prioritaires financés par la l'allocation DTS.

- BCECO renouvellera son Comité de Direction notamment en procédant à la nomination d'un nouveau Directeur Général qui sera recruté suivant un processus compétitif.
- BCECO mettra en place un cadre de concertation (Advisory Board) pour assurer la revue périodique des activités du BCECO, incluant idéalement le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers.
- Nous recruterons un cabinet pour effectuer un audit externe de BCECO pour les années 2017 à 2021 (**RS pour fin mars 2022**), et nous engageons à réaliser des audits externes de BCECO pour les années 2021-22.

**b)** La **CFEF** est une structure du Ministère des Finances en charge de la mise en œuvre des projets des bailleurs de fonds notamment la BAD et la Banque mondiale. Une micro-évaluation a été effectuée en juillet 2021 et la cellule a eu une évaluation positive.

**c)** Le **PNUD** mettra notamment en œuvre le programme d'urgence de développement communautaire.

## **B. Réformes Budgétaires Structurelles**

### **Mobiliser des recettes domestiques**

**11. Les deux premiers trimestres de 2021 ont montré une mobilisation de recettes importante.** Par rapport à la même période de 2020, les recettes fiscales et non fiscales ont augmenté respectivement 1,3 pour cent et 0,3 pour cent du PIB. Des redressements fiscaux et des missions de contrôle expliquent en grande partie la bonne performance des recettes (3/4 de la surperformance). En juillet 2021, le Ministre des Finances a signé des contrats de performance plus ambitieux avec la Direction générale des douanes et accises (DGDA), la Direction générale des impôts (DGI) et la Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations (DGRAD).

**12. Au-delà de 2021, nous avons des objectifs ambitieux de mobilisation des recettes à moyen terme soutenus par une administration fiscale améliorée.** Nous visons ambitieusement 3,5 points de pourcentage de PIB de recettes supplémentaires au cours des trois prochaines années, conformément à notre objectif de converger vers la moyenne de nos pairs en Afrique subsaharienne. La mobilisation des recettes s'appuiera sur les réformes en cours suivantes :

- *Améliorer la conformité aux obligations fiscales.* Le 11 septembre 2021, nous avons lancé une campagne de six mois sur le civisme fiscal encourageant les citoyens à demander leur numéro d'identification fiscale et à se conformer à leurs obligations fiscales. La campagne comprend un volet sur la gestion responsable des deniers publics, et le ministère des Finances a mis en place un site Internet (<http://sige-drc.com/portail>, "Financalerte"), où les abus peuvent être dénoncés.
- *Rétablir un fonctionnement approprié de la TVA.*

- Depuis fin mars 2021 et sur la base des recommandations d'Assistance technique, nous avons mis en place un système de TVA comptable pour les importations en provenance des sociétés minières afin de rétablir la chaîne de collecte de la TVA et d'éliminer les dysfonctionnements résultant des exonérations. Nous prévoyons de signer un arrêté révisé pour rendre la collecte de la TVA conforme à la législation existante et aux meilleures pratiques internationales, afin qu'elle s'applique aux sociétés minières, et non à des produits spécifiques (**RS pour fin juin 2022**).
- Nous nous engageons également à rétablir le système de TVA dans les autres secteurs en adoptant des mesures à définir lors de la mission d'assistance technique du département des finances publiques du FMI prévue en novembre 2021.
- Conformément aux engagements du programme soutenu par la FEC, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a lancé un audit pour certifier les arriérés de crédit TVA envers les sociétés minières. Disponible au début de 2022, l'audit permettra au gouvernement d'adopter une stratégie de remboursement d'ici fin juin 2022. En outre, des efforts sont en cours pour améliorer le partage d'informations entre les administrations fiscales, dans le but d'améliorer les contrôles et l'analyse basée sur les risques. Nous nous engageons également à commencer à payer les obligations courantes sur la TVA éligible.
- *Moderniser l'administration des recettes.* Avec le soutien de l'Agence Française de Développement et de l'Union Européenne, nous continuerons à mettre en œuvre les projets en cours pour automatiser la chaîne des recettes, nous nous engageons à en financer les coûts récurrents et à encourager les utilisateurs à travailler activement avec les nouveaux logiciels et équipements informatiques (ISYS-Régies, data warehouse, LOGIRAD). Une fois l'installation finalisée à Kinshasa d'ici fin 2021, un décret sera signé au premier trimestre 2022 afin de rendre obligatoire l'utilisation du LOGIRAD et les efforts seront déployés pour son extension dans d'autres provinces. Comme nous nous y sommes engagés, nous sommes en train de finaliser l'installation de SYDONIA World dans 10 nouveaux bureaux (**RS pour fin décembre 2021**), portant le total des bureaux disposant de SYDONIA World à 75 sur un total de 107 bureaux (représentant plus de 95 pour cent des recettes douanières du pays en 2020). Ces efforts doivent s'accompagner de la modernisation indispensable des installations douanières, notamment en fournissant une formation indispensable, en modernisant les infrastructures douanières et en renforçant les systèmes informatiques.
- Nous veillerons à la mise en œuvre du contrat de performance signé entre le Ministère des Finances et les régies financières pour l'exercice 2021 tant au niveau des recettes réévaluées qu'au niveau des indicateurs de performance et poursuivrons les évaluations de manière régulière. Un nouveau de contrat de performance sera signé pour 2022, en ligne avec les objectifs du programme. En outre, le décret portant révision du cadre et structure organique de chaque régie financière sera signé d'ici juin 2022. Ce nouveau cadre devra notamment renforcer la fonction d'audit interne et mettre en place le réseau comptable des régies financières.

- *Mettre en place le système de traçabilité des accises (STDA).* Bien qu'il y ait eu des progrès substantiels dans la mise en œuvre du système s'appliquant aux importations, plusieurs obstacles ont retardé la mise en œuvre au niveau domestique. Compte tenu des recettes importantes attendues à court terme de ce système de traçabilité, nous nous engageons à mettre pleinement en œuvre la première phase du STDA (**RS pour fin juin 2022**).<sup>23</sup> En outre, les droits d'accises seront également rationalisés en réduisant les produits éligibles à ceux généralement soumis aux droits d'accises et, si nécessaire, en ajustant légèrement le taux pour éviter les pertes de revenus résultant de la suppression des accises sur certains produits.
- *Rationaliser les dépenses fiscales.* Le rapport sur les dépenses fiscales pour 2019 et 2020 sera publié en annexe de la Loi de Finances pour 2022, mettant en évidence les manques à gagner par catégorie de revenus. En plus de continuer à publier les dépenses fiscales chaque année, sur la base des recommandations existantes de l'AT de FAD, nous prévoyons de rationaliser les dépenses fiscales. Les régimes fiscaux préférentiels, et toutes les conventions, agréments, accords, lettres ou autres documents prévoyant des exonérations fiscales, à l'exception de ceux prévus dans les codes administratifs en vigueur, seront réformés et nous prévoyons de présenter un plan de rationalisation du gouvernement d'ici juin 2022. Le seuil de facto élevé pour l'importation quotidienne à des fins personnelles doit être réformé afin d'empêcher le fractionnement des importations aux fins de contournement des droits de douane.
- *Rationaliser les charges non fiscales.* Toutes les dispositions légales sur les recettes non fiscales ont été regroupées dans un document unique (**RS pour fin septembre 2021**), classant les dispositions légales par secteur économique pour en simplifier la compréhension par les contribuables. Sur la base de cette classification par secteur d'activité économique et de l'assistance technique existante et à venir du FMI, nous adopterons un plan de rationalisation de ces charges (**RS pour fin juin 2022**). Nous prévoyons également d'étendre la rationalisation aux ETD et aux provinces.
- *Rationaliser les charges parafiscales.* Dans un premier temps, nous procéderons à un inventaire de toutes les charges parafiscales des comptes spéciaux et budgets annexes (pour mars 2023) en vue de les rationaliser à partir de décembre 2023.

### Évaluer les risques budgétaires et améliorer la qualité des dépenses

**13.** Nous n'accumulerons pas (i) d'arriérés de paiement sur la dette extérieure des administrations publiques en dehors de ceux en cours de négociation (CR) ; (ii) d'arriérés de salaires de l'Etat (OI) ; et (iii) de nouveaux prêts du gouvernement central garantis par la banque centrale (CR). Nous nous engageons également à limiter l'utilisation des dépôts de la banque centrale comme garantie/collatéral pour les prêts de l'administration centrale (OI).

<sup>23</sup> La phase 1 du STDA couvrira les boissons, le tabac, les télécommunications et d'autres produits. La phase 2 devrait être mise en œuvre environ 6 mois après la phase 1 et couvrira les véhicules, les produits pétroliers, les plastiques et autres.

**14. Nous nous sommes engagés à publier une déclaration annuelle sur les risques budgétaires et à mettre en place une fonction de gestion des risques budgétaires.** Avec l'assistance technique du FMI, nous avons élaboré une déclaration détaillée contenant des informations sur (i) les risques macroéconomiques ; (ii) les risques liés à la dette publique ; (iii) les risques liés aux entités publiques autres que le gouvernement central ; (iv) les risques liés au secteur financier ; (v) les risques institutionnels ; et (vi) les risques à long terme, notamment ceux liés au changement climatique. Dans un premier temps, nous avons publié cette déclaration en annexe au Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) pour 2022-2024 le 15 septembre 2021, et nous prévoyons d'en faire une annexe budgétaire à part entière à la Loi de Finances. D'ici la fin 31 mars 2022, nous prévoyons de mettre en place un mécanisme de définition et de partage des principales hypothèses macroéconomiques afin que toutes les administrations disposent d'une référence commune et centrale pour les aléas à la hausse comme à la baisse. La coordination nécessaire à la gestion des risques budgétaires est soutenue par la création d'un comité dédié, coordonné par le Ministère du Budget et composé de représentants des services impliqués dans l'identification et le suivi des risques budgétaires notamment des Ministères du Budget, des Finances, du Plan, et de la BCC. Aussi, les modalités d'organisation de la fonction de gestion des risques budgétaires seront réglementées par un décret sur la gouvernance budgétaire qui sera adopté par le Gouvernement (d'ici mars 2022).

**15. Nous nous engageons à limiter les dépenses non prioritaires pour accroître l'espace budgétaire.** Une croissance durable et inclusive nécessite une hausse des dépenses prioritaires, en particulier dans les infrastructures, l'éducation, les soins de santé et l'aide sociale ciblée.

- Nous allons poursuivre les efforts de maîtrise de la masse salariale en gelant les nouveaux barèmes des salaires et des primes, en favorisant un dialogue étroit avec les syndicats pour atténuer les pressions salariales et en éliminant les fonctionnaires fictifs. Nous nous engageons à rationaliser la masse salariale à moyen-terme et à poursuivre le programme de mise à la retraite pour les fonctionnaires ayant dépassé l'âge de la retraite (65 ans ou plus), en renforçant le nouveau système de sécurité sociale des agents publics de l'Etat actuellement en vigueur basé sur le régime contributif.
- Nous maîtriserons les coûts budgétaires liés à la tarification des carburants. A cet effet, le ministre de l'Economie a signé le 24 juillet 2021 plusieurs arrêtés commençant à augmenter le prix des carburants dans certaines régions. En outre, un accord a été signé avec plusieurs banques commerciales pour l'émission d'une série de bons du Trésor pour le remboursement des arriérés aux distributeurs certifiés à fin-mars 2021, paiement effectué en septembre 2021. Cependant, un écart entre les prix à la pompe et les prix de référence (« prix moyen frontière ») demeure, générant de nouvelles créances publiques vis-à-vis des distributeurs. Les arriérés accumulés entre avril et décembre 2021, une fois certifiés, seront régularisés en 2022. Un cabinet indépendant sera recruté d'ici décembre 2021 pour auditer les charges des sociétés commerciales et logistiques pétrolières. Sur la base de cet audit, nous prévoyons d'améliorer la structure des prix pour limiter les subventions (arriérés à payer aux distributeurs), subventions que nous paierons régulièrement tout en les incluant dans le budget.

- Par ailleurs, nous concevrons une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs en consultation avec le FMI.
- Nous continuerons à limiter l'utilisation des procédures de dépenses d'urgence qui sont déjà passées de 30 pour cent des dépenses en 2017 à 11 pour cent à fin septembre 2021.

#### **16. Nous restons déterminés à augmenter les dépenses dans les domaines sociaux prioritaires.**

- Bien que nous ayons manqué l'OI à fin juin pour les dépenses sociales en raison de la priorité accordée aux dépenses COVID-19, nous veillerons à ce que l'enveloppe complète de l'année soit correctement exécutée. À cette fin, outre le paiement qui vient d'être exécuté sur l'OI, nous allons, d'ici décembre 2021, payer le solde restant sur le crédit de tous ces programmes. De plus, nous remplirons toutes les obligations financières en suspens avec nos partenaires de la santé avant la fin de 2021.
- Au-delà de ces dépenses spécifiques dans le cadre de l'OI du programme, nous nous engageons à augmenter les dépenses sociales. Nous discuterons avec les services du FMI de la manière d'étendre le suivi des dépenses sociales et d'élargir la couverture de l'OI lors de la prochaine revue.
- Soutenir le secteur de l'éducation reste une priorité absolue pour le gouvernement, avec la mise en œuvre du projet d'éducation gratuite en cours en poursuivant la régularisation des enseignants et le renforcement des infrastructures.
- Nos priorités sociales tiennent compte des disparités régionales et de l'impact du retrait progressif prévu de la MONUSCO. Nous sommes donc déterminés à poursuivre notre dialogue avec les Nations Unies pour mettre en œuvre une transition en douceur et allouer des ressources dans les zones de départ. Nous visons à consolider l'autorité de l'État, à mettre en œuvre la stratégie de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion Communautaire (DDRC) et à poursuivre la réforme de l'armée congolaise et de la police nationale. En particulier, nous continuerons à soutenir une bonne gestion de la main-d'œuvre, la protection des civils, la résolution des conflits, la lutte contre l'impunité, tout en répondant aux besoins humanitaires et en favorisant un développement inclusif.
- Nous souhaitons également pérenniser des programmes sociaux mis en place en réponse à la pandémie de COVID-19. Par exemple, en s'appuyant sur le programme de transferts économiques contre la pauvreté à Kinshasa (STEP KIN), un programme d'assistance sociale de 50 millions de dollars mis en œuvre par le Fonds social de la RDC (FSRDC à la présidence de la République) avec le soutien de la Banque mondiale, nous élargissons les transferts à 250 000 bénéficiaires dans 50 quartiers pauvres de Kinshasa.

#### **17. La hausse prévue des investissements publics s'accompagnera d'une meilleure hiérarchisation et exécution.** Nos objectifs ambitieux d'investissement public, y compris

l'utilisation d'une partie de l'allocation de DTS, seront davantage clarifiés, y compris la hiérarchisation des projets compte tenu des contraintes de mise en œuvre et de capacité d'absorption. Notre priorité est de veiller à ce que les fonds dédiés à l'investissement public soient utilisés de la manière la plus efficace et la plus transparente. Dans cet objectif, nous mènerons avec l'assistance technique du FMI une évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) au premier trimestre 2022 pour renforcer nos procédures d'investissement - planification, allocation des ressources et mise en œuvre du projet, dispositions institutionnelles, exécution et reporting transparents - et soutenir la meilleure utilisation des fonds. Au regard de la lenteur de la mise en œuvre et des faibles taux d'exécution des projets financés sur ressources extérieures, nous allons conclure à fin mars 2022 avec les Partenaires Techniques et Financiers, un protocole d'accord de mise en place d'un cadre permanent de concertation et de suivi des ressources extérieures.

### **Améliorer la Gestion des Finances Publiques (GFP)**

**18. Nous intensifions le programme de réforme de la GFP.** Sur la base de l'évaluation récente de la performance de la gestion des finances publiques (selon la méthodologie PEFA), avec l'appui de l'assistance technique du FMI, du Comité d'orientation de la réforme des finances publiques (COREF) et d'autres partenaires, ainsi que la participation de l'ensemble des parties prenantes, le gouvernement a organisé les 16 et 17 novembre 2021 un atelier de lancement du plan stratégique de la réforme des finances publiques. Nous avons adopté ledit plan stratégique le 26 novembre 2021 et nous nous engageons à adopter son plan d'action opérationnel à mars 2022.

Les priorités de notre agenda de réformes sont :

- Le renforcement de la crédibilité budgétaire, notamment par l'amélioration de la coordination interinstitutionnelle, la formulation du cadre macroéconomique et la prévision des ressources budgétaires. Nous améliorerons également la transparence dans la formulation de notre budget.
- La transparence budgétaire sera renforcée à travers la production et la publication régulière, suivant les normes et bonnes pratiques, des documents budgétaires clés et leurs versions citoyennes.
- L'amélioration de la gestion de la trésorerie grâce à un cadre institutionnel plus solide et des plans de trésorerie améliorés. Nous consoliderons progressivement l'ensemble des comptes de l'Etat (y compris ceux liés aux comptes spéciaux et budgets annexes) dans le compte unique du Trésor ; nous adopterons une feuille de route à cet effet d'ici fin mars 2022.
- Le renforcement de la chaîne des dépenses et la limitation du recours aux procédures d'urgence. Nous nous sommes engagés à produire des rapports trimestriels sur l'exécution des dépenses détaillant la nature et le montant des dépenses pour chaque procédure et par administration. Ces rapports trimestriels seront rapprochés du plan de trésorerie et des avis de débit de la BCC. Le premier rapport, basé sur les informations du troisième trimestre 2021, est en préparation et sera publié d'ici fin 2021.

- Le renforcement de l'information financière et de la surveillance, via la transmission régulière des états financiers des entreprises publiques.
- La poursuite du renforcement de la gestion de la dette publique. Un arrêté interministériel a été signé le 5 décembre 2020, chargeant la Direction de la dette publique d'évaluer et de surveiller tous les nouveaux contrats de dette, y compris leur cohérence avec la conditionnalité du programme et de faire respecter la déclaration de dette des entreprises publiques. A cet effet, un Projet de Loi sur l'endettement public sera élaboré et adopté par le Gouvernement afin d'harmoniser sur le cadre juridique régissant la gestion de la dette publique.
- Le renforcement du système de passation des marchés publics en privilégiant les appels d'offres ouverts. Pour ce faire, nous comptons informatiser les procédures de gestion des marchés publics au travers le système intégré de gestion des marchés publics dont le lancement interviendra au premier semestre 2022.
- La restauration de la fonction comptable de l'Etat par la signature à fin mars 2022 du décret portant création de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique. Un arrêté ministériel créant le réseau national des comptables publics sera signé à fin aout 2022.

**19. Nous continuons de remplir nos engagements en matière de déclaration des dépenses liées au COVID-19 pris dans le cadre de la RCF d'avril 2020.** L'Inspection Générale des Finances (IGF) a réalisé un audit des dépenses liées au COVID-19 et les irrégularités constatées ont déjà fait l'objet de poursuites judiciaires. En outre, comme promis et dans le cadre de son contrôle annuel des dépenses, la Cour des comptes a transmis une évaluation des dépenses liées au COVID-19 au Parlement en novembre 2021 et ce rapport sera publié après d'ici la fin 2021. À la fin septembre 2021, 36 contrats d'approvisionnement liés au COVID-19 dépassant 12 000 dollars ont été publiés en ligne, et nous travaillons pour respecter notre engagement de divulguer les informations sur la propriété effective des entreprises bénéficiaires pour les contrats dépassant 1 million de dollars. Avec l'assistance technique du FMI, nous prévoyons de renforcer le processus relatif à la notion de propriété effective dans le cadre de la passation des marchés. De plus, nous poursuivons des efforts de transparence sur les dépenses liées à la COVID-19 avec les provinces et certains créanciers identifiés.

## **C. Politiques monétaire, financière et de change**

**20. La banque centrale se concentre sur la modernisation du cadre de la politique monétaire pour maintenir la stabilité des prix.** Alors que les agrégats monétaires continueront de constituer des ancrages nominaux à moyen terme, nous renforcerons notre cadre monétaire comme suit :

- L'adoption du nouveau cadre des réserves obligatoires dans la même devise que les dépôts, effectif à partir de 2022 pour les nouveaux dépôts (RS pour fin décembre 2021), avec l'appui de l'assistance technique du FMI, et la régularisation de l'encours de crédit de la BCC au gouvernement sont des éléments fondamentaux pour moderniser le cadre de la politique

monétaire. Sur ce dernier point, un protocole d'accord sera signé entre la BCC et le ministère des Finances (RS pour fin décembre 2021) qui contribuera à renforcer l'autonomie financière et opérationnelle de la BCC. Les titres émis pour régulariser la dette publique pourraient soutenir les opérations de politique monétaire.

- Nous nous abstenons, conformément à la loi organique de la BCC et la loi relative aux finances publiques, de toute avance directe de la banque centrale pour financer le déficit public. Nous avons amélioré plus que prévu la position nette du gouvernement envers la banque centrale, qui a diminué de 734 milliards de CGF dans le premier semestre de 2021 (CR).
- Nous limiterons l'encours des dépôts de la BCC en tant que garantie/collatéral des prêts de l'administration centrale (objectif indicatif) à 112 millions de dollars d'ici fin 2021 et nous continuerons de nous en abstenir en 2022. Nous avons informé les banques commerciales de cet objectif en septembre 2021. L'élimination progressive des garanties existantes contribuera à augmenter les réserves officielles.
- Nous améliorerons notre modèle de prévision et d'analyse de la politique monétaire, avec le soutien d'un programme pluriannuel d'assistance technique du FMI (FPAS), qui améliorera les capacités d'analyse et de prévision économiques, rationalisera le processus de prise de décision et renforcera la stratégie de communication de la politique monétaire à la BCC.

**21. Nous avons intensifié nos efforts pour renforcer nos réserves internationales.** Des évolutions externes positives nous ont permis d'accumuler plus de réserves que le plancher du programme à fin juin, principalement grâce à des achats proactifs de la banque centrale du Congo. Nous prévoyons de préserver ces gains et nous intégrons l'allocation de DTS allouée à la BCC dans les réserves internationales nettes, comme les autres pays de la région, en portant le plancher sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC à 1 600 millions de dollars à fin décembre 2021 (CR). Malgré leur accumulation importante, les réserves restent faibles compte tenu de la vulnérabilité de la RDC aux chocs des termes de l'échange, et nous renouvelons donc notre engagement à continuellement constituer des marges de manœuvre au long du programme. À cette fin, nous avons proposé de relever le plancher à fin juin 2022 sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC à 200 millions de dollars, visant à atteindre un niveau de réserves de 8,6 semaines d'importations d'ici la fin du programme.

**22. Nous nous engageons à renforcer les sauvegardes et la gouvernance à la BCC, en suivant les recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2020.** Après sa constitution en juillet 2021, le nouveau conseil d'administration de la BCC (i) a établi un comité d'audit conformément aux pratiques exemplaires en matière de capacité et de surveillance en novembre 2021; (ii) va adopter un plan de mise en œuvre du cadre comptable IFRS d'ici la fin mars 2022 ; (iii) renforcer la gouvernance et le contrôle de la gestion des réserves; (iv) va établir une fonction de conformité; et (v) va valider l'analyse des besoins de recapitalisation de la BCC (**RS pour fin-novembre 2022**), avant de la partager avec le ministère des Finances pour discussion. Le gouvernement nommera également de nouveaux commissaires aux comptes par décret du

premier ministre d'ici fin 2021. Par ailleurs, la BCC va élaborer ses règles de passation de marché d'ici fin juin 2022.

**23. Le renforcement de la surveillance et de la réglementation du secteur financier reste une priorité.** Nous soumettrons la nouvelle loi sur les banques commerciales au Parlement en décembre 2021 (**RS pour fin novembre 2021**), puisque de l'assistance technique supplémentaire s'est avérée requise pour intégrer des éléments importants dans le projet de loi. Cette loi représente la pierre angulaire de la modernisation du cadre réglementaire du secteur financier dans les années à venir. Nous prévoyons également le retrait progressif de la suspension exceptionnelle de la réglementation financière mise en œuvre à la suite de la pandémie de COVID-19 et de rétablir intégralement les règles sur les prêts non performants d'ici fin 2022. Cela permettrait à la BCC d'évaluer la santé des bilans des banques et d'évaluer la nécessité de mesures correctives en consultation avec le FMI, y compris l'adoption de mesures d'exécution pour recapitaliser les banques vulnérables. En cas de défaillance bancaire, nous appliquerons avec fermeté les meilleures options de résolution, qui seront discutées avec le Fonds. La prochaine revue de la stabilité du secteur financier (FSSR) prévue pour début 2022 sera cruciale pour fournir un diagnostic détaillé du secteur bancaire et élaborer une stratégie de réformes clés pour les années à venir. Conformément à loi organique de la BCC, nous mettrons en place le Comité de Stabilité Financière avant juin 2022.

**24. Nous nous engageons à finaliser, d'ici décembre 2022, notre stratégie nationale d'inclusion financière qui comportera, notamment les objectifs stratégiques ci-après :** (i) accès accru aux services et produits financiers ; (ii) davantage de crédits aux ménages et aux petites et moyennes entreprises ; (iii) utilisation accrue de l'argent mobile et autres services fintech ; (iv) éducation et protection des consommateurs, (v) infrastructure et institutions plus solide et (vi) plus d'assurances adaptées aux particuliers et aux entreprises. Nous travaillerons aussi à (i) restructurer et renforcer les institutions de microfinance, qui ont le potentiel de soutenir l'inclusion financière ; et (ii) réduire la vulnérabilité des banques aux cybermenaces et aux risques informatiques.

#### **D. Réformes structurelles : Améliorer la Gouvernance et l'Environnement des Affaires**

**25. L'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption restent au cœur de notre stratégie.** Une meilleure gouvernance est un thème transversal en lien avec tous les domaines des objectifs de développement durable du pays : renforcement de la sécurité publique et de la stabilité politique, paix et sécurité, état de droit, droits humains, lutte contre la corruption, efficacité de l'administration et des institutions. Nos réformes seront basées sur l'évaluation complète de la gouvernance qui a eu lieu en décembre 2019.

**26. Notre stratégie comprend le renforcement de l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC), conformément aux normes internationales, et des institutions de contrôle.** L'APLC, opérationnelle depuis juillet 2020, continuera d'être renforcée conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et aux meilleures pratiques internationales. L'Agence publiera son premier rapport annuel au premier trimestre 2022. En outre, nous nous engageons également à lancer le premier cycle du mécanisme d'examen de la CNUCC et

à criminaliser les actes de corruption conformément à cette Convention. A cet effet, les états généraux de la lutte contre la corruption ont été organisés du 19 au 23 octobre 2021. Nous nous engageons également à assurer l'indépendance de la Cour des comptes et de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et à les doter des moyens suffisants pour leur permettre de réaliser leurs missions: le recrutement de nouveaux inspecteurs est en cours à l'IGF, pour les porter de 60 à 145 d'ici fin 2021 et à 200 en 2022, tandis qu'en juillet 2021 la Cour des comptes a publié son Plan stratégique 2021-2025.<sup>24</sup>

**27. Nous poursuivrons nos efforts de transparence dans le secteur minier.** Nous continuerons à publier tous les nouveaux contrats (RS continu). Nous nous engageons également à renforcer la mise en œuvre de l'ITIE. Le rapport d'avancement sur 2018, 2019 et le premier semestre 2020 a été formellement adopté et publié sur le site Internet de l'ITIE RDC (<https://www.itierdc.net/publications/rapports-itie-rdc-2000/rapport-itie-rdc-2018-1er-sem-2020/>), et le comité exécutif a validé le 16 mars 2021 un plan de travail triennal 2021-23 qui a été formellement adopté par le gouvernement le 4 juin. Nous restons déterminés à accorder en temps voulu les ressources budgétaires prévues nécessaires au fonctionnement de l'ITIE. Nous restons déterminés à renforcer la transparence en publiant les états financiers de la Gécamines 2022, y compris les commentaires des auditeurs.

**28. Nous nous engageons à améliorer le cadre de LBC/FT et sa mise en œuvre.** Le rapport d'évaluation mutuelle (REM) du GABAC a mis en évidence le cadre de LBC/FT encore inefficace avec des lacunes notables dans la coordination, l'absence d'une politique de supervision basée sur une approche risque et une mauvaise supervision LBC/FT des institutions financières. Dans ce contexte, nous travaillons sur les recommandations prioritaires du REM. À cet effet, la Cellule nationale de renseignements financiers (CENAREF) a finalisé l'élaboration d'amendements à la loi portant sur la LBC/FT, dont l'avant-projet a été transmis en octobre 2021 au Gouvernement. Le projet de loi LBC/FT sera transmis au parlement d'ici la fin décembre 2021. Ce projet de loi est conforme aux normes internationales LBC/FT du GAFI, notamment l'interdiction des comptes bancaires anonymes, l'adoption de mesures de vigilance renforcées à l'égard des utilisateurs de virements électroniques et l'établissement des exigences de base en matière de vigilance à l'égard de la clientèle des correspondants bancaires. Aussi ce projet de loi intègre les amendements au cadre de la déclaration de patrimoine afin de renforcer les procédures de déclaration de patrimoine des personnes politiquement exposées (PPE) conformément à l'article 99 de la Constitution. Le dossier de candidature au Groupe Egmont sera déposé d'ici fin juin 2022.

**29. Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer le climat des affaires, essentiel pour stimuler l'investissement privé.** Nos principales priorités comprennent : (i) la rationalisation des prélèvements, notamment par la mise en place d'une haute autorité des revenus et la mise en œuvre d'un système de perception fiscale juste et prévisible ; et (ii) l'amélioration du système judiciaire dans la résolution des litiges commerciaux, l'application et la protection des droits de propriété et des droits contractuels. Nous travaillons en étroite collaboration avec les partenaires au

<sup>24</sup> En détail : <https://courdescomptes.cd/wp-content/uploads/2021/07/Plan-strategique-ISC-RDC-2021-2025.pdf>

développement pour (i) améliorer le dialogue avec les organisations professionnelles pour définir un plan de continuité d'activité afin d'atténuer les difficultés économiques causées par la pandémie de Covid-19 ; (ii) stimuler davantage l'investissement, notamment dans le secteur agricole, les NTIC, le tourisme et l'industrie ; (iii) promouvoir les paiements électroniques en accélérant la digitalisation ; (iv) fournir des filets de sécurité ciblés aux plus vulnérables tout en promouvant l'économie formelle ; (v) travailler dans l'optique de redressement du tissu industriel du pays, (vi) alléger la bureaucratie dans les échanges économiques et commerciaux ; et (vi) moderniser le commerce transfrontalier, en particulier pour ce qui concerne les fournitures alimentaires et médicales.

**30. Préserver l'environnement et s'adapter au changement climatique est une priorité croissante.** Bien que nos émissions de gaz à effet de serre soient parmi les plus faibles au monde, la RDC est sujette à des précipitations intenses, à l'érosion côtière, aux vagues de chaleur et aux sécheresses saisonnières. Nous avons publié notre contribution nationale déterminée (NDC) révisée avant la COP26, qui se concentre sur les mesures d'atténuation dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de l'exploitation des forêts et des terres, et des déchets. La République Démocratique du Congo possède la deuxième plus grande forêt tropicale au monde (plus de 155 millions d'hectares), après l'Amazonie. Ce vaste puits de carbone est un atout majeur dans la lutte contre le changement climatique. En plus des forêts, le pays possède de vastes étendues de tourbières ainsi que des minéraux stratégiques nécessaires à la transition écologique. Pour valoriser ces ressources, le Gouvernement entend mobiliser des financements spécifiques auprès d'institutions publiques, privées et multilatérales ou bilatérales. Un Fonds National Climat sera mis en place pour canaliser ces ressources et les affecter à des projets qui préservent l'environnement.

## C. Autres Enjeux et Suivi du Programme

**31. Nous apprécions à sa juste valeur le soutien de nos partenaires pour le renforcement des capacités, y compris celui du FMI.** La fourniture d'assistance technique a déjà contribué à des diagnostics approfondis essentiels pour démarrer la mise en œuvre de nos plans de réforme. Cet effort se poursuivra dans les années à venir alors que nous mettrons en œuvre le programme de réformes économiques soutenu par l'accord FEC.

**32. Bien que la fourniture de données soit globalement adéquate pour la surveillance et le suivi du programme, nous restons déterminés à améliorer nos statistiques.** Le gouvernement continuera à soutenir l'Institut national de la statistique et les autres institutions gouvernementales dans l'accomplissement de leurs missions, et nous comptons sur la poursuite de l'assistance technique et financière de nos partenaires. Nos priorités comprennent l'amélioration de la collecte des données sur la dette, en particulier sur les entreprises publiques, et la gestion de la dette ; l'amélioration de la qualité et de la fréquence des rapports de données par la BCC ; et le renforcement de la précision des indicateurs économiques. À partir de 2022, nous publierons la nouvelle série révisée du PIB, selon le SCN1993, avec 2005 comme année de base. Le rebasage du PIB sur l'année 2019 se fera dans le cadre des travaux de la migration au SCN 2008 qui vont être lancés en 2022.

**33. Le programme sera évalué sur la base de critères de réalisation quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels (tableaux 1 et 2) lors des revues semestrielles.** Les définitions des concepts et indicateurs clés, ainsi que les exigences en matière de fourniture de données, sont énoncées dans le protocole d'accord technique ci-joint. Les deuxième et troisième revues devraient être achevées respectivement le 15 mars 2022 et le 15 septembre 2022 ou après, sur la base des dates de test pour les critères de performance périodiques à fin décembre 2021 et fin juin 2022, respectivement. Sous la direction du Ministre des Finances, du Ministre du Budget et du Gouverneur de la BCC, une troïka technique présidée par le Ministère des Finances et comprenant le Ministère du Budget et la BCC est chargée de suivre la mise en œuvre du programme. Le CTR assurera la coordination, le secrétariat technique et la liaison avec le FMI dans la transmission des rapports à partager avec les services du Fonds conformément au Mémorandum d'exécution technique du programme. Les auditeurs externes de la BCC valideront les critères quantitatifs monétaires et les transactions sur le compte surveillé par la BRI aux dates de test.

## Tableau 1a. République Démocratique du Congo : Critères de Réalisation et Objectifs indicatifs pour la FEC, Juin 2021–Décembre 2022

(Flux cumulés depuis le début de chaque année civile)

	2021						2022							
	Fin-Juin		Fin-Sep.		Fin-Dec.		Fin-Mars		Fin-Juin		Fin-Sep.		Fin-Dec.	
	CR		OI		CR		OI		OI		OI		OI	
	CR No. 21/168	Statut	CR No. 21/168	Prel.	CR No. 21/168	Propos.	CR No. 21/168	Propos.	CR No. 21/168	Propos.	Propos.	Propos.	Propos.	Propos.
<b>Critères de Réalisation Quantitatifs</b>														
Planchers sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC (US\$ millions)	122	Respecté	159	778	200	1,600	31	80	81	200	250	300		
Plafonds sur la variation du crédit net de la BCC à l'État (FC milliards)	-203	Respecté	-101	-687	0		0	0	0	0	0	0		
Plafonds sur les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC (FC milliards)	324	Respecté	447	-1,813	547		159	700	291	400	150	50		
Plafonds de l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs (US\$ millions) 1/	0	Respecté	0	0	0		0	0	0	0	0	0		
Planchers du solde budgétaire intérieur - base caisse (FC milliards)	152	Respecté	148	497	-232		582	-350	-256	-580	-750	-1,100		
Plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le secteur public (US\$ millions)	300	Respecté	300	0	300	320	0		500					
Plafond de la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public (US\$ millions) 2/								573		606	799	799		
<b>Objectifs Indicatifs</b>														
Plafond sur la variation des dépôts utilisés comme garantie/collatéral de la BCC pour des emprunts de l'administration centrale (US\$ millions)	135	Respecté	112	112	112		0	0	-84	-84	-150	-150		
Plancher sur les recettes de l'administration centrale (FC milliards)	5,241	Respecté	7,763	8,502	10,198		3,006	2,300	6,714	5,900	9,450	12,200		
Planchers des dépenses sociales (FC milliards)	29	Non respecté	47	24	58		20	21	38	47	69	90		
Plafond de l'accumulation des arriérés de salaires de l'administration centrale (US\$ million)	0	Respecté	0	0	0		0	0	0	0	0	0		
<b>Postes pour mémoire :</b>														
<b>Adjusteurs</b>														
Appui à la balance des paiements (US\$ millions)	176		229	303	357		158		315	344		577		
Produit de privatisation (US\$ millions)	0		0	0	0		0		0	0		0		
Paiement au titre du service de la dette extérieure (US\$ millions)	132		249	184	295		92		183	192		385		
Réserves obligatoires pour les dépôts en devises (FC milliards)	1,755		1,835	1,977	1,915		2,117		2,320	1,866		1,848		
Repaïement des arriérés (FC milliards)										266		304		
Dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures (FC milliards)										1,025		1,913		
<b>Autres</b>														
Plafond de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public (US\$ millions)								1,019		1,064	1,312	1,312		
Sources: autorités congolaises; et estimations et projections du FMI.														
1/ Continu.														
2/ Comprend un tampon vis-à-vis de la projection.														

**Tableau 1b. République Démocratique du Congo : Critères de Réalisation Continus**

- Ne pas imposer ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts pour les transactions internationales courantes.
- Ne pas introduire ou modifier des pratiques de change multiple.
- Ne pas conclure d'accords de paiements bilatéraux incompatibles avec l'article VIII.
- Ne pas imposer ou intensifier des restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements.

**Table 2a. République Démocratique du Congo :  
Repères structurels pour la FEC-Première et deuxième revue**

<b>Actions</b>	<b>Objectif</b>	<b>Date</b>	<b>Status</b>
<b>Actions préalables (approbation FEC)</b>			
Conseil de la BCC entièrement constitué conformément aux exigences de la loi de 2018 sur la banque centrale	Améliorer la gouvernance de la banque centrale conformément aux recommandations de l'évaluation des sauvegardes		Satisfaite
Adoption de la feuille de route ITIE 2021-23 sur la transparence minière (validation par le Conseil des Ministres)	Améliorer la transparence dans le secteur minier		Satisfaite
<b>Première revue</b>			
Publication des états financiers complets 2020 de la Gécamines, y compris les commentaires des auditeurs	Améliorer la transparence dans le secteur minier	fin aout 2021	Satisfaite
Consolidation de tous les documents juridiques sur les recettes non fiscales dans un seul document	Rationaliser les recettes non fiscales	fin septembre 2021	Satisfaite
Soumission au Parlement du projet de nouvelle loi sur les banques commerciales intégrant les commentaires du FMI	Améliorer la supervision bancaire	fin novembre 2021	[Satisfaite]
<b>Deuxième revue</b>			
Adoption du nouveau règlement sur les réserves obligatoires de la BCC pour les nouveaux dépôts en devises	Améliorer la stabilité du système bancaire	fin décembre 2021	
Signature d'un protocole d'accord entre la BCC et le ministère des Finances pour régulariser l'encours de crédit de la BCC au gouvernement	Donner à la BCC les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de la politique monétaire	fin décembre 2021	
Mise en œuvre intégrale de SYDONIA World pour le guichet unique électronique dans 10 bureaux supplémentaires de douane	Améliorer l'administration des douanes	fin décembre 2021	
Recruter un cabinet pour effectuer un audit externe de BCECO pour les années 2017-21	Améliorer l'efficacité des investissements publics	fin mars 2022	
<b>Repère Structurel continu</b>			
Publication de tous les nouveaux contrats miniers	Améliorer la transparence dans le secteur minier		Satisfaite

Sources: autorités congolaises, et FMI.

**Table 2b. République Démocratique du Congo :  
Repères structurels proposés pour la FEC-Troisième revue**

<b>Actions</b>	<b>Objectif</b>	<b>Date</b>	<b>Status</b>
<b>Troisième revue</b>			
Signer un arrêté révisé pour rendre la collecte de la TVA comptable conforme à la législation existante et aux meilleures pratiques internationales, afin qu'elle s'applique aux sociétés minières, et non à des produits spécifiques	Améliorer l'administration de la TVA	fin juin 2022	
Adopter un plan de rationalisation de charges non fiscales	Rationaliser la fiscalité	fin juin 2022	
Mettre pleinement en œuvre la première phase du STDA	Améliorer l'administration des droits d'accise	fin juin 2022	
Faire valider l'analyse des besoins de recapitalisation de la BCC par son Conseil	Renforcer la solvabilité de la BCC	fin novembre 2022	
<b>Repère Structurel continu</b>			
Publication de tous les nouveaux contrats miniers	Améliorer la transparence dans le secteur minier		

Sources: autorités congolaises, et FMI.

## Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent **Protocole d'Accord Technique (PAT)** contient des définitions et des facteurs d'ajustement qui clarifient la mesure des critères de performance quantitatifs et des objectifs indicatifs dans les tableaux 1 et 2, qui sont joints au mémorandum de politiques économiques et financières. Sauf indication contraire, tous les critères de performance et objectifs indicatifs seront évalués en termes de flux cumulés depuis le début de chaque année civile.

### Définitions

2. Dans le PAT, l'**extérieur** et l'**intérieur** sont définis sur la base de la résidence.

3. **Couverture institutionnelle** : L'administration centrale comprend toutes les unités de l'administration qui exercent leur autorité sur l'ensemble du territoire économique. Toutefois, sauf indication contraire du présent protocole, l'administration centrale exclut les organisations à but non lucratif contrôlées et financées par elle. Le système bancaire est composé de la Banque centrale du Congo (BCC) ainsi que les institutions de dépôt.

4. Les **taux de change du programme** pour le PAT sont les suivants (cours indicatifs de la BCC) :

- Les variables libellées en dollars américains seront converties en francs congolais (FC) en utilisant le taux de change du programme de FC 1971.8046 pour un dollar américain.
- Les variables libellées en DTS seront évaluées au taux de change du programme de 2852.0774 FC par DTS.
- Les variables libellées en euros seront évaluées au taux de change du programme de FC 2421.1594 par euro.
- Les variables libellées dans des devises autres que le dollar américain, le DTS ou l'euro seront d'abord converties en dollars américains au taux de change officiel du 31 décembre 2020, USD / devise puis converties en francs congolais en utilisant le taux de change du programme FC / USD.

5. Les **critères de réalisation quantitatifs** (CR) inclus dans le programme, tels que définis ci-dessous, se réfèrent aux réserves internationales nettes de la BCC, au crédit net de la banque centrale au gouvernement, aux avoirs intérieurs nets de la BCC, aux arriérés de paiements extérieurs, garantis par l'administration centrale et / ou la banque centrale, y compris les ETD, et le solde intérieur (base caisse). Des critères de performance sont fixés pour fin juin 2021 et fin décembre 2021, tandis que des objectifs indicatifs sont fixés pour fin septembre 2021 et fin mars 2022.

6. En plus des CR spécifiques énumérés au paragraphe 5, comme pour tout arrangement du Fonds, **les CR continus** incluent également la non-introduction de restrictions de change et de pratiques de devises multiples. Plus précisément, la conditionnalité continue couvre (i) la non-imposition ou l'intensification de restrictions à l'exécution des paiements et des transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) la non-introduction ou la modification de pratiques de devises multiples ; (iii) non-conclusion d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII ; et (iv) non-imposition ou intensification de restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements. Ces CR continus, compte tenu de leur caractère non quantitatif, ne sont pas repris dans le tableau CR annexé au MPEF.

## Critères de Réalisation Quantitatifs et Facteurs D'Ajustement

### Planchers Sur les Variations des Réserves Internationales Nettes de la BCC

7. **Définition** : Les réserves internationales nettes (RIN) sont définies comme la différence entre les réserves internationales brutes de la BCC et la totalité de ses engagements extérieurs, à l'exclusion des allocations de DTS. Les **réserves internationales brutes** sont définies conformément à la sixième édition du manuel de la balance des paiements et du manuel de la position extérieure globale (BPM6) et comme la somme des éléments suivants : i) les avoirs en or monétaire de la BCC détenus à l'étranger ; ii) les avoirs en DTS détenus à l'étranger ; (iii) l'encaisse en devise ; et iv) les créances convertibles sur les non-résidents, telles que les dépôts à l'étranger et les valeurs étrangères. Les éléments suivants sont exclus de la définition des réserves internationales brutes les créances en devises sur les résidents, les avoirs en monnaie non convertible et les réserves qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées y compris sans s'y limiter, les avoirs de réserves utilisées comme gages ou garanties d'engagements extérieurs tiers et les transactions de swap. Les **engagements extérieurs** sont tous les engagements en devises de la BCC envers les non-résidents dont le FMI mais excluant les allocations de DTS.

8. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux planchers des RIN.

- **Appui à la balance des paiements (ABP)** : les planchers des RIN seront ajustés à la hausse, d'un montant équivalant à 50 pour cent de la totalité de l'excédent d'ABP par rapport aux niveaux programmés. En cas de moins-perçu, il n'y aura pas d'ajustement à la baisse des planchers des RIN.
- **Paiement au titre du service de la dette extérieure** : les planchers des RIN seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ou ii) à la baisse d'un montant équivalant à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Produit des privatisations en devises convertibles (PPDC)** : le plancher des RIN sera ajusté à la hausse, d'un montant équivalant à 50 pour cent de la totalité de l'excédent du PPDC par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la baisse en cas de moins-perçu.

**9. Définition :** l'ABP comprend tous les dons et prêts extérieurs déboursés à l'administration centrale, à l'exclusion de ceux liés à des projets.

**10. Définition :** les paiements au titre du service de la dette extérieure sont définis comme les paiements de principal et d'intérêts dus aux créanciers extérieurs (à l'exclusion du FMI).

### **Plafonds sur les Variations des Avoirs Intérieurs Nets de la BCC**

**11. Définition :** Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCC sont définis comme la base monétaire (voir la définition 12 ci-dessous) moins les réserves internationales nettes (voir la définition 17) moins les avoirs extérieurs exclus dans les réserves internationales. Sur la base de cette définition, les AIN de la BCC comprennent : (i) le crédit net à l'Etat (administration centrale (voir 112 ci-dessous) ; (ii) crédit au secteur privé ; (iii) crédit aux entreprises publiques ; (iv) crédit aux banques commerciales ; (v) les autres créances sur le reste de l'économie (sur d'autres institutions financières et d'autres institutions non financières) ; et (vi) les autres avoirs nets.

**12. Définition :** la **base monétaire** au sens strict est définie comme la somme de i) la circulation fiduciaire ; ii) les encaisses monétaires des banques ; iii) les dépôts des banques à la BCC ; iv) les dépôts du secteur privé non bancaire à la BCC ; et v) les dépôts des entreprises publiques à la BCC.

Les ajustements suivants seront apportés aux plafonds d'AIN :

- **ABP :** les plafonds d'AIN seront ajustés à la baisse d'un montant équivalent à 50 pour cent du ABP total au-delà du niveau programmé. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds d'AIN pour tout déficit d'ABP.
- **Paiement du service de la dette extérieure :** les plafonds d'AIN seront ajustés (i) à la baisse d'un montant équivalent au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ; et (ii) à la hausse d'un montant équivalent à l'excédent des paiements du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Réserves obligatoires pour les dépôts en devises :** les plafonds d'AIN seront ajustés à la hausse (à la baisse) par l'augmentation (diminution) des réserves obligatoires pour les dépôts en devises par rapport aux projections du programme (poste pour mémoire).
- **Produit de la privatisation :** les plafonds des AIN seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalant à 50 pour cent la totalité de l'excédent du produit des privatisations (PPDC compris) par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds d'AIN en cas de moins-perçu.

### **Plafond sur la Variation du Crédit Net de la BCC à l'État (CNE)**

**13. Définition :** le **crédit net de la BCC à l'État** (CNE) est défini comme la différence entre les créances brutes de la BCC sur l'administration centrale et les dépôts de l'administration centrale. Aux

fins du suivi du programme, les dépôts de l'État liés aux projets financés sur ressources extérieures sont exclus du CNE.

Les éléments suivants sont exclus de cette définition : les titres d'État perpétuels qui couvrent les pertes d'exploitation passées, les pertes d'exploitation non garanties de 2011 et les années ultérieures, les paiements d'intérêts impayés pour les titres liés aux pertes d'exploitation de la BCC et les pertes de conversion de devises. Tous les flux libellés en devises destinés au budget seront convertis en monnaie nationale au taux de change du marché en vigueur au moment du décaissement.

**14.** Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux plafonds du CNE.

- **ABP** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalant à 50 pour cent de la totalité de l'excédent d'ABP par rapport au niveau programmé. En cas de moins-perçu, il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds du CNE.
- **Paiement au titre du service de la dette extérieure** : les plafonds du CNE seront ajustés i) à la baisse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ou ii) à la hausse d'un montant équivalant à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Produit des privatisations** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 50 pour cent de l'excédent du produit des privatisations par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse en cas de moins-perçu.

### **Plancher du Solde Budgétaire Intérieur**

**15.** Définition : le **solde budgétaire intérieur** (base caisse) est défini comme les recettes intérieures moins les dépenses financées sur ressources intérieures. Les **recettes intérieures** sont définies comme le total des recettes et des dons moins les dons. Les **dépenses financées sur ressources intérieures** sont définies comme le total des dépenses moins les investissements financés par l'étranger (prêts et dons) moins les paiements au titre des intérêts étrangers plus l'**accumulation nette d'arriérés intérieurs**.

**Les ajustements** : ci-après s'appliqueront aux planchers du solde budgétaire intérieur :

**Paiement des arriérés domestiques** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la baisse (déficit supérieur) de l'équivalent du montant des remboursements d'arriérés domestiques effectués au-delà du montant programmé ; symétriquement, ils seront ajustés à la hausse (déficit inférieur) de l'équivalent du montant des remboursements d'arriérés domestiques effectués en-deçà du montant programmé.

**Investissements sur ressources domestiques** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse (déficit inférieur) de l'équivalent du montant des investissements sur ressources domestiques effectués en-deca (en moins) du montant programmé.

**Produit des privatisations :** Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant au montant au moins-perçu total du produit des privatisations par rapport au niveau programmé ; ii) à la baisse de 50 pour cent du montant total du produit des privatisations dépassant le niveau programmé.

**16.** Définition : Les **arriérés domestiques** sont définis comme les obligations aux fournisseurs publics domestiques qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles avec un retard d'au moins 60 jours, y compris également les crédits de TVA dus mais non remboursés, et qui ont été certifiés et validés par le gouvernement.

### **Plafond de l'Accumulation d'Arriérés de Paiement Extérieurs**

**17.** Définition : les **arriérés de paiement extérieurs** sont définis comme les obligations au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal) de l'administration centrale qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles. Le plafond sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs s'applique **de manière continue** durant toute la période couverte par la Facilité Elargie de Crédit. Il ne s'applique ni aux arriérés de paiement extérieurs en cours de renégociation ni à ceux dont le créancier a accepté de suspendre le paiement en attendant l'issue de négociations. Aux fins de ce CR continu, qui fait l'objet d'un suivi continu, le gouvernement signalera immédiatement aux services du FMI tout nouvel arriéré extérieur qu'il accumule.

### **Plafond de la Dette Extérieure Non Concessionnelle Contractée ou Garantie par le Secteur Public**

**18.** Définition : le **secteur public** comprend l'administration centrale (État), les administrations locales, la banque centrale (BCC), les entreprises publiques<sup>1</sup>,

**19.** entités territoriales décentralisées (ETDs), ainsi que les établissements publics contrôlés et financés par l'administration centrale.

**20.** Définition : **la dette** est définie conformément au paragraphe 8(a) des Directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du Fonds joint à la décision No. 15688-(14/107) du conseil d'administration, adoptée le 5 décembre 2014. La dette extérieure est définie comme contractée lorsque toutes les parties ont signé le contrat de dette. Aux fins du programme, la dette extérieure est mesurée sur une base brute en utilisant le critère de résidence.

**21.** Définition : la **garantie** d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant au secteur public de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (paiements en numéraire ou en nature), ou de toute obligation légale ou contractuelle implicite du secteur public de financer totalement ou en partie toute insuffisance de paiement de la part du débiteur.

---

<sup>1</sup> Seules GÉCAMINES, SNEL, et MIBA sont incluses dans ce critère de réalisation.

**22.** Définition : **Concessionnalité.** Un prêt est réputé concessionnel s'il comprend un élément don d'au moins 35 pour cent, calculé comme suit : l'élément don d'une dette est la différence entre la valeur actuelle (VA) de la dette et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service.<sup>2</sup> Pour les prêts dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA sera fixée à la valeur nominale de la dette. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est le taux d'actualisation unifié de 5 pour cent défini dans la décision No. 15248-(13/97) du Conseil d'administration.

**23.** Définition : **Taux d'intérêt variables.** Pour les dettes portant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence plus un écart fixe, la VA de la dette est calculée en utilisant un taux de référence du programme plus l'écart fixe (en points de base) spécifié dans le contrat de la dette. Le taux de référence du programme pour le LIBOR USD à six mois est de 1,81 pour cent et restera fixe pendant toute la durée du programme. L'écart entre le LIBOR euro à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -200 points de base. L'écart entre le LIBOR JPY à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -200 points de base. L'écart entre le LIBOR GBP à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -100 points de base. Pour les taux d'intérêt sur des devises autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR USD à six mois est de -100 points de base. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le LIBOR USD à six mois, un écart reflétant la différence entre le taux de référence et le LIBOR USD à six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) sera ajouté. Compte tenu de la transition mondiale anticipée vers l'abandon du LIBOR, cette TMU peut être mise à jour pour refléter les remplacements de référence pertinents (dollar américain : Secured Overnight Financing Rate (SOFR) ; livre sterling : Sterling Overnight Index Average (SONIA) ; euro : EURIBOR ; et yen : Tokyo Overnight Average Rate (TONAR)) avant l'abandon complet, une fois que cela sera opérationnellement possible.

**24.** Définition : **Plafond.** Jusqu'en décembre 2021, un critère de performance s'applique à la valeur nominale de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle (c'est à dire la dette envers les non-résidents), contractée ou garantie par le secteur public avec des échéances initiales d'un an ou plus. Le plafond s'applique aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Elle exclut i) l'utilisation des ressources du FMI ; ii) les dettes encourues pour restructurer, refinancer ou rembourser avant échéance les dettes existantes, pour autant que ces dettes soient contractées à des conditions plus favorables (en particulier si celles-ci comprennent un élément don de plus de 35 pour cent) que les dettes existantes ; iii) les dettes concessionnelles ; et v) les crédits normaux à l'importation d'une échéance maximale d'un an.<sup>3</sup>

### **Plafond de Souscription ou de Garantie de Nouvelle Dette Extérieure par le Secteur Public**

**25.** Définition : La **valeur actuelle** (VA) de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements prévus et les paiements du service de la dette (principal et intérêts) sur la

<sup>2</sup> Le calcul de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, et notamment sa maturité, sa période de grâce, son échéancier, ses commissions initiales et ses frais de gestion

<sup>3</sup> Un accord financier pour les importations sera considéré comme « normal » quand le crédit est autoliquidé.

base d'un taux d'actualisation du programme de 5 pour cent et en tenant compte de toutes les conditions du prêt, notamment les décaissements prévus, l'échéance, le délai de grâce, le calendrier des paiements, les frais d'entrée et les frais de gestion. La VA est calculée à l'aide du "modèle d'AVD" du FMI, qui est basé sur le montant du prêt et les paramètres susmentionnés. Dans le cas de prêts pour lesquels l'élément don est nul ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

**26.** Définition : **Plafond** À partir de mars 2022, un critère de performance s'applique à la VA de la nouvelle dette extérieure (c'est à dire la dette envers les non-résidents), contractée ou garantie par le secteur public avec des échéances initiales d'un an ou plus. Le plafond s'applique aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Il exclut l'utilisation des ressources du Fonds et les crédits d'importation normaux ayant une échéance inférieure à un an.<sup>4</sup>

**27.** Définition : **Exigence de déclaration.** Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur prévu et des conditions de cet emprunt avant que les prêts ne soient contractés ou garantis par le gouvernement et consulteront les services du FMI sur toute opération potentielle de gestion de la dette.

## Objectifs Indicatifs

### Plafond sur la Variation sur les Dépôts Utilisés Comme Garantie/Collatéral de la BCC pour des Emprunts de l'Administration Centrale

**28.** Définition : **les dépôts utilisés comme garantie/collatéral de la BCC** pour des emprunts de l'administration centrale est défini comme la somme des dépôts qui servent de garantie, sous une forme ou une autre, a des crédits contractés par l'administration centrale. Leur variation est définie comme la différence du montant ces dépôts entre la date test et celui de la fin de l'année précédente.

### Plancher sur les Recettes de l'Administration Centrale

**29.** Définition : Les **recettes de l'administration centrale** sont définies conformément au manuel des statistiques des finances publiques (GFSM 2001) mais sur la base de la comptabilité de caisse, à l'exclusion des dons. Les recettes sont une augmentation de la valeur nette du gouvernement central (y compris ses unités dans les provinces et les agences) résultant d'une transaction.

- Les recettes de l'administration centrale comprennent les impôts et autres transferts obligatoires imposés par l'administration centrale, les revenus de la propriété provenant de la propriété d'actifs, les ventes de biens et services, les cotisations sociales (à l'exclusion des cotisations de retraite reçues par l'administration centrale), les intérêts, les amendes, les pénalités et les

<sup>4</sup> Un accord financier pour les importations sera considéré comme « normal » quand le crédit est autoliquidé.

confiscations et les transferts volontaires reçus de non-pouvoirs publics autres que les subventions. La définition, pour le suivi des programmes, exclut les subventions et autres contributions non obligatoires reçues de gouvernements étrangers et d'organisations internationales ; ces transferts entre les administrations centrales seraient éliminés lors de la consolidation des rapports budgétaires et ne seraient pas comptabilisés en tant que recettes. Les recettes provenant de la vente d'actifs non financiers (par exemple, la privatisation et les primes de signature de contrats de ressources naturelles) et les transactions sur actifs et passifs financiers, telles que les emprunts mais à l'exception des paiements d'intérêts, sont également exclues de la définition des revenus. Le transfert des bénéficiaires de la BCC au Trésor est également exclu de la définition des revenus. Les recettes des comptes spéciaux et budget annexes sont également exclues.

- Les recettes doivent être comptabilisées sur la base de la comptabilité de caisse et les flux doivent être enregistrés lors de la réception de la trésorerie. Les paiements anticipés exceptionnels seront traités comme s'ils avaient été reçus à la date d'échéance normale.

### Plancher des Dépenses Sociales

**30.** Définition : Les **dépenses publiques** suivies pour un objectif indicatif à un plancher de dépenses sociales excluront les salaires et seront définies comme la somme :

- Dépenses de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (RMNCAH) et soins de santé primaires
- Décaissement du cofinancement de vaccins soutenu par GAVI et achat de vaccins traditionnels
- Décaissement du cofinancement TB / Paludisme / HIV / SIDA

	Jun-21		Sep-21		Dec-21	Mar-22	Jun-22	Sep-22
	CR No. 21/168	Prel.	CR No. 21/168	Prel.	CR No. 21/168	Prop.	Prop.	Prop.
SRMNEA+N et programme de santé de base	11.2	-	16.9	-	22.5	5.9	11.8	17.7
Cofinancement GAVI et vaccins traditionnels <sup>1/</sup>	8.4	18.6	16.4	18.6	17.5	10.7	25.9	36.8
Cofinancement et déboursement TB/Paludisme/VIH Sida	9.1	-	13.6	4.9	18.2	4.7	9.4	14.0
<b>Total</b>	<b>28.7</b>	<b>18.6</b>	<b>46.9</b>	<b>23.5</b>	<b>58.2</b>	<b>21.3</b>	<b>47.1</b>	<b>68.6</b>

1/ La Banque Mondiale couvre le financement des vaccins traditionnels en 2021 et 2022.

### Plafond de l'Accumulation des Arriérés de Salaires de l'Administration Centrale

**31.** Définition : Les **arriérés de salaires** sont définis comme les salaires et traitements approuvés dont le règlement enregistre un retard de 60 jours. Les salaires et traitements incluent le total de la rémunération des agents de la fonction publique, y compris les prestations permanentes. Ces arriérés seront évalués sur une base cumulée à compter du 1 juillet 2021.

**32.** Définition : **Employés de la fonction publique** sont le personnel civil, policier et militaire soit fonctionnaires statutaires ou sous contrat avec l'administration centrale.

## Données à Communiquer pour les Besoins du Suivi du Programme

Les autorités de la RDC fourniront aux services du FMI les informations requises pour le suivi du programme dans les délais prescrits comme indiqué au tableau ci-après.

<b>Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités</b>					
	<b>Information</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Disponible après</b>	<b>Fréquence de soumission proposée</b>
1	Volumes du marché des changes : banques commerciales, interventions de la BCC, enchères de devises de la BCC, bureaux de change, marché parallèle (par devise)	BCC	Quotidien	1 jour	Chaque lundi
2	Taux de change : Taux indicatif, marché interbancaire, bureaux de change, marché parallèle (par devise)	BCC	Quotidien	1 jour	Chaque lundi
3	Instruments et interventions de politique monétaire : Bons BCC, facilité de swap, guichets de prêts d'urgence et refinancement, marché interbancaire (taux et volumes, par banque)	BCC	Hebdomadaire	1 jour	Chaque lundi
4	Réserves externes de la BCC (définition PMP), ventilées par catégorie, par compte à la BRI, et par devise	BCC	Quotidien	1 jour	Chaque lundi
5	Dépôts gouvernement auprès de la BCC et des banques commerciales : par type, entité et catégorie	BCC	Mensuel	2 semaines	Chaque 15 du mois suivant

**Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités**

	<b>Information</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Disponible après</b>	<b>Fréquence de soumission proposée</b>
6	Dépôts DAT, dépôts garantis ou tout autre type de garanties contractées de la BCC au profit du gouvernement central dans les banques commerciales locales (par banque et catégorie, en fournissant les conditions, par FX et monnaie locale). Pour les garanties, informations détaillées sur les paiements liés aux prêts garantis, et les conditions de ces prêts et garanties connexes	BCC	Mensuel	2 semaines	Chaque 15 du mois suivant
7	Situation monétaire détaillée : BCC et autres institutions de dépôts	BCC	Mensuel	2 semaines	Chaque 15 du mois suivant
8	Bilan détaillé de la BCC	BCC	Mensuel	2 semaines	Chaque 15 du mois suivant
9	Structure des taux d'intérêt des établissements de dépôt et de la BCC	BCC	Mensuel	1 semaine (2 semaines pour établissements de dépôt)	Chaque 15 du mois suivant
10	Réserves (obligatoires et excédentaires) des institutions de dépôt	BCC	Hebdomadaire	1 jour	Chaque lundi
11	Relevé de compte (format de données téléchargeable électroniquement) fourni par la BRI pour le compte de dépôt à deux jours en USD ouvert dans les livres de la BCC pour enregistrer les décaissements liés au FMI (« BRI 2D FMI USD »)	BCC	Mensuel	2 semaines	Le 15 du mois du mois suivant
12	Execution of plan de Trésorerie (PTR)/budget en devises et en monnaie locale de la BCC	BCC	Hebdomadaire (mensuel pour monnaie locale)	1 semaine	Hebdomadaire (Chaque le 15 pour monnaie locale)

<b>Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités</b>					
	<b>Information</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Disponible après</b>	<b>Fréquence de soumission proposée</b>
13	Informations détaillées sur le bilan et ratios prudentiels / ISF pour chaque établissement de dépôt (et agrégés)	BCC	Mensuel	2 semaines	Chaque 15 du mois suivant
14	Indice des prix à la consommation	INS	Hebdomadaire	1 semaine	Hebdomadaire
15	Exportations de produits de base (valeur et volume), importations (valeur et volume) et	BCC	Mensuel	3 semaines	Chaque 21 du mois suivant
16	Indicateurs de production intérieure	INS	Mensuel	3 semaines	Chaque 21 du mois suivant
17	Opérations du compte de capital et d'Opérations financiers de la balance des paiements	BCC	Trimestriel	3 semaines	Le 21 du mois suivant le trimestre
18	Montants et détenteurs de billets à ordres (traites) qui sont garantis par la BCC	BCC	Mensuel	3 semaines	Mensuel
19	Tableau de bord des principaux indicateurs extérieurs	BCC	Quotidien	1 jour	Quotidien
20	Évolution de l'exécution du plan de trésorerie (réalisations vs. projections)	DTO	Hebdomadaire	1 jour	Hebdomadaire
21	Émissions et amortissements des bons du trésor: Taux, échéance, montant	Comité des titres	Hebdomadaire	3 jours	Hebdomadaire
22	Service de la dette (principal et intérêt) extérieure détaillé par prêteur	DGDP	Mensuel	2 semaines	Mensuel
23	Montant des arriérés extérieurs actualisés	DGDP	Mensuel	3 semaines	Mensuel

**Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités**

	<b>Information</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Disponible après</b>	<b>Fréquence de soumission proposée</b>
24	Exécution du plan de trésorerie du Gouvernement	DTO	Mensuel	2 semaines	Mensuel
25	Ventilation des recettes douanières et des droits d'accise, y compris des recettes provenant du secteur minier	DGDA	Mensuel	4 semaines	Mensuel
26	Ventilation des impôts directs et indirects	DGI	Mensuel	4 semaines	Mensuel
27	Recettes provenant du secteur minier par nature	DGI	Mensuel	8 semaines	Mensuel
28	Ventilation des recettes non fiscales (hors provinces), y compris des recettes provenant du secteur minier	DGRAD	Mensuel	4 semaines	Mensuel
29	Suivi des états de recouvrement des recettes issues des ressources naturelles	CTR	Trimestriel	4 semaines	Trimestriel
30	Situation des souscriptions de l'IBP	DGI	Annuel	4 semaines	Annuel
31	Plan d'engagement projeté des dépenses	DCB	Trimestriel	2 semaines	Trimestriel
32	État de suivi budgétaire (ESB)	DGPPB	Mensuel	2 semaines	Mensuel
33	Montants de dépenses urgentes, montants approuvés par le comité des dépenses urgentes, montants régularisés et payés par la BCC	Comité des Urgences	Trimestriel	3 semaines	Trimestriel
34	Recettes de privatisations	DGRAD	En cas de cession d'actifs	3 semaines	En cas de cession d'actifs
35	Dettes intérieure du secteur public, par catégorie et par créancier: Encours et service de la dette	DGDP	Trimestriel	3 semaines	Trimestriel

<b>Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités</b>					
	<b>Information</b>	<b>Organe responsable</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Disponible après</b>	<b>Fréquence de soumission proposée</b>
36	Situation des arriérés budgétaires	DCB	Annuel	3 semaines	Annuel
37	Situation des arriérés de la masse salariale, incluant les détails par catégorie	Dir Paie	Mensuel	60 jours	Mensuel
38	Contrats de prêt de toute nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale, la BCC et les entreprises publiques	DGDP	En cas de signature de prêt	3 semaines	Mensuel
39	Exportations ventilées par minerai majeur et par entreprise ainsi que projections annuelles	CTCPM	Mensuel	2 semaines	Mensuel
			Trimestriel		Trimestriel
40	Note de conjoncture économique pour la réunion hebdomadaire avec le Premier Ministre.	DEME/Plan	Hebdomadaire	3 jours	Hebdomadaire
41	Réalisations et Estimations de PIB mises à jour	CEPCN	Trimestriel	45 jours	Trimestriel
42	Principales productions (Tables du Condense statistique)	BCC	Mensuel	3 semaines	Mensuel
43	Estimation du coût budgétaire de la politique de tarification des carburants.	Ministère de l'économie	Trimestriel	3 semaines	Trimestriel



## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le 2 décembre 2021

### PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par  
**Annalisa Fedelino**  
(FMI, département  
Afrique),  
**Geremia Palomba**  
(FMI, département de  
la stratégie, des  
politiques et de  
l'évaluation),  
**Marcello Estevão et**  
**Asad Alam (IDA)**

Établi par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)

<b>Risque de surendettement extérieur</b>	<b>Modéré</b>
<b>Risque de surendettement global</b>	<b>Modéré</b>
<b>Niveau de détail de la notation du risque</b>	<b>Une certaine marge d'absorption de chocs</b>
<b>Recours au jugement</b>	<b>Non</b>

*D'après le cadre actualisé de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, la capacité d'endettement de la République démocratique du Congo (RDC) reste faible<sup>1</sup>. La RDC conserve un risque modéré de surendettement extérieur et global, avec une certaine marge d'absorption de chocs. Malgré une dette extérieure peu élevée le niveau de risque*

<sup>1</sup> L'indicateur composite de la RDC s'élève à 2,15, ce qui correspond à une faible capacité d'endettement, comme le confirment les hypothèses des *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2021 et l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) menée en 2020.

*observé s'explique principalement par la faible mobilisation des recettes. Les seuils de la dette extérieure sont pour la plupart dépassés dans les tests de stress : le pays est donc vulnérable à des chocs exogènes, en particulier des chocs sur les exportations. Les amortisseurs étant réduits, la prudence est de mise lors des emprunts, en privilégiant les prêts concessionnels et en renforçant la gestion de la dette.*

## PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette extérieure et intérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) englobe la dette contractée ou garantie par l'administration centrale, la Banque centrale du Congo (BCC), les provinces et une partie des entreprises publiques. La Direction générale de la dette publique (DGDP), qui relève du ministère des Finances, publie sur son site Internet des rapports trimestriels et annuels qui contiennent des informations sur la dette intérieure et extérieure tout en appliquant des critères de résidence. Les rapports présentent une synthèse de la dette de l'administration centrale, de la dette de la Sicomines (coentreprise entre l'État congolais et des investisseurs chinois) et de la Gécamines, de la dette extérieure garantie des entreprises publiques gérées par l'État, de la dette des provinces (sur les 26 provinces, seule celle du Maniema ne figure pas) et de la dette de la BCC. Les autres institutions publiques ne sont pas habilitées à contracter des emprunts extérieurs sans approbation, de plus qu'elles ont peu de chances d'accéder aux marchés financiers sans garantie de l'État. Cependant, les autorités ne reçoivent pas de rapport régulier d'institutions publiques autres que celles citées plus avant. Au regard de ce qui précède, les autorités entendent améliorer la qualité de la communication des données relatives à la dette, notamment pour les entreprises publiques, et suivent les recommandations issues des récentes activités d'assistance technique du FMI. Les prêts d'infrastructures de la Sicomines sont assortis d'une garantie de l'État qui ne pourront être mobilisés qu'après 2050. Sa dette devrait être remboursée d'ici à 2027 et est garantie par ses bénéficiaires<sup>2</sup>. La Sicomines a également contracté un emprunt afin de financer la centrale électrique de Busanga destinée à assurer son approvisionnement en électricité. Les données relatives à la dette du secteur privé sont peu abondantes et les autorités partent du principe que le secteur privé n'emprunte pas à l'étranger.

**Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : périmètre de la dette contractée ou garantie par l'État et paramètres relatifs aux chocs sur les passifs conditionnels pour le test de résistance adapté**

Définition de la dette extérieure/intérieure	sur la base de la résidence		
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non		
<b>Couverture des données sur la dette publique</b>			
<b>Sous-secteurs du secteur public</b>	<b>Cochez la cellule</b>		
1 Administration centrale	X		
2 Administrations d'États fédérés et locales	X		
3 Autres éléments des administrations publiques			
4 dont : administrations de sécurité sociale			
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)			
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X		
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X		
8 Dette non garantie des entreprises publiques	X		
<small>Couverture des données sur la dette publique et ampleur du choc retenu pour le test de résistance adapté aux passifs conditionnels</small>			
<small>1 Couverture des données sur la dette publique du pays</small>	<small>Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales Dette garantie par l'État Dette non garantie des entreprises publiques</small>		
<small>2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1</small>	<b>Défaut</b>	<b>Utilisés pour l'analyse</b>	<b>Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut</b>
<small>3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/</small>	0 pourcentage du PIB	2	<small>Certaines institutions publiques ne rendent pas compte à la DGDP. Réflétant les risques liés au partage irrégulier des données avec la DGDP.</small>
<small>4 PPP</small>	2 pourcentage du PIB	0,5	
<small>5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)</small>	35 pourcentage du stock en PPA	0,00	
<small>Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)</small>	5 pourcentage du PIB	5	
		7,5	
<small>1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.</small>			
Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.			

<sup>2</sup> Encadré 1, Analyse de viabilité de la dette, [Rapport pays du FMI n° 15/280](#).

## CONTEXTE ET EVOLUTION RECENTE

**2. Bien que généreusement dotée en richesses naturelles, la République démocratique du Congo est l'un des pays les plus pauvres du monde et présente de nombreuses caractéristiques d'un pays fragile dû à l'occurrence de crises sanitaires et humanitaires, et à de conflits violents.** Fortement dollarisée, l'économie n'est pas diversifiée et présente une grande vulnérabilité face aux chocs sur les prix des produits de base et aux risques liés à l'offre. En janvier 2019, le pays a connu sa première passation de pouvoir présidentiel pacifique depuis l'indépendance. Les autorités tiennent à renforcer leur coopération avec la communauté internationale.

**3. Depuis quelques années, le pays connaît une certaine stabilité macroéconomique, mais son économie demeure très vulnérable aux chocs.** Après avoir ralenti pour s'établir à 1,7 % en 2020, la croissance du PIB devrait se redresser pour atteindre 5,4 % en 2021, portée par une production minière plus élevée que prévu et par une accélération de la croissance dans les secteurs non extractifs. Le déficit budgétaire, qui s'élevait à 1,1 % du PIB en 2020, devrait se creuser pour atteindre 1,8 % du PIB en 2022 et rester à ce niveau en 2023, dans un contexte marqué par d'importants besoins de développement. Les dépenses seront en partie financées par l'utilisation d'une part d'un montant approximatif de 725 millions de dollars (1,2 % du PIB) de l'allocation de DTS pour le financement du budget sur la période 2022–23 afin de soutenir la reprise économique en cours<sup>3</sup>. La situation des réserves internationales s'est nettement améliorée. Celles-ci devraient atteindre environ 7 semaines de couverture des importations d'ici à la fin 2021, contre environ 2 semaines en début d'année.

---

<sup>3</sup> Les autorités diviseront l'allocation de DTS (environ 1,45 milliard de dollars) en la consacrant à parts égales à la constitution de réserves et au financement de projets d'investissement. À cet égard, les autorités ont indiqué que le transfert de la moitié de l'allocation de DTS au ministère des Finances était conforme au cadre institutionnel du pays et qu'un protocole d'accord serait signé, en vertu duquel ledit ministère endosserait la responsabilité financière de la moitié de l'allocation de DTS.

**4. Une partie des arriérés extérieurs est antérieure au point d'achèvement pour l'initiative PPTE et certains arriérés de la Gécamines sont venus s'ajouter à l'encours.** Les arriérés extérieurs s'élèvent au total à 287 millions de dollars<sup>4</sup>. Quatre créanciers non membres du Club de Paris détiennent des créances sur la République démocratique du Congo, et ont engagé des négociations ou un processus de rapprochement. Les autorités ont adressé une correspondance à l'Angola, et un projet de correspondance a été préparé pour le Rwanda et la Namibie. Les arriérés extérieurs restants sont dus à des créanciers commerciaux. Certains montants ont fait l'objet de rapprochements mais d'autres donnent lieu à des litiges. Les arriérés commerciaux ont augmenté en raison de l'ajout de ceux de la Gécamines, dont une grande partie est due à un créancier visé par des sanctions américaines. Les arriérés associés à un emprunt auprès de l'Export Credit Guarantee Department (ECGD) ont été annulés. On a supposé un échéancier de cinq ans pour le remboursement des arriérés extérieurs à partir de 2022.

**Tableau 2 du texte. République démocratique du Congo : arriérés extérieurs à fin 2020**

	2020	
	Total	
	Nominal (en Mio de dollars)	% du PIB
Total des arriérés extérieurs	287	0.6
Créanciers bilatéraux	48	0.1
Créanciers commerciaux	239	0.5
Pour mémoire :		
PIB	48,707	
Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.		

**5. En 2021, le ratio dette publique/PIB devrait diminuer d'environ 0,3 point de pourcentage par rapport à 2020 pour s'établir à 22,8 %.** Par rapport à la projection effectuée au moment de la demande d'un accord appuyé par la FEC, approuvée en juillet 2021, la dette extérieure publique, qui est détenue pour moitié environ par des créanciers officiels, devrait augmenter de 1,2 point de pourcentage en 2021. La dette intérieure en 2021 reste inchangée en proportion du PIB, son augmentation nominale en francs congolais s'expliquant principalement par des arriérés intérieurs et par la comptabilisation de prêts bancaires souscrits selon les modalités du CREDOC (crédit documentaire), dispositif aujourd'hui supprimé qui utilisait des dépôts de la banque centrale pour garantir des prêts de l'administration centrale. Le tableau 3 du texte présente le profil des créanciers conformément aux nouvelles exigences de la politique de plafonds d'endettement<sup>5</sup>. La Sicominest est redevable d'environ 40 % de la dette extérieure totale, pour des projets miniers et

<sup>4</sup> Conformément à la note d'orientation relative au cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, les arriérés n'entrent pas dans la détermination de la note de risque de surendettement si leur montant est inférieur à 1 % du PIB. Pour plus de détails, voir le paragraphe 15.

<sup>5</sup> Le montant du service de la dette reporté au titre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) est estimé à 309,2 millions de dollars pour la période comprise entre mai et décembre 2020, et à 279,3 millions de dollars pour celle comprise entre janvier et juin 2021.

infrastructurels dont les emprunts doivent être remboursés avec des dividendes sur 10 et 15 ans respectivement.

**6. La dette intérieure globale se compose d'arriérés et de bons du Trésor à court terme.**

La dette intérieure est essentiellement composée d'arriérés, qui sont essentiellement d'anciens arriérés après rapprochement et des arriérés de TVA envers des exportateurs (voir tableau 4 du texte). Les arriérés après rapprochement ont été audités et sont répartis entre dette financière, dette sociale, dette judiciaire, dette envers les fournisseurs, loyers et autres services. Le volume considérable d'arriérés restant à auditer représente quelque 3 milliards de dollars, même si les autorités indiquent que seuls 20 % des arriérés audités ont été validés par le passé. Les émissions nettes de bons du Trésor, tous libellés en monnaie nationale et indexés sur le dollar, ont été négatives en 2020 et dont l'encours s'éleve à 55 millions de dollars fin 2020. Les prêts bancaires ont augmenté sous l'effet du CREDOC, aujourd'hui supprimé.

**Tableau 3 du texte. République démocratique du Congo :  
décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2020–22<sup>1</sup>**

	Encours de la dette			Service de la dette					
	2020			2020	2021	2022	2020	2021	2022
	(en Mio de dollars)	(% de la dette totale)	(% du PIB)	(en Mio de dollars)					
<b>Total</b>	11,233.1	...	23.1	572.9	974.6	1,203.9	1.2	1.7	2.0
<b>Dette publique extérieure</b>	7,395.7	65.8	15.2	427.6	512.3	618.6	0.9	0.9	1.0
Créanciers multilatéraux	2,429.8	21.6	5.0	87.1	142.9	165.6	0.2	0.3	0.3
FMI	27.3	0.2	0.1						
Banque mondiale	1,501.8	13.4	3.1						
BAD (Fonds africain de développement compris)	368.7	3.3	0.8						
Autres créanciers multilatéraux	531.9	4.7	1.1						
<i>dont</i> : Banque européenne d'investissement	74.5	0.7	0.2						
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	36.8	0.3	0.1						
Créanciers bilatéraux	3,826.0	34.1	7.9	260.9	318.3	377.6	0.5	0.6	0.6
Club de Paris	61.2	0.5	0.1	11.6	10.1	18.5	0.0	0.0	0.0
<i>dont</i> : France	61.0	0.5	0.1						
Brésil	0.2	0.0	0.0						
Non membres du Club de Paris	3,764.8	33.5	7.7	46.8	41.3	92.1	0.1	0.1	0.2
<i>dont</i> : Banque chinoise d'import-export	3,254.7	29.0	6.7						
Banque indienne d'import-export	164.2	1.5	0.3						
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créanciers commerciaux	1,139.9	10.1	2.3	68.9	23.7	75.8	0.1	0.0	0.1
<i>dont</i> : FG Hemisphere	93.2	0.8	0.2						
Financial Investment Holding	45.2	0.4	0.1						
Autres créanciers internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dette publique intérieure</b>	3,837.4	34.2	7.9	145.3	462.3	585.3	0.3	0.8	1.0
<i>dont</i> : Bons du Trésor	55.0	0.5	0.1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>dont</i> : Prêts	241.8	2.2	0.5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Postes pour mémoire :</b>									
Dette garantie	2,641.4	23.5	5.4						
Engagements conditionnels <sup>2</sup>	n.d.	n.d.	n.d.						
<i>dont</i> : Garanties publiques	n.d.	n.d.	n.d.						
<i>dont</i> : Autres passifs conditionnels explicites	n.d.	n.d.	n.d.						
PIB nominal	48,707	...	...	48,707	56,301	61,284	...	...	...

<sup>1</sup> Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. La couverture de la dette est la même que dans l'AVD, à l'exception de la dette garantie par l'État.

<sup>2</sup> La mission n'a pas permis de faire confirmer les données par les autorités.

**Tableau 4 du texte. République démocratique du Congo : encours total de la dette intérieure, 2020**

	Dette intérieure		
	Valeur		
	nominal (en millions de dollars)	En pourcentage du PIB	En pourcentage de la dette extérieure totale
Encours des bons du Trésor et des prêts bancaires	296.8	0.6	7.6
Encours des arriérés après rapprochement	1,888.8	3.9	48.4
Arriérés provenant des provinces	145.8	0.3	3.7
Arriérés provenant de sociétés pétrolières	262.4	0.5	6.7
Arriérés de TVA	1,306.4	2.7	33.5
<b>Total</b>	3,900.1	8.0	100.0

Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

## CONTEXTE DES PREVISIONS MACROECONOMIQUES

### 7. Les projections à moyen et long terme qui sous-tendent la présente AVD reposent sur le cadre macroéconomique de la première revue de l'accord appuyé par la FEC.

- La croissance du PIB devrait poursuivre son redressement au cours de la période 2023–26 sous l'effet de nouveaux projets miniers, des prix élevés des produits de base et de la vigueur de la demande mondiale pour les marchandises du pays destinées à l'exportation. Ces facteurs, conjugués à des évolutions positives dans le secteur des services, devraient entraîner une augmentation notable des exportations et des importations à moyen terme, et améliorer la balance commerciale à moyen et long terme.
- Il est supposé que la politique budgétaire sera globalement neutre au cours de la période couverte par le programme et qu'elle bénéficiera d'un accroissement des financements. L'ambitieuse politique de dépenses publiques dans l'éducation et les infrastructures dépend de la disponibilité de nouvelles sources intérieures et extérieures de financement grâce au rôle de catalyseur du programme appuyé par la FEC et à l'effort de mobilisation des recettes intérieures<sup>6</sup>. Ce dernier reposera sur la stratégie des autorités visant à rétablir le fonctionnement normal de la TVA, à rationaliser les charges non fiscales et quasi-budgétaires, à alléger les dépenses fiscales, et à moderniser et informatiser l'administration des recettes.
- Le solde des opérations financières s'est amélioré sous l'effet d'autres flux d'investissement importants, notamment dans le cadre de financement de projets. Cela a concouru à la constitution de réserves, qui s'explique en partie la variation résiduelle de la dette extérieure dans le tableau 1. Les prêts multilatéraux et bilatéraux restent les principales sources de financement par l'emprunt. Il est supposé que le montant des emprunts multilatéraux et bilatéraux contractés s'élève à 2,6 milliards et 1,3 milliard de dollars en 2021 et 2022 respectivement, avant de diminuer pour s'établir à des volumes annuels d'environ 1,0 milliard de dollars à moyen terme. Il est supposé que les nouveaux emprunts restent dans leurs grandes majorités souscrites à des conditions concessionnelles, et que les emprunts à des conditions non concessionnelles augmenteront à moyen terme. En 2021, le financement est appuyé par la perspective d'un nouveau prêt non concessionnel de 50 millions de dollars auprès de la BADEA pour l'infrastructure routière de Kinshasa en 2021, qui viendrait s'ajouter aux plans d'emprunt existants.
- La part des créanciers intérieurs dans le financement total reste faible, à environ 7 %, mais elle devrait augmenter parallèlement au développement des marchés intérieurs et à la diminution

<sup>6</sup> L'accord au titre de la FEC repose sur trois axes forts : i) accroître les recettes intérieures en rétablissant le fonctionnement normal de la TVA, en rationalisant les charges non fiscales et quasi-budgétaires, en allégeant les dépenses fiscales et en modernisant l'administration des recettes ; ii) renforcer la gouvernance, y compris dans la gestion des ressources naturelles et la transparence dans ce domaine ; et iii) renforcer le cadre de politique monétaire et l'indépendance de la banque centrale. Voir le document [CR 21/168](#) pour des informations plus détaillées sur les principales mesures au titre de l'accord appuyé par la FEC.

progressive des emprunts concessionnels à long terme. Les outils de réalisme font apparaître pour une bonne part que les prévisions des services du FMI sont réalistes par rapport aux observations empiriques (graphique 4) et compte tenu de l'amélioration des perspectives de croissance.

**Tableau 5 du texte. République démocratique du Congo : prévisions et hypothèses macroéconomiques (comparaison avec la dernière AVD)**

	Croissance du PIB réel (variation en %)		Augmentation des recettes (hors dons) 1/		Solde budgétaire global (en % du PIB)		Croissance des exportations de biens et de services		Croissance des importations de biens et de services		Solde des transactions courantes (en % du PIB)	
	CR 21/168	Situation actuelle	CR 21/168	Situation actuelle	CR 21/168	Situation actuelle	CR 21/168	Situation actuelle	CR 21/168	Situation actuelle	CR 21/168	Situation actuelle
2019	4.4	4.4	13.3	13.3	-2.0	-2.0	-17.1	-17.1	-14.5	-14.5	-3.2	-3.2
2020	1.7	1.7	-4.9	-4.9	-2.1	-1.1	4.5	4.5	-4.2	-4.2	-2.2	-2.2
2021	4.9	5.4	41.3	49.0	-1.7	-1.8	46.8	59.0	45.1	51.3	-1.9	-0.5
2022	5.6	6.4	24.5	15.9	-1.2	-1.9	7.8	12.9	6.7	13.1	-1.8	-0.5
2023	6.6	6.9	21.9	24.1	-1.2	-2.0	7.0	11.9	6.7	11.4	-1.5	-0.8
2024	6.8	6.7	24.2	23.4	-1.1	-1.4	5.5	9.7	5.8	9.2	-1.3	0.1
2025	6.7	6.8	15.6	17.0	-1.1	-1.5	6.1	8.7	5.8	10.0	-1.0	0.0
Moy. 2026-40	5.0	5.0	13.4	13.4	-0.8	-1.2	2.9	2.9	3.5	3.6	-2.3	-1.2

Sources : autorités congolaises ; calculs et projections des services du FMI.  
1/ Chiffres corrigés pour tenir compte des ratios du service de la dette des sociétés Sicominex et Gécamines.

### Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques pour 2021–41

**Croissance du PIB réel.** La croissance s'établirait à moyen terme à environ 5 % en moyenne, sous l'effet d'une augmentation durable de la production minière, de cours des produits de base favorables et d'une reprise progressive de l'investissement.

**Inflation.** L'inflation devrait se stabiliser à 6 %, soit au-dessous du plafond de 7 % que la BCC s'est fixé pour objectif, sous l'effet d'une politique monétaire maîtrisée fondée sur le contrôle de la masse monétaire.

**Solde primaire.** Le solde budgétaire global devrait s'établir à 0,9 % du PIB en moyenne après 2027, avec une augmentation des recettes et de nouveaux financements extérieurs contribuant à répondre à l'ampleur des besoins de dépenses. Les dépenses en capital devraient augmenter au fil de la période de projection et leur financement sera de plus en plus assuré par des sources intérieures. Les recettes sont égales aux recettes de l'administration centrale, plus celles des entreprises publiques, présumées équivalentes aux flux du service de leur dette.

**Solde des transactions courantes.** Le solde courant est relativement stable, tout en étant très largement tributaire de l'évolution du secteur minier. Les exportations de minerais, qui représentent une portion considérable des exportations, devraient en moyenne s'améliorer à moyen terme sous l'effet de nouveaux projets miniers et du niveau élevé de la demande mondiale de produits de base. Les importations devraient augmenter progressivement dans le sillage de la demande croissante de biens d'équipement et de produits intermédiaires pour les investissements dans les infrastructures. Le déficit courant s'établirait à 1,2 % du PIB en moyenne à moyen terme.

**Financement.** Le financement extérieur devrait être une combinaison de financement exceptionnel, de crédits concessionnels et non concessionnels octroyés par des prêteurs multilatéraux, bilatéraux et commerciaux, et d'IDE. Les projets d'investissement public devraient être financés en partie à l'aide de dons étrangers. Les autres besoins de financement des administrations publiques sont présumés être couverts par l'émission de bons du Trésor sur le marché intérieur. Le dosage de financement devrait davantage pencher vers des émissions obligataires intérieures au cours de la période de projection.

**Réserves officielles brutes.** Elles devraient augmenter progressivement d'environ 2 semaines de couverture des importations début 2021 à environ 9 semaines d'ici 2024. La constitution de réserves est surtout favorisée par le dynamisme des exportations, les financements au titre du programme et l'allocation de DTS de 2021.

## 8. Les résultats de l'outil de réalisme comparent les projections de l'AVD à d'autres pays et aux résultats antérieurs de la RDC (graphiques 3 et 4).

- **Déterminants de la dette.** La dette extérieure est restée à un bas niveau, la récente amélioration de l'accès aux financements extérieurs se traduisant par un niveau légèrement supérieur à celui projeté au moment de l'AVD précédente.
- **Rééquilibrage budgétaire et croissance.** Le solde budgétaire est maîtrisé sur le moyen terme par l'accroissement des recettes qui accompagne la reprise de la croissance. L'amélioration du solde primaire qui en résulte place ce dernier dans la fourchette de référence normale. La croissance en 2021 est calculée en intégrant la reprise après la pandémie de COVID-19 et non des effets des multiplicateurs budgétaires, ce qui donne lieu à un écart important entre la projection de référence et celle fondée sur ces multiplicateurs (plage en haut à droite du

graphique 4). L'investissement a été révisé dans l'ensemble du cadre macroéconomique afin de résoudre une incohérence dans le solde épargne-investissements.

## CLASSEMENT DU PAYS ET DETERMINATION DES TESTS DE RESISTANCE

**9. La capacité d'endettement de la République démocratique du Congo est jugée faible (tableau 6 du texte).** La classification de la capacité d'endettement s'appuie sur l'indicateur composite, qui est déterminé par l'évaluation de la politique et des institutions nationales effectuée par la Banque mondiale et par d'autres variables macroéconomiques, notamment des éléments prospectifs. L'indicateur composite de la RDC s'élève à 2,15, soit un niveau globalement inchangé par rapport aux précédents résultats. La RDC est un pays fragile qui est très vulnérable face aux chocs exogènes.

**10. L'analyse de viabilité de la dette repose sur six tests de résistance normalisés et un test de résistance adapté correspondant à un choc sur les prix des produits de base.** Les tests de résistance normalisés utilisent des paramètres définis par défaut. La République démocratique du Congo ne présente pas le profil requis pour le test de résistance impliquant un choc sur le financement de marché, mais le test de résistance avec choc sur les prix des produits de base est pertinent et il aide à évaluer la sensibilité des indicateurs de la charge de la dette projetée aux évolutions défavorables des prix des exportations de produits de base<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Selon le cadre de viabilité de la dette, ce test de résistance s'applique aux pays dont les exportations de produits de base représentent au moins 50 % du total des exportations de biens et de services au cours de la précédente période de trois ans. Les produits de base représentaient environ 97 % des exportations de biens et de services de la République démocratique du Congo au cours de la période 2018–20.

**Tableau 6 du texte. République démocratique du Congo : indicateur composite et tableaux des seuils**

Capacité de charge de la dette		Faible		
Final	Classement sur la base du millésime actuel	Classement sur la base du millésime précédent	Classement sur la base des deux millésimes précédents	
Faible	Faible 2.15	Faible 2.14	Faible 2.12	

**Applicable thresholds**

APPLICABLE		APPLICABLE	
<b>Seuils d'endettement EXTÉRIEUR</b>		<b>Repère dette publique TOTALE</b>	
VA de la dette en % de		VA du total de la dette publique en % du PIB	35
Exportations	140		
PIB	30		
Service de la dette en % de			
Exportations	10		
Recettes	14		

Note : Le millésime actuel se rapporte aux *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2021 ; les millésimes précédents aux *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2020 et d'avril 2021.

## VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

### Scénario de référence

**11. La dette extérieure reste viable dans le scénario de référence, mais avec des facteurs de vulnérabilité découlant d'une certaine fragilité structurelle.** De façon générale, l'ensemble de la dette extérieure est due ou garantie par l'État. Conséquence du meilleur accès aux financements extérieurs, la dette extérieure devrait augmenter pour atteindre 16,5 % du PIB en 2021, sous l'effet, entre autres, de l'aide d'urgence du FMI et de l'utilisation d'une partie de l'allocation de DTS dans le financement du budget. La valeur actualisée de la dette extérieure est estimée à 12,7 % du PIB, soit largement au-dessous de la référence, et elle reflète la part de la dette concessionnelle, qui devrait rester globalement inchangée. Malgré une augmentation des émissions obligataires, en partie attribuable à l'effet catalyseur de l'accord appuyé par la FEC, et le creusement temporaire du déficit budgétaire, qui tient en partie aux importants besoins de développement financés par l'appui budgétaire permis par l'allocation de DTS, la trajectoire à moyen terme de la dette extérieure et de la dette publique ne donne pas lieu à des inquiétudes quant à la viabilité de la dette. La révision des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) relatifs aux emprunts non concessionnels, relevés de 300 à 320 millions dollars afin de tenir compte d'un crédit non concessionnel supplémentaire auprès de la BADEA pour le financement de l'infrastructure routière de Kinshasa en 2021 (en plus du prêt

de 270 millions de dollars contracté auprès d'EXIM India), ne modifie pas l'évaluation de façon notable.

### Autres scénarios et tests de résistance

**12. Plusieurs ratios de la dette extérieure dépassent leurs seuils dans le scénario de choc le plus extrême de baisse des exportations nominales (graphique 1)<sup>8</sup>.** Le secteur minier, qui est la principale source d'exportations, est exposé aux fluctuations des prix des produits de base. Cependant, le fait que les importations soient étroitement liées aux exportations est susceptible de compenser ce choc.

## VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

### Scénario de référence

**13. Le risque global de surendettement devrait rester modéré.** Les indicateurs de référence de la charge de la dette ne dépassent pas leurs seuils respectifs, ce qui est un facteur essentiel dans la notation du niveau de risque. La dette publique devrait suivre une trajectoire descendante sur le moyen terme. La dette extérieure demeure la composante la plus importante de la dette publique. Les émissions de bons du Trésor restent faibles, mais la comptabilisation des arriérés cumulés envers les fournisseurs et des arriérés de TVA dus au secteur privé secteur reste importante. La matérialisation des garanties et d'autres passifs conditionnels présente des risques. Le ratio de la valeur actualisée de la dette par rapport au PIB reste au-dessous de la référence et il diminue à long terme (graphique 2).

### Autres scénarios et tests de résistance

**14. Les tests de résistance corroborent la vulnérabilité de la RDC aux chocs sur les exportations et sur les passifs conditionnels.** Sur le plan extérieur, le choc le plus extrême pour la dette publique consiste en une chute marquée des exportations (graphique 2). Avec un choc de ce type, le ratio de la valeur actualisée de la dette culmine légèrement au-dessus de 35 %, à savoir la référence applicable. Pour le ratio service de la dette/recettes, le choc le plus extrême est un choc combiné sur les passifs conditionnels, qui verrait le service de la dette atteindre environ 40 % des recettes.

<sup>8</sup> La croissance nominale des exportations (en dollar) est fixée à sa moyenne historique moins un écart-type ou à la projection du scénario de référence moins un écart-type, si cette dernière est moins élevée en 2022–23. Ce choc est vraisemblablement trop sévère pour évaluer les besoins de financements extérieurs, car un tel scénario s'accompagnerait très probablement d'une forte contraction des importations. Pour les paramétrages d'autres tests de résistance, voir le tableau 8 de la [note d'orientation de 2018](#).

## NOTATION DU RISQUE ET VULNERABILITE

**15. Le risque de surendettement extérieur et global de la République démocratique du Congo demeure modéré (tableau 7 du texte).** La dette extérieure et la dette globale donnent lieu à un risque modéré de surendettement en raison de dépassements des seuils dans les tests de résistance. Sur la durée de l'accord appuyé par la FEC, les indicateurs de la dette publique restent globalement inchangés, l'amélioration projetée de la croissance de l'économie et des recettes étant compensée par la légère augmentation des emprunts. La dette extérieure augmente progressivement par rapport au PIB et aux exportations, bien qu'à partir d'un niveau initial peu élevé. Les arriérés extérieurs, qui s'élèvent à 0,6 % du PIB, sont inférieurs à 1 % du PIB, ce qui constitue un cas *de minimis*, si bien qu'ils n'ont aucune incidence sur la notation du risque. Les arriérés intérieurs sont considérables et les autorités prennent des mesures visant à les réduire, notamment en rétablissant le fonctionnement normal de la TVA.

**Tableau 7 du texte. République démocratique du Congo : notation du niveau de risque**

	Notation du risque de surendettement extérieur	Notation du risque global
Notation mécanique du risque de surendettement extérieur	Modéré	Modéré
Notation finale du risque de surendettement extérieur	Modéré	Modéré
Jugement a été appliqué	Non	Non

**16. La RDC ne dispose que de peu d'espace pour contracter des emprunts supplémentaires sans que sa notation du niveau de risque s'en trouve menacée (graphique 5).** Le faible niveau des recettes demeure une difficulté centrale. L'accord appuyé par la FEC prévoit une augmentation des recettes, qui passeraient de 10 % du PIB en 2019 à près de 14 % en 2024, pour une moyenne de 20 % du PIB en Afrique subsaharienne.

**17. Les risques ont trait aux chiffres des exportations et à la capacité de la RDC à mener des réformes importantes.** Les exportations constituent le point faible de la RDC s'agissant de la viabilité de sa dette. La fluctuation des prix des produits de base représente donc un risque majeur. La RDC devrait continuer à se constituer des amortisseurs en augmentant ses réserves internationales, en accroissant ses recettes et en veillant à ce que les ressources empruntées favorisent une croissance inclusive. Le pays doit continuer de privilégier les emprunts concessionnels.

**18. Malgré une dette publique totale peu élevée, la faible capacité de remboursement demeure l'un des principaux facteurs de vulnérabilité.** Les principales vulnérabilités pesant sur la notation du niveau de risque de la République démocratique du Congo sont les résultats à l'exportation, notamment les fluctuations des prix des produits de base, et les recettes budgétaires,

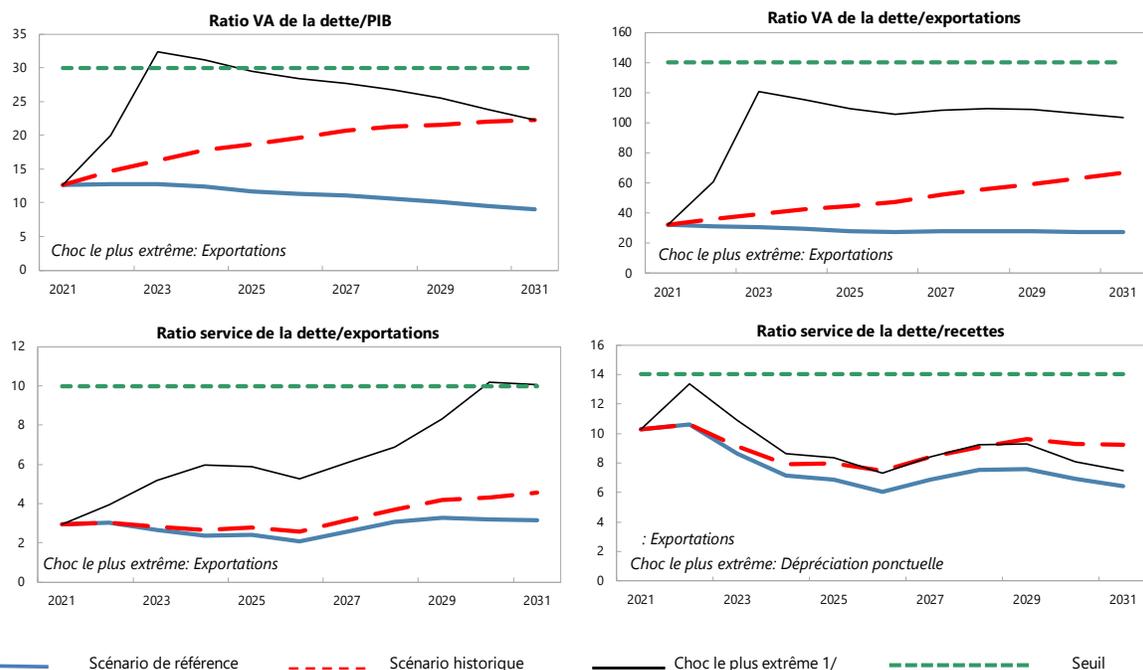
dont les repères respectifs sont dépassés en cas de chocs. Malgré l'augmentation régulière des recettes projetée dans l'accord appuyé par la FEC<sup>9</sup>, le ratio service de la dette/recettes montre que l'espace disponible pour contracter des emprunts supplémentaires est limité (graphique 5). Cela exige des politiques budgétaires prudentes passant par une limitation des nouveaux emprunts. La réalisation de réformes structurelles, notamment dans la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques, et l'engagement d'investissements publics à même d'améliorer le potentiel de croissance restent essentiels pour la capacité d'endettement de la République démocratique du Congo.

## VUES DES AUTORITES

**19. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation globale de la viabilité de la dette du pays.** La capacité d'endettement devrait s'améliorer dans le contexte de l'accord appuyé par la FEC. Les autorités sont déterminées à améliorer encore la gestion de la dette, notamment par une meilleure communication des données relatives à la dette des entreprises publiques (en l'incluant intégralement dans les statistiques de la dette publique d'ici à 2023) et à la dette garantie par l'État. Cependant, les autorités expriment des inquiétudes quant à l'utilisation d'une limite d'emprunt reposant sur la VA, pour des raisons liées à des capacités restreintes et à des difficultés de communication. Afin d'apaiser ces inquiétudes, un poste pour mémoire sur les emprunts en valeur nominale a été ajouté au tableau 1a du mémorandum de politiques économique et financière (MPEF).

<sup>9</sup> L'accord appuyé par la FEC prévoit une augmentation des recettes, qui passeraient de 10 % du PIB en 2019 à près de 14 % en 2024, pour une moyenne de 20 % du PIB en Afrique subsaharienne.

**Graphique 1. République démocratique du Congo : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2021–31**



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
<b>Choc d'engagements</b>		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	Yes	Yes
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

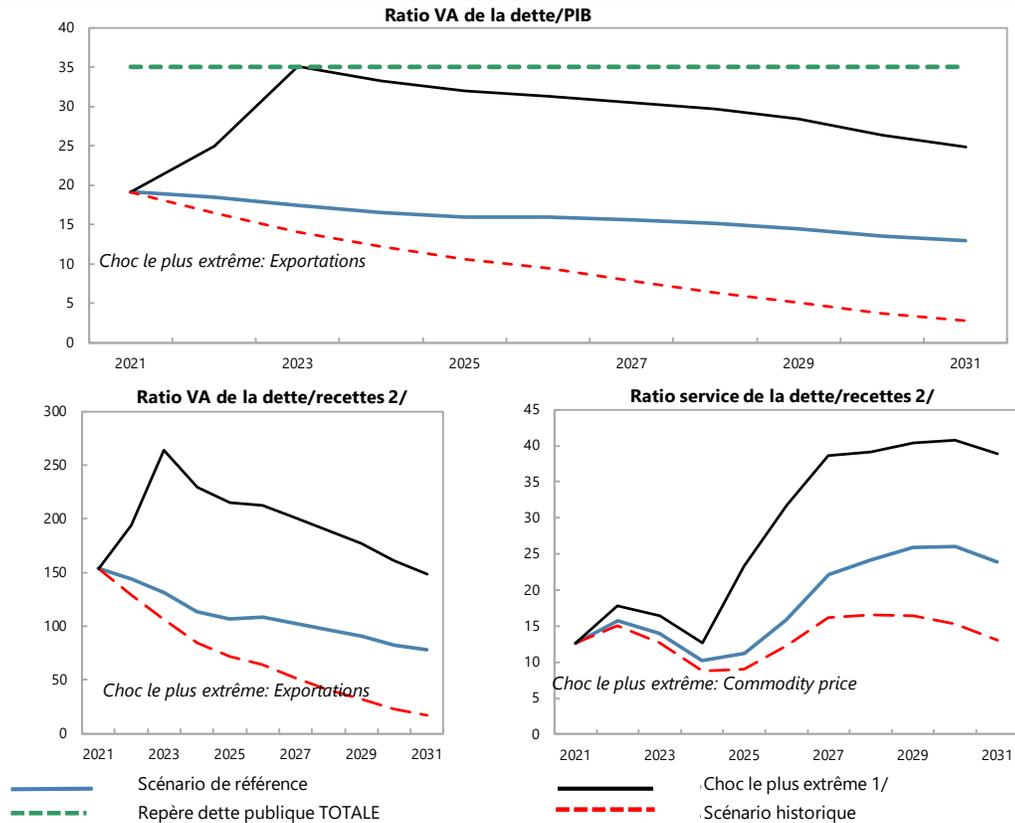
Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
<b>Part de la dette marginale</b>		
External PPG MLT debt	100%	
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2.1%	2.1%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	29	29
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6

\* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2031. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

**Graphique 2. République démocratique du Congo : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2021–31**



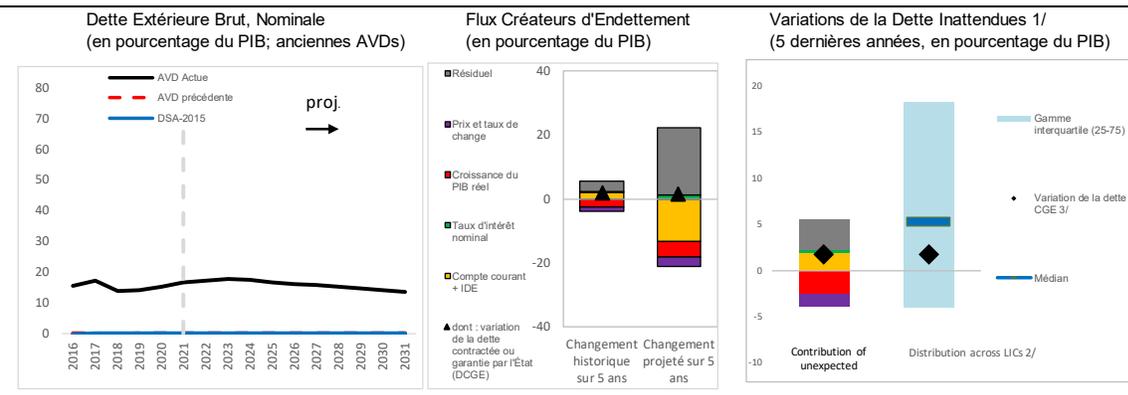
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	54%	54%
Dette intérieure à moyen et long terme	0%	0%
Dette intérieure à court terme	45%	46%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2.1%	2.1%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	29	29
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.3%	4.3%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	2	2
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	-6.3%	0.0%

\* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans le test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

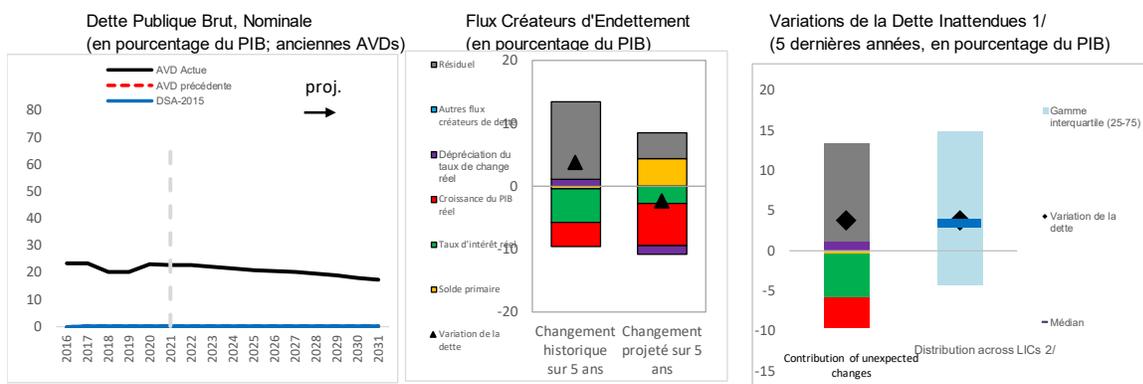
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2031. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

### Graphique 3. République démocratique du Congo : facteurs déterminants de la dynamique de la dette – scénario de référence



#### Deette publique



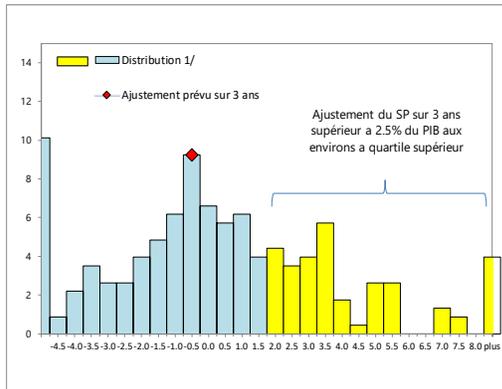
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

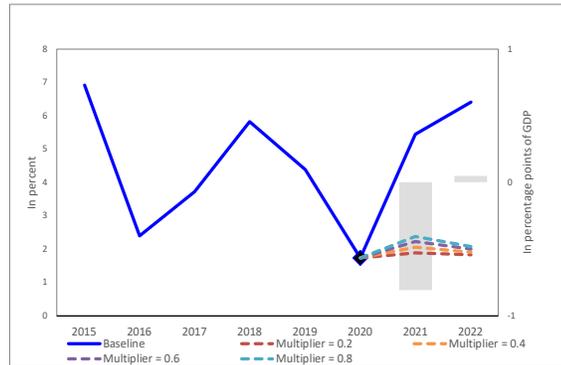
### Graphique 4. République démocratique du Congo : outils de réalisme<sup>1</sup>

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



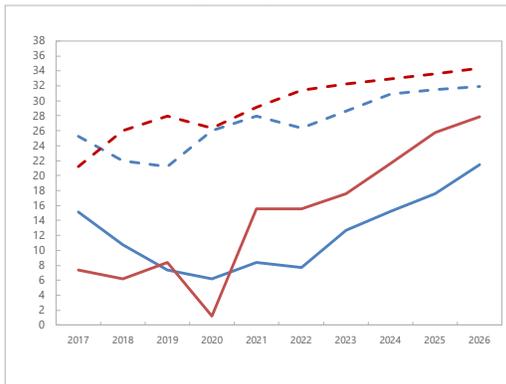
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



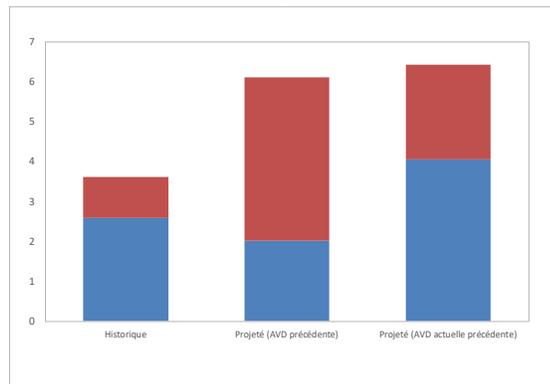
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle  
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)

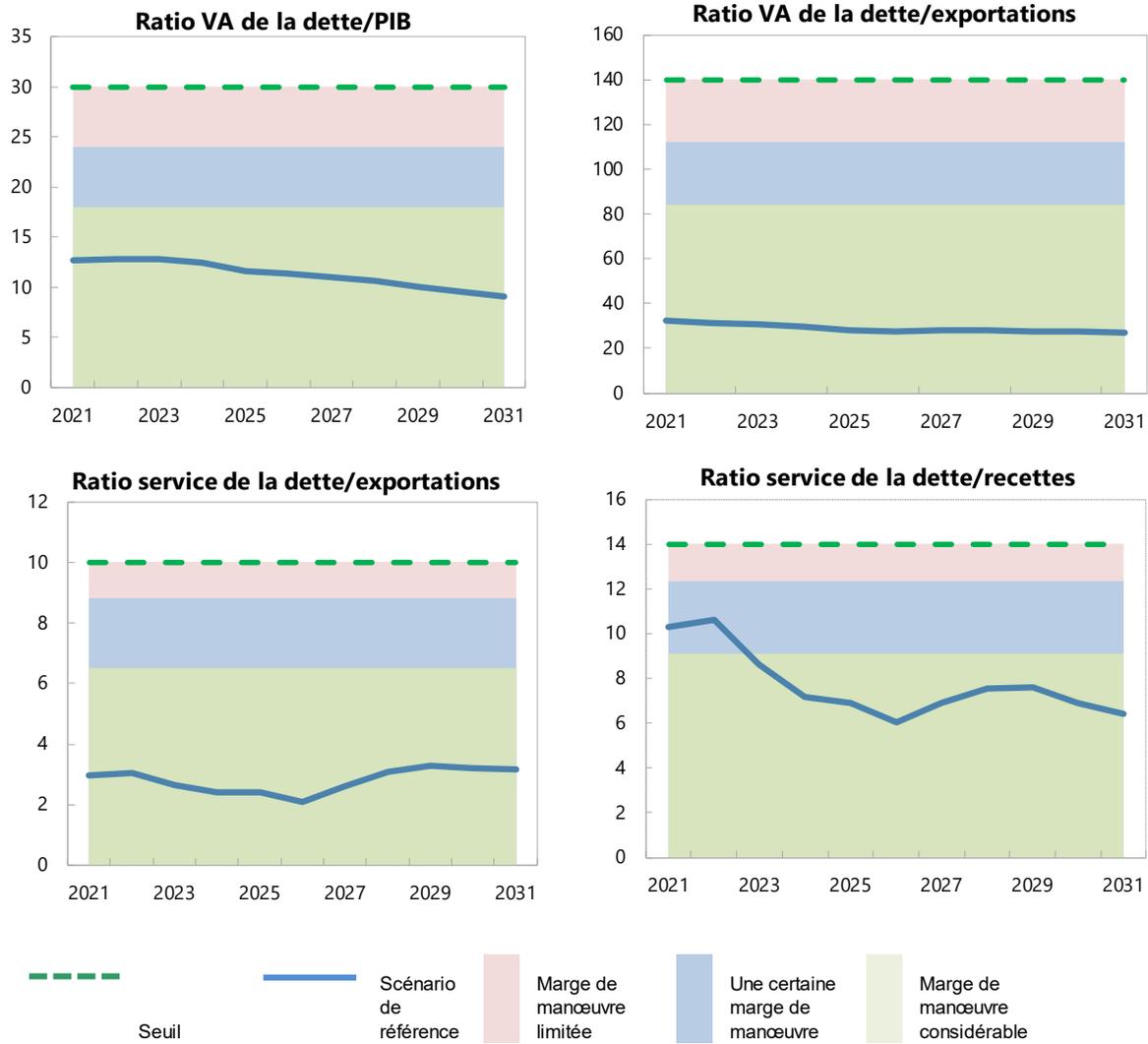


■ Contribution d'autres facteurs  
 ■ Contribution de l'investissement public

Sources : autorités du pays ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les taux de l'investissement public et privé sont des chiffres préliminaires basés sur les informations de la comptabilité nationale. Des divergences avec les informations des comptes budgétaires sont à prévoir.

**Graphique 5. République démocratique du Congo : critères de la catégorie de risque modéré, 2021–31<sup>1</sup>**



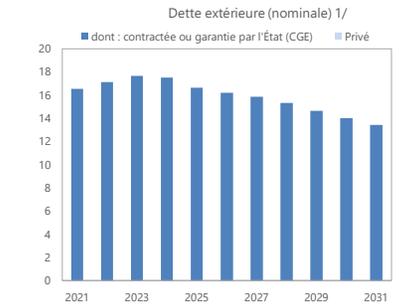
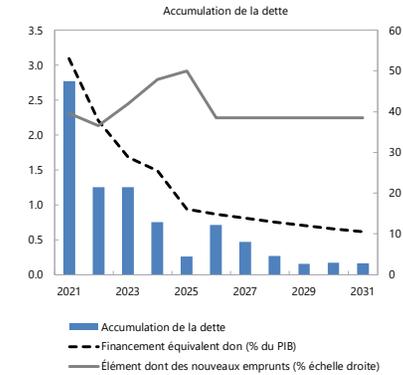
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

**Tableau 1. République démocratique du Congo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2018–41**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2031	2041	Scénario	Projections
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	13.7	14.0	15.2	16.5	17.1	17.6	17.5	16.6	16.2	13.4	14.0	15.3	15.9
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	13.7	14.0	15.2	16.5	17.1	17.6	17.5	16.6	16.2	13.4	14.0	15.3	15.9
Variation de la dette extérieure	-3.4	0.4	1.1	1.3	0.6	0.5	-0.1	-0.9	-0.4	-0.6	-0.9		
<b>Flux générateurs d'endettement net identifiés</b>	-2.8	-0.3	-0.3	-3.1	-3.4	-3.1	-3.8	-3.5	-3.2	-2.6	-0.1	-1.2	-3.1
<b>Déficit extérieur courant hors intérêts</b>	3.5	3.1	2.1	0.3	0.2	0.5	-0.3	-0.2	-0.1	0.5	3.3	4.3	0.1
Déficit de la balance des biens et services	3.6	3.7	1.3	-0.2	-0.2	-0.4	-0.6	-0.1	-0.4	0.3	2.7	5.1	-0.2
Exportations	34.1	26.5	28.6	39.3	40.8	41.6	41.9	41.8	41.7	33.4	21.0		
Importations	37.7	30.2	29.9	39.1	40.7	41.2	41.3	41.7	41.3	33.7	23.7		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-3.7	-3.0	-1.7	-2.4	-2.1	-1.8	-2.2	-2.4	-2.3	-2.2	-2.0	-4.1	-2.2
<i>dont : officiels</i>	-1.7	-0.8	-1.1	-1.4	-1.4	-0.9	-0.9	-0.8	-0.7	-0.6	-0.4		
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	3.6	2.4	2.5	3.0	2.5	2.8	2.5	2.3	2.6	2.4	2.5	3.4	2.5
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	-3.0	-2.7	-3.1	-2.9	-2.9	-2.8	-2.6	-2.5	-2.3	-2.8	-3.0	-4.3	-2.6
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	-3.3	-0.8	0.6	-0.5	-0.7	-0.8	-0.8	-0.9	-0.8	-0.4	-0.4		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.0	0.1	0.1	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.8	-0.6	0.3	-0.7	-1.0	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0	-0.6	-0.6		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-2.5	-0.3	0.7	...	...	...	...	...	...	...	...		
<b>Résiduel 3/</b>	-0.6	0.7	1.5	4.4	4.0	3.6	3.6	2.6	2.8	2.0	-0.7	0.4	2.9
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	11.9	12.7	12.8	12.8	12.4	11.6	11.3	9.1	6.2		
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	...	...	41.5	32.2	31.3	30.7	29.7	27.9	27.2	27.2	29.5		
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations</b>	1.2	3.2	2.9	2.9	3.0	2.7	2.4	2.4	2.1	3.2	2.9		
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes</b>	4.2	7.9	8.9	10.3	10.6	8.6	7.1	6.9	6.0	6.4	2.9		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	3261.4	3347.1	2941.0	2613.7	2803.4	2974.3	2423.4	2631.5	2644.3	5311.4	16651.4		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.8	4.4	1.7	5.4	6.4	6.9	6.7	6.8	6.6	4.8	4.3	5.7	5.7
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	17.3	2.4	-5.0	9.6	2.3	2.7	2.2	2.0	2.2	2.2	2.1	2.9	2.9
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	0.3	0.7	0.8	1.8	1.9	1.6	1.5	1.3	1.3	1.9	1.5	0.5	1.6
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	38.0	-17.1	4.5	59.0	12.9	11.9	9.7	8.7	8.7	2.6	-0.9	6.2	11.1
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	36.1	-14.5	-4.2	51.3	13.1	11.4	9.2	10.0	7.9	4.2	2.3	4.5	10.6
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	39.5	36.6	42.0	47.9	50.0	38.5	38.5	38.2	...	40.6
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	10.2	10.6	9.3	11.3	11.7	12.8	14.0	14.6	14.5	16.5	20.9	11.6	14.3
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	537.6	994.3	885.9	2204.4	1511.7	1541.4	1613.5	1198.4	1198.4	1198.4	1198.4		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	...	...	...	3.1	2.2	1.7	1.5	0.9	0.9	0.6	0.3	...	1.3
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	52.1	55.2	50.3	57.7	58.4	46.7	46.7	46.5	...	50.4
PIB nominal (milliards de dollars EU)	47,146	50,399	48,707	56,301	61,284	67,261	73,349	79,865	87,064	121,972	243,033		
Croissance du PIB nominal en dollars	24.1	6.9	-3.4	15.6	8.9	9.8	9.1	8.9	9.0	7.1	6.5	8.8	8.7
<b>Pour mémoire :</b>													
<b>VA de la dette extérieure 7/</b>	...	...	11.9	12.7	12.8	12.8	12.4	11.6	11.3	9.1	6.2		
En pourcentage des exportations	...	...	41.5	32.2	31.3	30.7	29.7	27.9	27.2	27.2	29.5		
Ratio service de la dette/exportations	1.2	3.2	2.9	2.9	3.0	2.7	2.4	2.4	2.1	3.2	2.9		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	...	...	5786.0	7134.8	7838.0	8605.1	9109.4	9301.8	9868.4	11057.2	15028.2		
(Vat - Vat-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	...	...	...	2.8	1.2	1.3	0.7	0.3	0.7	0.2	0.1		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	6.9	2.8	1.0	-1.0	-0.4	0.0	-0.2	0.7	0.3	1.1	4.1		

Définition de la dette extérieure/intérieure	sur la base de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $[r - g - p(1 + g) + E\alpha(1 + r)] / (1 + g + p + gp)$  multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal;  $g$  = taux de croissance du PIB réel,  $p$  = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU,  $E$  = appréciation nominale de la monnaie locale, et  $\alpha$  = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

**Tableau 2. République démocratique du Congo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2018–41**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif		Projections										Moyenne 6/	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2031	2041	Scénario historique	Projections	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2031	2041	historique	Projections	
<b>Dette du secteur public 1/</b>	20.3	20.1	23.1	22.8	22.6	22.1	21.4	20.7	20.7	17.2	19.1	22.0	20.4	
dont : libellée en devises	13.7	14.0	15.2	16.5	17.1	17.6	17.5	16.6	16.2	13.4	14.0	15.3	15.9	
<b>Variation de la dette du secteur public</b>	-3.3	-0.2	3.0	-0.2	-0.2	-0.5	-0.7	-0.6	-0.1	-0.6	0.8	-2.6	-0.7	
<b>Flux générateurs d'endettement identifiés</b>	-6.6	0.0	1.2	-1.3	-0.7	-0.8	-1.3	-1.1	-0.6	-0.5	1.0	-2.6	-0.7	
<b>Déficit primaire</b>	-0.6	1.2	0.3	1.2	1.1	1.1	0.4	0.6	1.0	0.4	1.8	-0.5	0.8	
Recettes et dons	11.3	11.4	9.5	12.5	12.9	13.3	14.5	14.9	14.7	16.7	21.0	13.6	14.8	
dont : dons	1.1	0.8	0.2	1.2	1.2	0.5	0.5	0.3	0.2	0.2	0.1			
Dépenses primaires (hors intérêts)	10.7	12.6	9.8	13.6	14.0	14.3	14.9	15.5	15.7	17.1	22.9	13.1	15.6	
<b>Dynamique automatique de la dette</b>	-6.0	-1.2	0.8	-2.5	-1.8	-1.8	-1.7	-1.7	-1.6	-1.0	-0.8			
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-3.0	-1.2	-0.8	-2.5	-1.8	-1.8	-1.7	-1.7	-1.6	-1.0	-0.8			
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-1.7	-0.4	-0.4	-1.3	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	0.0			
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.3	-0.9	-0.3	-1.2	-1.4	-1.5	-1.4	-1.4	-1.3	-0.8	-0.8			
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-3.0	0.0	1.6	...	...	...	...	...	...	...	...			
<b>Autres flux générateurs d'endettement identifiés</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
<b>Résiduel</b>	3.3	-0.2	1.8	1.1	0.4	0.3	0.6	0.4	0.6	-0.1	-0.3	2.5	0.1	
<b>Indicateurs de viabilité</b>														
<b>VA de la dette du secteur public 2/</b>	...	...	20.5	19.2	18.5	17.4	16.5	15.9	16.0	13.0	14.6			
<b>Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)</b>	...	...	216.2	153.5	143.6	131.2	113.6	107.1	108.4	77.7	69.6			
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/</b>	3.8	7.4	10.4	12.6	15.8	14.0	10.3	11.2	15.8	23.9	19.5			
Besoin de financement brut 4/	-0.1	2.1	1.3	2.7	3.1	2.9	1.9	2.3	3.3	4.4	5.9			
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.8	4.4	1.7	5.4	6.4	6.9	6.7	6.8	6.6	4.8	4.3	5.7	5.7	
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.3	0.7	0.8	1.9	1.9	1.6	1.5	1.3	1.3	1.9	2.3	0.5	1.6	
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-23.0	-3.8	-6.3	-14.3	-4.3	-5.1	-5.1	-4.3	-3.4	-1.4	-0.1	-8.7	-4.2	
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-19.0	0.1	11.8	...	...	...	...	...	...	...	...	0.2	...	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	29.8	4.0	6.7	16.7	4.8	6.0	5.8	5.1	5.2	5.3	5.5	11.0	6.4	
Croissance des dépenses primaires réelles (corrignée du déflateur du PIB, en %)	12.1	22.8	-20.6	46.1	9.0	9.7	10.8	10.9	8.4	6.6	7.7	3.4	11.6	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	2.7	1.4	-2.6	1.4	1.3	1.6	1.1	1.3	1.0	1.1	1.0	0.5	1.3	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales/Dette garantie par l'État Dette non garantie des entreprises publiques. Définition de la dette extérieure/intérieure est Residency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

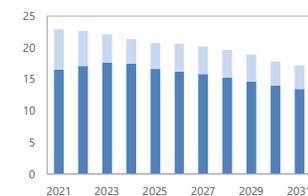
5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	sur la base de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non

Dette du secteur public 1/

■ dont: en monnaie nationale  
■ dont: en monnaie étrangère



■ dont: détenu par les résidents  
■ dont: détenu par les non-résidents



**Tableau 3. République démocratique du Congo : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure CGE, 2021–31**  
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	13	13	13	12	12	11	11	11	10	10	9
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	13	15	16	18	19	20	21	21	21	22	22
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	13	13	14	14	13	13	12	12	11	11	10
B2. Solde primaire	13	13	14	14	13	13	12	12	11	11	10
B3. Exportations	13	20	<b>32</b>	<b>31</b>	29	28	28	27	25	24	22
B4. Autres flux 3/	13	15	18	17	16	16	15	15	14	13	12
B5. Dépréciation	13	16	14	14	13	13	12	12	11	11	10
B6. Combinaison de B1-B5	13	19	21	20	19	18	18	17	16	15	14
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	13	16	17	16	16	15	15	14	14	13	13
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	13	17	22	21	20	19	19	18	17	16	15
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	32	31	31	30	28	27	28	28	28	27	27
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	32	36	39	42	45	47	52	56	59	63	67
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	32	31	31	30	28	27	28	28	28	27	27
B2. Solde primaire	32	32	33	33	31	30	31	31	31	31	31
B3. Exportations	32	61	121	116	110	106	108	110	109	106	104
B4. Autres flux 3/	32	37	42	41	38	37	38	39	38	37	37
B5. Dépréciation	32	31	27	27	25	24	25	25	25	24	24
B6. Combinaison de B1-B5	32	52	44	58	55	53	54	55	54	53	52
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	32	38	40	39	38	37	38	38	38	38	38
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	32	51	59	56	52	49	49	50	49	48	47
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	3	3	3	2	2	2	3	3	3	3	3
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	3	3	3	3	3	3	3	4	4	4	5
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	3	3	3	2	2	2	3	3	3	3	3
B2. Solde primaire	3	3	3	2	2	2	3	3	3	3	3
B3. Exportations	3	4	5	6	6	5	6	7	8	<b>10</b>	<b>10</b>
B4. Autres flux 3/	3	3	3	3	3	2	3	3	4	4	4
B5. Dépréciation	3	3	3	2	2	2	3	3	3	3	3
B6. Combinaison de B1-B5	3	4	4	4	4	3	4	5	6	6	6
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	3	3	3	3	3	2	3	3	4	3	3
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	3	4	3	3	3	3	3	4	5	5	5
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	10	11	9	7	7	6	7	8	8	7	6
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	10	11	9	8	8	7	8	9	10	9	9
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	10	11	10	8	8	7	8	8	8	8	7
B2. Solde primaire	10	11	9	7	7	6	7	8	8	7	7
B3. Exportations	10	11	11	11	11	10	10	11	12	<b>14</b>	13
B4. Autres flux 3/	10	11	9	8	8	7	8	8	9	9	8
B5. Dépréciation	10	13	11	9	8	7	8	9	9	8	7
B6. Combinaison de B1-B5	10	11	11	9	9	8	9	9	11	10	9
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	10	11	9	8	8	7	8	8	8	8	7
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	10	12	11	10	9	8	9	9	10	10	10
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Tableau 4. République démocratique du Congo :  
analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2021–31**

	Projections 1/										
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	19	18	17	16	16	16	16	15	14	13	13
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031	19	17	14	12	11	9	8	6	5	4	3
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	19	20	21	21	21	23	23	24	24	24	24
B2. Solde primaire	19	19	19	18	17	17	17	16	16	15	14
B3. Exportations	19	25	35	33	32	31	30	30	28	26	25
B4. Autres flux 3/	19	21	22	21	20	20	20	19	18	17	16
B5. Dépréciation	19	21	18	16	15	14	13	12	10	9	7
B6. Combinaison de B1-B5	19	19	18	16	16	16	16	15	14	13	13
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	19	25	23	21	20	20	20	19	18	17	17
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	19	20	21	23	24	26	27	27	27	27	28
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Repère dette publique TOTALE</b>	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	153	144	131	114	107	108	103	96	91	83	78
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031	153	129	106	84	71	64	52	41	32	23	17
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	153	154	158	145	144	153	152	151	150	146	146
B2. Solde primaire	153	151	145	125	117	118	112	105	99	90	85
B3. Exportations	153	194	264	229	215	212	201	189	177	161	149
B4. Autres flux 3/	153	163	168	146	137	138	130	122	115	104	97
B5. Dépréciation	153	161	137	113	100	96	85	74	64	52	44
B6. Combinaison de B1-B5	153	146	136	114	107	108	103	96	91	83	78
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	153	192	171	146	137	137	129	122	115	105	99
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	153	174	178	174	176	185	180	173	171	167	165
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	13	16	14	10	11	16	22	24	26	26	24
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031	13	15	13	9	9	12	16	17	16	15	13
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	13	16	18	17	19	26	34	36	39	39	37
B2. Solde primaire	13	16	18	16	14	17	23	25	26	27	25
B3. Exportations	13	16	15	14	14	19	25	27	30	32	30
B4. Autres flux 3/	13	16	15	11	12	17	23	25	27	28	25
B5. Dépréciation	13	16	16	10	12	16	22	24	26	25	23
B6. Combinaison de B1-B5	13	15	14	10	11	16	22	24	26	26	24
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	13	16	39	21	16	19	24	26	27	27	25
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	13	18	16	13	23	32	39	39	40	41	39
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en SEU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateur

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, administrateur,  
M. Régis N'Sonde, administrateur suppléant,  
et M. Thierry Paul Nguema-Affane, conseiller principal de l'administrateur, à propos  
de la République démocratique du Congo**

**Le 15 décembre 2021**

Les autorités congolaises, que nous représentons, tiennent à remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour leur soutien continu à la République démocratique du Congo. L'aide d'urgence apportée par le FMI au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) en 2020 a aidé le pays à faire face aux répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Celle-ci a été suivie du premier décaissement au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), approuvé en juillet 2021, et de l'allocation de DTS d'août 2021, qui ont été essentiels pour renforcer la position extérieure du pays tout en dégageant de l'espace budgétaire afin d'accroître les dépenses sociales, de santé et d'investissement prioritaires.

Les autorités congolaises remercient la directrice générale de sa visite à Kinshasa du 7 au 9 décembre 2021. Ce déplacement a donné l'occasion à la direction de mesurer sur place une partie des immenses défis auxquels le pays fait face sur le plan du développement et d'échanger à ce sujet. Elles espèrent que la direction aura été sensible aux progrès qu'elles accomplissent pour renforcer la stabilité macroéconomique et améliorer les cadres de politique publique en vue d'une meilleure efficacité, tout en soutenant la reprise économique et en améliorant le niveau de vie de la population. Les autorités ont également apprécié les entretiens francs et constructifs qu'elles ont eus avec les services du FMI s'agissant de la première revue du programme appuyé par la FEC, en octobre dernier. Elles conviennent que le rapport des services du FMI au conseil d'administration rend fidèlement compte du contenu de ces entretiens.

L'exécution du programme au cours de la période examinée a été bonne, pratiquement tous les critères de conditionnalité ayant été remplis. Alors que la crise sanitaire mondiale se prolonge, les autorités congolaises restent déterminées à atteindre les objectifs du programme de réformes à moyen terme destiné à maintenir la stabilité macroéconomique, à aménager de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires en continuant à accroître les recettes intérieures, et à favoriser une croissance durable et tirée par le secteur privé. Tout en déployant ces efforts, elles continueront de placer la promotion d'une meilleure gouvernance et d'une plus grande transparence au cœur de leur action, conformément au plan national de développement stratégique du pays pour 2019–23.

Compte tenu des bons résultats obtenus par les autorités au titre du programme et de leur engagement à l'égard de celui-ci, nous demandons aux administrateurs de bien vouloir approuver l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC, la demande de modification de

critères de réalisation formulée par les autorités et l'achèvement de la revue des assurances de financement.

## I. ÉVOLUTION RÉCENTE

**L'activité économique s'est nettement redressée en 2021.** Il est désormais prévu que la croissance atteigne 5,4 %, contre 4,9 % selon les projections effectuées au moment de l'approbation de la FEC, sous l'effet de la forte augmentation de la production minière et du rebond du secteur non extractif après son recul de l'an dernier. Ce regain de l'activité économique, associé à l'augmentation des cours des produits de base et à la gestion économique prudente, a contribué à améliorer les soldes budgétaire et extérieur, et à poursuivre l'accumulation de réserves.

**Les résultats obtenus sur le plan budgétaire dépassent très largement les attentes grâce aux remarquables efforts consacrés au recouvrement des recettes.** La discipline budgétaire se traduit par un fort accroissement des recettes et une bonne maîtrise des dépenses. L'augmentation plus importante que prévu de la masse salariale a été compensée par des coupes dans d'autres dépenses courantes. C'est ainsi que l'excédent budgétaire intérieur à fin juin 2021 (873 milliards de francs congolais) est près de six fois supérieur à celui projeté (152 milliards de francs congolais). L'amélioration du recouvrement des recettes a dégagé un espace budgétaire plus vaste que les autorités mettent à profit pour augmenter des dépenses prioritaires dans le secteur de la santé et l'investissement public sans pour autant mettre en péril les objectifs budgétaires du programme. La dernière analyse de viabilité de la dette (AVD) en date laisse apparaître que le niveau de la dette publique est relativement bas et tenable, et que le risque de surendettement est modéré, avec une certaine marge d'absorption de chocs.

**La politique monétaire prudente et la politique de change proactive ont maintenu la stabilité des prix et du taux de change tout en contribuant à accroître les recettes.** En 2021, le ralentissement de l'inflation est plus marqué que prévu : elle s'établissait à 6,4 % en glissement annuel en octobre 2021 et devrait passer sous le niveau de 6,2 % initialement prévu pour la fin d'année. La Banque centrale du Congo (BCC) a adopté une politique accommodante en abaissant son taux directeur, compte tenu de l'apaisement des tensions inflationnistes. Dans le même temps, elle a procédé à des achats de devises opportuns qui, conjugués au premier décaissement au titre de la FEC et à l'allocation de DTS, ont contribué à quadrupler le niveau des réserves officielles brutes, qui sont passées de 0,8 milliard de dollars (2 semaines d'importations) à 3,2 milliards de dollars (7,4 semaines) au cours des dix premiers mois de 2021. Malgré la progression relativement lente du crédit à l'économie, le secteur bancaire reste sain et affiche des ratios prudentiels adéquats, en dépit des répercussions de la pandémie.

**Les autorités tiennent leurs engagements de transparence dans le secteur minier et l'usage des ressources accordées au titre de la FCR.** Elles publient tous les contrats miniers à mesure qu'ils sont conclus. Les états financiers 2020 de la Gécamines ont récemment été publiés dans leur intégralité. S'agissant des ressources accordées au titre de la FCR, 36 marchés de dépenses liées à la COVID-19 dépassant 12 000 dollars avaient été publiés en ligne à fin septembre 2021. Avec l'assistance technique du FMI, les autorités s'attachent à renforcer le système de passation de marchés s'agissant des informations concernant les bénéficiaires effectifs. Un audit consacré aux dépenses liées à la COVID-19 a été mené. Les irrégularités qu'il a relevées sont en cours de rectification. Le rapport d'audit, qui a été présenté au Parlement en novembre 2021, devrait être publié prochainement.

## **II. RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC**

**L'exécution du programme au cours de la période examinée a été satisfaisante, pratiquement toutes les composantes de la conditionnalité ayant été respectées.** Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été remplis, tous les objectifs indicatifs à l'exception d'un ont été atteints et deux repères structurels sur trois ont été respectés. L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales n'a pas été atteint en raison de l'augmentation de dépenses de santé ne relevant pas de son périmètre. Les autorités s'efforcent d'accroître les dépenses dans les secteurs sociaux afin de compenser leur sous-exécution au premier semestre 2021. Le repère structurel de novembre 2021 relatif à la présentation du projet de loi sur les banques commerciales n'a pu être mis en œuvre dans les délais en raison du temps nécessaire à la préparation du texte. Il devrait toutefois être respecté d'ici à fin décembre 2021.

**Au vu de la difficulté à obtenir des ressources à des conditions concessionnelles, les autorités sollicitent une révision à la hausse du plafond relatif aux prêts non concessionnels.** Le relèvement de ce plafond leur permettra de se procurer des ressources supplémentaires destinées à financer la construction d'infrastructures tout en préservant la viabilité de la dette. Les autorités sont déterminées à faire preuve de prudence dans la gestion de la dette afin de réduire le risque de surendettement.

## **III. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES**

**Les perspectives à court terme sont favorables mais les incertitudes et risques qui les entourent sont considérables, si bien que les autorités doivent rester vigilantes.** En 2022, la croissance devrait augmenter, dans le sillage de grands projets de développement dans les industries extractives et de l'accroissement des investissements publics financés par une partie de l'allocation de DTS. Dans le scénario de référence, l'inflation reste stable au-dessous de la cible

de 7 % en 2022 et les soldes extérieurs s'améliorent, soutenus par le maintien des cours des produits de base à un niveau élevé et la continuité des financements extérieurs. Cependant, le pays est fragile et fortement dépendant de l'exploitation minière, ce qui le rend vulnérable face aux évolutions défavorables de la situation économique mondiale et à la forte volatilité des cours des produits de base. Qui plus est, comme tous les autres pays, la République démocratique du Congo reste confrontée à l'incertitude qui entoure l'évolution de la pandémie. Certains facteurs intérieurs, notamment les problèmes de sécurité persistants dans les provinces de l'Est du pays, ajoutent aux risques de détérioration des perspectives. Le gouvernement congolais poursuit son action déterminée, comme en témoigne l'état d'urgence proclamé conformément à la constitution, afin de remédier à ce problème.

**Les autorités n'excluent pas la possibilité de voir de bonnes surprises se produire, comme en 2021.** Celles-ci prendraient la forme de niveaux de production et de prix plus élevés que prévu dans l'exploitation minière, et d'une accélération de l'exécution des investissements publics et de la mise en œuvre des réformes. Si ces bonnes surprises venaient à se matérialiser, les autorités utiliseraient les excédents générés pour étoffer les amortisseurs extérieurs afin de renforcer la résilience aux chocs et d'accroître les dépenses prioritaires.

#### **IV. POLITIQUES POUR 2022 ET LES ANNÉES À VENIR**

Les autorités congolaises mèneront des politiques macroéconomiques destinées à augmenter les recettes afin de soutenir la croissance et d'améliorer le niveau de vie de la population. Elles accroîtront pour cela les investissements publics et les dépenses sociales financés sur ressources intérieures, tout en maintenant la stabilité des prix et du taux de change. Elles continueront à renforcer les amortisseurs extérieurs afin de protéger l'économie contre les chocs. Des réformes structurelles porteront sur l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption, la promotion d'un climat des affaires propice aux investisseurs et les défis liés au changement climatique.

##### ***IV.1. Politique et réformes budgétaires***

**Les autorités maintiendront la discipline budgétaire en 2022, en s'appuyant sur les bons résultats obtenus en 2021.** Le budget 2022 prévoit de créer encore davantage d'espace budgétaire en poursuivant l'accroissement des recettes et en rationalisant les dépenses, tout en renforçant la riposte à la pandémie. Le budget prévoit l'utilisation d'une partie de l'allocation de DTS (300 millions de dollars) pour accroître l'investissement public dans des secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation, l'hydroélectricité, l'infrastructure, le transport et le développement rural. L'accroissement prévu de l'investissement public s'accompagnera d'une meilleure définition des priorités et d'une amélioration de l'exécution. Les grands projets qui

seront financés avec ces ressources sont bien définis. Leur pilotage fera l'objet de cadres renforcés pour la passation des marchés et de garde-fous institutionnels qui contribueront à améliorer la capacité d'absorption et l'efficacité de l'investissement public (se référer au paragraphe suivant). Un montant de ressources en DTS plus élevé pourrait être utilisé si l'exécution des investissements venait à dépasser les prévisions. Comme en 2021, les autorités prévoient d'utiliser les éventuelles recettes excédentaires pour répondre aux besoins prioritaires, tout en préservant la viabilité des finances publiques et de la dette. Elles se tiennent prêtes à adopter des mesures complémentaires pour maintenir le programme sur la bonne voie, s'il y a lieu.

**L'amélioration de la capacité d'absorption et de l'efficience des investissements publics du pays est une priorité majeure.** À cet égard, les autorités réformeront en profondeur le bureau central de coordination (BCECO), organisme public chargé de la mise en œuvre des projets, en s'appuyant sur les recommandations d'audits déjà menés, notamment par l'Inspection générale des finances (IGF). Outre le BCECO, les autres entités chargées de l'administration de ces grands projets définis pour 2022 seront la Cellule d'exécution des financements en faveur des États fragiles (CFEF) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Les autorités vont également procéder à une évaluation de la gestion des investissements publics (ÉGIP), avec le FMI, au premier trimestre 2022 dans le but de renforcer les procédures d'investissement et d'optimiser l'utilisation des ressources.

**La poursuite des objectifs budgétaires à moyen terme sera appuyée par des réformes budgétaires, en mettant à profit l'assistance technique du FMI.** Les autorités entendent accroître les recettes de 3,5 points de pourcentage du PIB au cours des trois prochaines années. Les réformes budgétaires envisagées pour contribuer à atteindre cet objectif visent à i) améliorer l'observance fiscale au moyen d'une campagne encourageant les habitants à demander un numéro d'identification fiscale et à honorer leurs obligations fiscales ; ii) rétablir le fonctionnement normal de la TVA ; iii) moderniser l'administration des recettes ; et iv) rationaliser les dépenses fiscales. Sur le plan de la gestion des finances publiques, le programme de réformes sera accéléré dans le cadre du plan stratégique sur la réforme des finances publiques adopté en novembre 2021. Le plan d'action qui en découle porte sur l'amélioration de la coordination entre les organismes concernés, des procédures de passation de marchés, de la gestion des flux de trésorerie, de la gestion de la dette publique et de la transparence. Les progrès remarquables réalisés en matière de gestion des finances publiques et de lutte contre la corruption, grâce notamment à l'action de l'IGF, seront consolidés, voire étendus.

#### *IV.2. Politiques monétaire et financière*

**La BCC s'attachera à maintenir la stabilité des prix, à poursuivre la modernisation du cadre de politique monétaire et à améliorer la situation des réserves, tout en renforçant les**

**sauvegardes et la gouvernance à la banque centrale.** La politique monétaire restera prudente et fondée sur des données afin de maintenir l'inflation à un bas niveau. La BCC continuera de s'abstenir d'apporter des financements monétaires pour le budget et d'émettre des garanties au profit de l'administration centrale pour ses emprunts. Une amélioration du régime de réserves obligatoires contribuera à l'accumulation de réserves. Des interventions judicieuses sur le marché des changes continueront également de renforcer les réserves internationales. Après avoir rétabli le comité d'audit le mois dernier, la banque centrale poursuivra la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'évaluation des sauvegardes 2020 du FMI.

**Les dispositifs de contrôle et de réglementation du secteur financier seront renforcés, notamment la loi sur les banques commerciales, qui est en cours de finalisation.** Une revue de la stabilité du secteur financier est prévue pour le début de l'année 2022. Elle établira un diagnostic détaillé du secteur bancaire et définira une stratégie pour les grandes réformes à mener dans les années à venir. La BCC continuera de surveiller les répercussions sur le secteur bancaire de l'assouplissement des mesures prudentielles dans le contexte de la COVID-19. Elle se tiendra également prête à faire usage de ses outils réglementaires, notamment les résolutions bancaires, afin de remédier aux éventuelles faiblesses qui pourraient se manifester une fois ces mesures d'assouplissement supprimées.

### *IV.3. Réformes structurelles*

**Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de son ambitieux programme de réformes structurelles afin d'améliorer la gouvernance, la transparence et le climat des affaires.** Les réformes en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption se baseront sur les conclusions de l'évaluation exhaustive de la gouvernance réalisée en 2019. Les principales réformes concernent le renforcement de l'agence de lutte contre la corruption et la mise en œuvre des principes de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en République démocratique du Congo. Dans la même logique, les autorités sont déterminées à perfectionner le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et sa mise en œuvre en remédiant aux lacunes relevées dans le rapport d'évaluation mutuelle du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC). Elles vont continuer à améliorer le climat des affaires et à favoriser le développement du secteur privé en simplifiant les formalités administratives, en encourageant le passage au numérique et en améliorant le système judiciaire.

**La République démocratique du Congo prône l'adaptation au changement climatique et elle prend des mesures fortes dans ce domaine.** Le pays possède la deuxième plus grande forêt tropicale du monde, qui joue un rôle colossal dans l'absorption du dioxyde de carbone. Dans le cadre de la récente COP26, il a conclu un accord décennal portant sur un montant de 500 millions

de dollars avec le Royaume-Uni au titre de l'initiative pour la forêt d'Afrique centrale afin de protéger sa forêt et d'en promouvoir la gestion durable. Dans le cadre de cet accord, les autorités entendent également relever le double défi de la sécurité alimentaire et de l'adaptation au changement climatique en développant l'agriculture durable, principalement dans la savane.

## **V. CONCLUSION**

La mise en œuvre de politiques prudentes et l'évolution favorable de la conjoncture extérieure, en particulier le redressement de l'économie mondiale et l'augmentation des cours des produits de base, ont soutenu le rebond de l'économie congolaise en 2021 et amélioré la situation macroéconomique du pays. L'exécution du programme au titre de la FEC a été bonne au cours de la période examinée. Les autorités restent fermement déterminées à atteindre les objectifs du programme appuyé par la FEC, comme elles l'ont indiqué dans leur lettre d'intention et leur mémorandum de politiques économique et financière (MPEF), qui présentent des actions et réformes ambitieuses destinées à consolider les récents progrès réalisés sur le plan macroéconomique, à soutenir la reprise, et à répondre aux immenses besoins sociaux et de développement du pays. Dans ce contexte, elles sollicitent l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC. Elles apprécieront que les administrateurs apportent leur soutien à cette demande et prennent les décisions qui s'y rapportent.